



eau  
métropole  
ROUENNORMANDIE



**RAPPORT ANNUEL 2018**  
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



métropole  
ROUENNORMANDIE

# Sommaire

<b>I. PRESENTATION GENERALE EAU DE LA METROPOLE-ROUEN-NORMANDIE</b>	<b>4</b>
<b>1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants</b>	<b>4</b>
<b>2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>6</b>
1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion	6
<b>3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2018</b>	<b>10</b>
1 - Structure budgétaire	10
2 - Recettes et charges du service	10
3 - Indicateurs financiers	11
4 - Facturation et Prix de l'Eau	11
<b>4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution</b>	<b>12</b>
1 - Les ressources	12
2 - Qualité des eaux distribuées	17
3 - Préservation de la ressource - Études	19
<b>5 - Exploitation - Caractéristiques techniques</b>	<b>24</b>
1 - Indicateurs techniques	24
2 - Patrimoine	27
<b>6 - Gestion clientèle abonnés</b>	<b>30</b>
1 - Abonnés	30
2 - Volumes consommés	30
3 - Indicateurs de performances	31
<b>7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2018</b>	<b>33</b>

<b>II. PRESENTATION PAR SERVICE</b>	<b>37</b>
<b>1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf</b>	<b>37</b>
1 - Présentation du service	37
2 - Indicateurs techniques	38
3 - Données clientèle - abonnés	40
4 - Qualité de l'eau	40
5 - Indicateurs de performance	42
<b>2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest</b>	<b>43</b>
1 - Présentation du service	43
2 - Indicateurs techniques	43
3 - Données clientèle - abonnés	45
4 - Qualité de l'eau	45
5 - Indicateurs de performance	46
6 - Indicateurs financiers	46
<b>3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »</b>	<b>48</b>
1 - Présentation du service	48
2 - Indicateurs techniques	48
3 - Données clientèle - abonnés	50
4 - Qualité de l'eau	50
5 - Indicateurs de performance	51
6 - Indicateurs financiers	52
<b>4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges</b>	<b>53</b>
1 - Présentation du service	53
2 - Indicateurs techniques	53
3 - Données clientèle - abonnés	55
4 - Qualité de l'eau	55
5 - Indicateurs de performance	55
6 - Indicateurs financiers	56

**Annexe 1 : Synthèse des données 2018 par commune** **58**

**Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)** **60**

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte	60
Régie secteur Rouen : Rouen Grand Mare Châtelet	61
Régie secteur Rouen : Rouen Bas de ville	62
Régie secteur Rouen : Darnétal	63
Régie secteur Rouen : Fontaine-sous-Préaux	64
Régie secteur Rouen : Montmain	65
Régie secteur Rouen : Plateau Est Franqueville	66
Régie secteur Rouen : Plateau Est Neuville	67
Régie secteur Rouen : Roncherolles sur le Vivier	68
Régie secteur Rouen : St Aubin-Épinay BS	69
Régie secteur Rouen : St Jacques-sur-Darnétal Épinay HS	70
Régie secteur Rouen : St Léger du Bourg Denis	71
Régie secteur Rouen : St Martin du Vivier	72
Régie secteur Rouen : Grand-Quevilly	73
Régie secteur Rouen : Oissel	74
Régie secteur Rouen : Banlieue Sud de Rouen	75
Régie secteur Rouen : Grand Couronne - Moulineaux	76
Régie secteur Rouen : La Maison Brulée	77
Régie secteur Elbeuf : Caudebec-lès-Elbeuf	78
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Buquet	79
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Est	80
Régie secteur Elbeuf : Elbeuf Ouest	81
Régie secteur Elbeuf : Freneuse	82
Régie secteur Elbeuf : Orival	83
Régie secteur Elbeuf : St Aubin-lès-Elbeuf	84
Régie secteur Elbeuf : St Pierre-lès-Elbeuf	85
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Bardouville	86
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yville-sur-Seine	87
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Duclair	88
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Houpeville	89
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Malaunay - Le Houlme	90
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Hénouville Métropole	91
Secteur OUEST en prestation de service STGS : Yainville	92
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Mélange	93
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Maromme Usine de traitement	94
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Déville lès Rouen	95
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Isneauville	96
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Le Trait	97
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Sahurs	98
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Martin de Boscherville	99
Secteur « Nord-Ouest 2018 » en prestation de service EdN : Saint Paër	100
Délégation de service public EdN : Jumièges	101

**Annexe 3 : Délibérations et Programme de travaux sur le territoire de la Métropole en 2019** **102**

**Annexe 4 : Glossaire** **109**



# Présentation Générale EAU de la Métropole-Rouen-Normandie

## 1 - Les Chiffres Clés et Faits Marquants

### ❖ Chiffres Clés

**Nombre d'abonnés : 195 643 pour 499 253 habitants (estimation sur la base des données population totale INSEE 2016), y compris les habitants desservis par EAU de la Métropole Rouen Normandie résidant sur la commune de Quincampoix (hameau de la Muette).**

**Volumes consommés autorisés : 25 593 716 m<sup>3</sup>/an, soit 70 120 m<sup>3</sup>/jour en diminution de 1,3%**

**Volumes distribués : 31 481 518 m<sup>3</sup>/an soit 86 251 m<sup>3</sup>/jour en diminution de 2,9%**

**40 ressources pour une capacité totale théorique de production de 215 520 m<sup>3</sup>/jour dont 7 usines de traitement**

**93 réservoirs pour une capacité globale de 127 410 m<sup>3</sup>**

**2 961 km de réseau (hors branchements)**

**Rendement du réseau 81,6% en progression d'1,1 point**

**Indice linéaire de perte ILP : 5,45 m<sup>3</sup>/km/jour en baisse de 10,7%**

**Qualité des eaux distribuées en 2018 :**

- **Paramètres bactériologiques : 99,91% des prélèvements conformes**
- **Paramètres physico-chimiques : 98,15% des prélèvements conformes**

### ❖ Faits Marquants

- Étude-projet d'adaptation de l'organisation des compétences eau-assainissement aux enjeux actuels et futurs de la Métropole (adéquation avec la loi Maptam et la loi NOTRe).
- Lancement d'un marché de prestation de service périmètre : secteur Maromme, Le-Trait, Saint-Paër et Saint-Martin-de-Boscherville.
- Poursuite des travaux préparatoires à la future ligne de transport en commun à haut niveau de service « T4 » (2 800 000 € HT) et la requalification du Cœur de Métropole environ 1 km de réseau renouvelé pour 350 000 € HT.
- Action sur le renouvellement (hors rationalisation) de réseaux portés à 0,93 % (y compris grands projets métropole et DECI).
- Recensement des conduites en PVC et établissement d'un programme de contrôle CVM (chlorure de vinyle monomère) pour priorisation des renouvellements canalisation PVC (Polychlorure de vinyle).
- Instruction de la dérogation sur les paramètres déséthylatrazine et déséthylatrazine-déisopropyl, pour les Unités de Distribution (UDI) Saint-Martin-de-Boscherville et Bardouville (impact pour 5 120 habitants).
- Arrêtés de DUP ressources Champs captant du Haut Cailly et de Maromme.
- Travaux d'étanchéité intérieure et entretien extérieur du réservoir St Rémy pour 62 583 € HT.
- Finalisation des travaux de sécurisation du pôle Plateaux Robec : interconnexion sous fluviale entre l'usine de la Chapelle à St Etienne du Rouvray et le réservoir des Vaubeuges à Franqueville Saint Pierre et pose en parallèle d'un fourreau haut débit pour la régie. Coût des travaux : 5,5 Millions € dont complément et fin de travaux par la réalisation en 2018 de la station de pompage associée : 725 711 € HT.

- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 20% / AESN 50% / Syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec 15% / MRN 15%) : modèle hydrogéologique mathématique des ressources en eau des territoires de la Métropole et du SAGE. Coût MRN : 174 720 € pour un coût total d'étude de 1 164 800 € HT. Phase 1 de collecte de données et d'investigations géologiques réalisée.
- Convention de recherche et développement partagé (BRGM 25% / AESN 50% / MRN 25%) : recherche de ressources alternatives pour l'alimentation en eau potable de la Métropole : Coût MRN (hors travaux de forage et investigations et essais terrains) : 139 826 € pour un coût total d'étude de 559 300 €. Phase 1 de collecte de données sur activités anthropiques réalisée.
- Rapport final du Schéma Directeur sur Secteur ex-Pôle de Proximité de Duclair : établissement d'un programme pluriannuel d'investissement et de sécurisation (État des lieux, ouvrages, réseau, rendements, capacité de production, qualité de service, travaux, renforcement réseau pour défense incendie) – version finale attendue 1<sup>er</sup> semestre 2019) : 76 990 €.

## 2 - Mode de gestion et d'organisation des services de l'Eau de la Métropole-Rouen-Normandie au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Au 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole-Rouen-Normandie – MRN – succède à la CREA.

Créée au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Communauté d'agglomération Rouen Elbeuf Austreberthe – CREA – est née du regroupement de 4 communautés :

- La Communauté d'Agglomération d'Elbeuf Boucles de Seine (CAEBS) constituée de 10 communes
- La Communauté d'Agglomération Rouennaise (CAR) constituée de 45 communes
- La Communauté de communes Seine-Austreberthe constituée de 14 communes
- La Communauté de communes du Trait-Yainville constituée de 2 communes

Ces quatre communautés d'origine sont constituées de 13 services AEP - Alimentation en Eau Potable - gérés selon différents modes d'exploitation.

Certains de ces services ont été intégralement transférés à la CREA. C'est le cas pour les Syndicats dont toutes les communes d'origine sont membres de celle-ci. Les Syndicats dont seule une partie des communes a adhéré à la CREA ont été scindés.

En application de la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, portant notamment sur l'organisation des Communautés d'Agglomération, les contrats de délégation conclus par toutes ces collectivités ont été transférés à la CREA, ils se poursuivent jusqu'à leur terme.

### 1 - Organisation des services - Pôles de proximité et mode de gestion

Depuis juillet 2018, l'organisation des services est la suivante :

- **1 service Régie exploité directement par la Métropole – Service Rouen-Elbeuf (40 communes)**
- **2 services exploités en Régie sous contrat de Prestation de Service :**
  - 1 service PS Nord-Ouest 2018 (19 communes) - titulaire Eaux de Normandie
  - 1 service PS OUEST (11 communes) - titulaire STGS
- **1 service (2 communes) exploités en Délégation de Service Public :**
  - Délégation de service public pour le syndicat de Jumièges

*Remarque : la commune d'Hérouville est comptabilisée sur 2 contrats de prestation de service (configuration historique et technique)*

Cette organisation est synthétisée dans la carte et le tableau ci-après.

Deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) sont arrivés à échéance au 31 décembre 2017, service de Le Trait et service de Saint-Paër. À noter la fin du contrat service de Saint-Martin-de-Boscherville le 30 juin 2018. Ces trois services ont été repris dans le nouveau périmètre d'exploitation de la Prestation de Service « NORD-OUEST 2018 » (cf. carte « gestion de l'eau au 1<sup>er</sup> juillet 2018 » page suivante).

# METROPOLE ROUEN NORMANDIE

## GESTION DE L'EAU au 1er Juillet 2018



- REGIE ROUEN-ELBEUF EXPLOITEE DIRECTEMENT PAR LA METROPOLE
- REGIE - PRESTATION DE SERVICE EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - PS Nord Ouest - Fin de contrat le 31/12/2020
- REGIE AVEC MARCHÉ DE PRESTATION STGS - PS Ouest - Fin de contrat le 31/01/2021
- DSP EXPLOITATION EAUX DE NORMANDIE - Jumièges - Fin de contrat le 31/01/2021



**DIRECTION de l'EAU ROUEN-ELBEUF (Couperin)**

Régie Rouen-Elbeuf	
Amfreville-la-Mivoie	Moulineaux
Belbeuf	Oissel
Bonsecours	Orival
Boos	Petit-Couronne
Caudebec-lès-Elbeuf	Petit-Quevilly
Cléon	Quèveville-la-Poterie
Damétal	Roncherolles-sur-le-Vivier
Elbeuf-sur-Seine	Rouen
Fontaine-sous-Préaux	Sotteville-lès-Rouen
Franqueville-St-Pierre	Sotteville-sous-le-Val
Freneuse	St-Aubin-Celloville
Gouy	St-Aubin-Epinay
Grand-Couronne	St-Aubin-lès-Elbeuf
Grand-Quevilly	St-Etienne-du-Rouvray
La-Bouille	St-Jacques-sur-Damétal
La-Londe	St-Léger-du-Bourg-Denis
La-Neuville-Chant-d'Oisel	St-Martin-du-Vivier
Le-Mesnil-Esnard	St-Pierre-lès-Elbeuf
Les-Authieux-sur-le-Port-St-Ouen	Tourville-la-Rivière
Montmain	Ymare

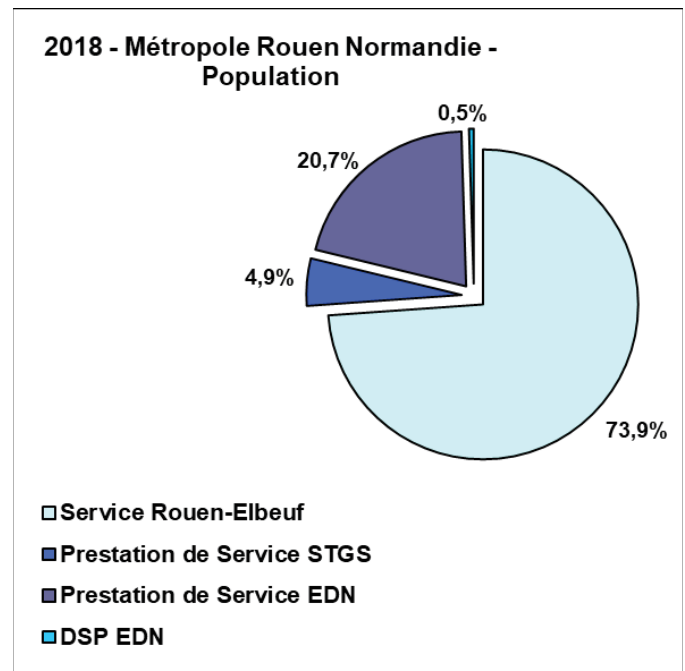
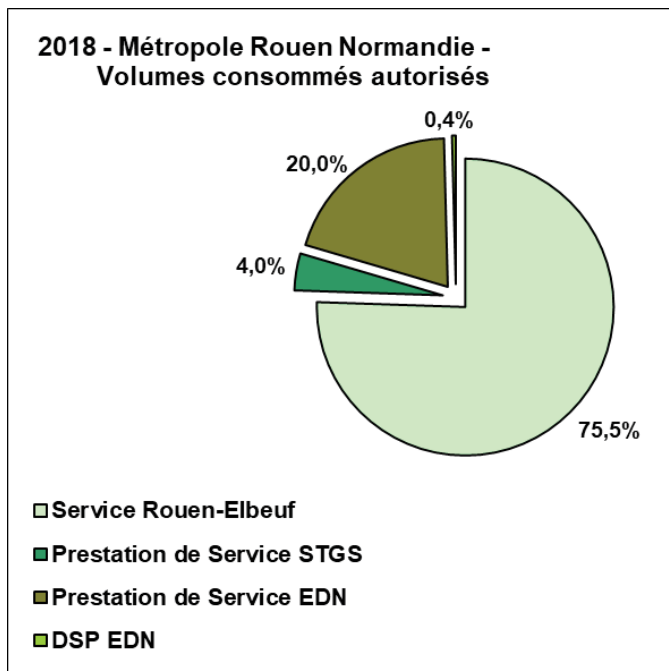
PS Sect. Nord-Ouest 2018
Eaux de Normandie
Bihorel
Bois-Guillaume
Canteleu
Déville-lès-Rouen
Duclair (écart)
Epinay-sur-Duclair
Hautôt-sur-Seine
Hénouville (le bas)
Isneauville
Le Trait
Maromme
Mont-Saint-Aignan
Notre-Dame-de-Bondeville
Quevillon
Quincampoix (ham. de la Muette)
Sahurs
St-Martin-de-Boscherville
St-Martin-du-V. (ham. Mt Perreux)
Saint-Paër
St-Pierre-de-Manneville
St-Pierre-de-Varengueville (écart)
Ste-Marguerite-sur-Duclair
Val-de-la-Haye

PS Sect. OUEST
STGS
Anneville-Ambourville
Bardouville
Berville-sur-Seine
Duclair
Hénouville Haut
Houpeville
Le Houllme
Malaunay
St-Pierre-de-Varengueville (bourg)
Yainville
Yville-sur-Seine

DSP Jumièges
Eaux de Normandie
Jumièges
Le-Mesnil-sous-Jumièges

À noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, l'organisation est sous l'unique responsabilité de la Direction de l'Eau basée à Couperin ROUEN.

**Le service Rouen-Elbeuf, exploité directement par la Métropole, assure l'alimentation de 73,9% de la population et 75,5% des volumes consommés autorisés. Si on intègre les prestations de service, ce sont 99,5% de la population, correspondant à 99,6% des volumes consommés autorisés qui bénéficient des services et des prix fixés par délibération de la collectivité.**



❖ Organisation de la Régie Rouen-Elbeuf, exploitée directement par la Métropole

La Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie est composée de 223 agents (hors DECI - Défense Extérieure Contre l'Incendie) répartis dans 3 Directions Adjointes :

La direction adjointe chargée de l'Exploitation et du Contrôle technique des prestataires est composée de 107 personnes.

Elle est composée :

- D'un service production qui assure le captage, le traitement de potabilisation de l'eau et son acheminement jusqu'aux réservoirs de stockage, les qualifications professionnelles relèvent de l'électrotechnique, de l'automatisme, de la mécanique et des métiers du bâtiment.
- D'un service distribution qui assure la desserte des clients. Les agents qui œuvrent pour assurer ces tâches sont principalement des agents techniques dont la plupart possède une qualification dans le domaine de la plomberie ou du terrassement.
- D'un service magasin en charge de la gestion des stocks et achats de pièces.

La direction adjointe chargée des Travaux Neufs est composée de 27 personnes. Elle est composée :

- D'un service Études qui gère l'ensemble des documents graphiques et réalise la mise au point des projets pour le Pôle de l'Eau.
- D'un service Maîtrise d'œuvre qui gère les travaux d'investissement (usines et réseaux), ainsi que les études (BAC, DUP, ...).
- Le service DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) – compétence budget général – est rattaché à cette direction adjointe. Un ingénieur dirige ce service composé de 4 agents.

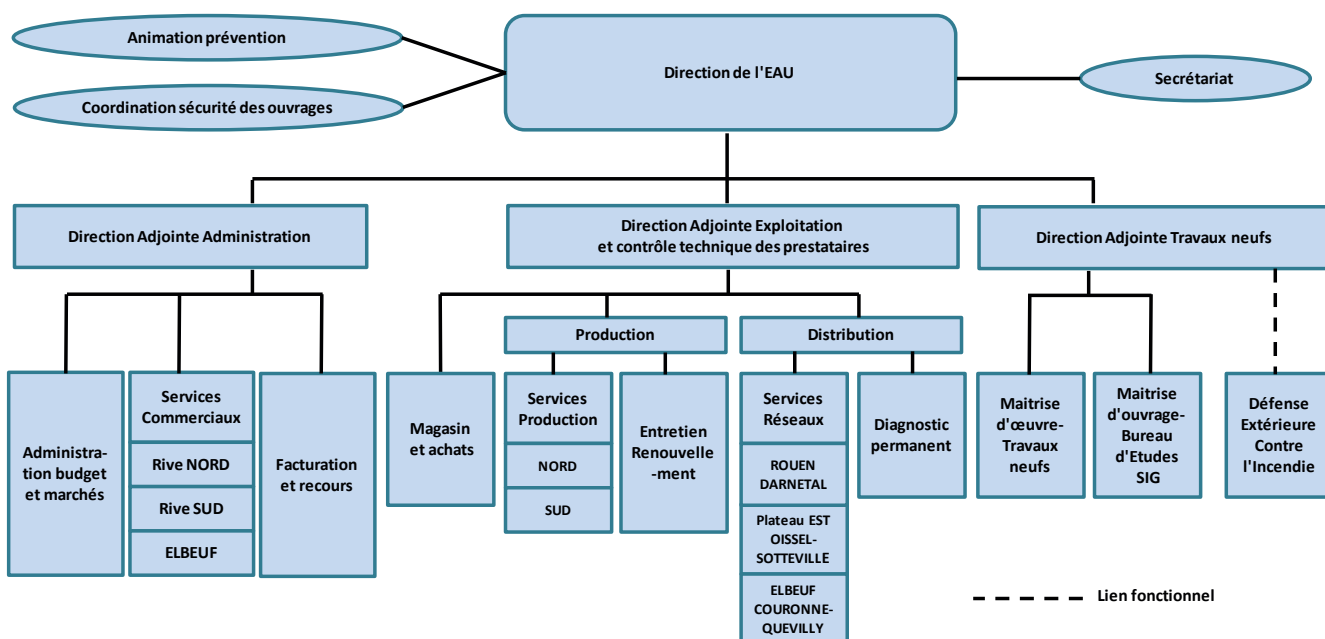
La direction adjointe chargée de l'Administration est composée d'un service administration et d'un service commercial. L'effectif global de ces services est de 81 personnes. Elle assure notamment la gestion commerciale des abonnés depuis l'abonnement au service jusqu'à la facturation, le recouvrement des factures étant à la charge du comptable public.

Par ailleurs, 8 agents sont rattachés directement à la cellule Direction. Ils assurent entre autres les missions :

- Sécurité animation de la politique de prévention des risques,
- Sécurisation des ouvrages et de l'environnement,
- Certification.

Enfin, le personnel des entreprises prestataires ou délégataires, assurant pour le compte de la Métropole Rouen Normandie, le service est estimé à environ 60 personnes.

❖ ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION DE L'EAU - REGIE ROUEN-ELBEUF, exploitée directement par la Métropole





### 3 - Indicateurs financiers de la Métropole-Rouen-Normandie en 2018

Les factures type 120m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### 1 - Structure budgétaire

Le budget de l'Eau regroupe les deux types de fonctions de la Régie Autonome de l'Eau de la Métropole :

- La fonction de maître d'ouvrage, dont l'objet essentiel est le maintien et le développement du patrimoine de l'ensemble des services, qu'ils soient en régie directement exploités par la Métropole ou contrôlés (prestation de service) ou encore en délégation de service public.
- La fonction d'exploitant qui inclut l'exploitation du service - la production et la distribution de l'eau, la facturation et la gestion clientèle, l'entretien courant des ouvrages et équipements (les charges et les recettes s'y rapportant figurent dans la section de fonctionnement du budget) - et enfin le renouvellement des équipements électromécaniques, des compteurs et des branchements à l'instar des délégataires de services d'eau (les charges correspondantes sont portées en section d'investissement).

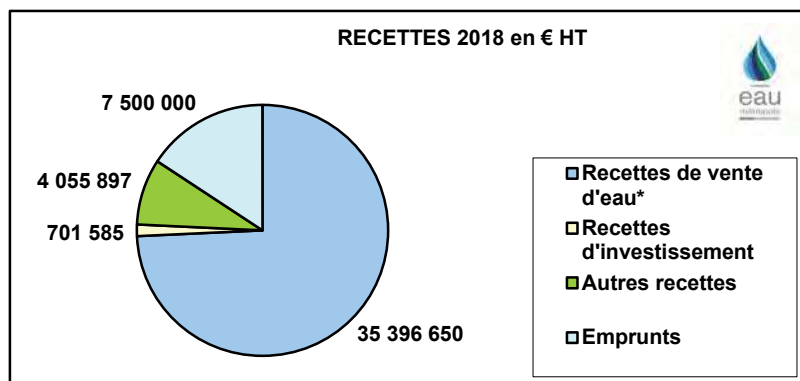
Les graphiques ci-après distinguent, par grandes masses, les dépenses et les recettes de l'exercice 2018 et leur répartition par fonction. Les redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (préservation de la ressource et pollution) et qui lui sont reversées, ont été extraites des comptes tant en recettes qu'en dépenses.

#### 2 - Recettes et charges du service

##### Recettes

Eau de La Métropole	
Recettes 2018	Montant en € HT
Recettes de vente d'eau*	35 396 650 €
Recettes d'investissement	701 585 €
Autres recettes	4 055 897 €
Emprunts	7 500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 654 132 €</b>

\*inclus la redevance investissement eau

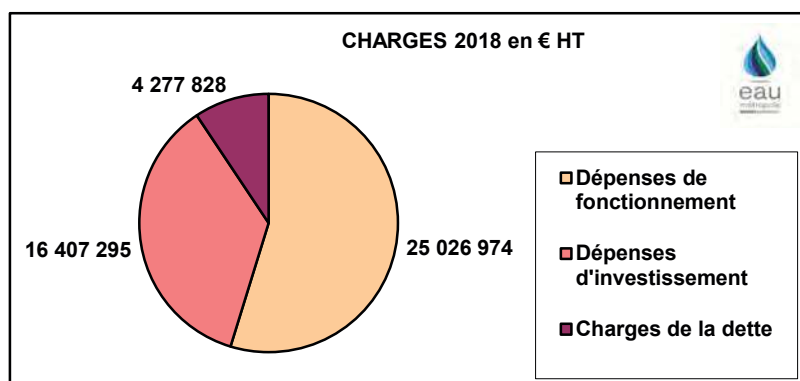


\*À compter de 2016, il n'y a plus de redevance investissement.

Cette part relative à la redevance a été intégrée dans le montant lié aux tranches de consommation.

##### Charges

Eau de La Métropole	
Charges 2018	Montant en € HT
Dépenses de fonctionnement	25 026 974 €
Dépenses d'investissement	16 407 295 €
Charges de la dette	4 277 828 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 712 097 €</b>



### 3 - Indicateurs financiers

#### Montant des abandons de créances :

La Métropole a signé une convention avec le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour la gestion du Fonds de Solidarité Logement. Dans ce cadre, les montants versés pour 2018 s'élèvent à 110 000 €. Ce fonds est directement géré par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

- ❖ Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité, indicateur de performance P109.0 : 0,0046 €/m<sup>3</sup>

#### Dettes de la collectivité :

- ❖ Durée d'extinction de la dette, indicateur de performance P153.2 : 2,51 années.
- En cours de la dette au 31/12/2018 : **41 458 234 €**
- Montant de l'annuité :
  - Capital : 3 989 218 €
  - Intérêts : 288 610 €

#### Montant des amortissements 2018 : 6 104 162 € HT

#### Montant global de subventions perçu : 2 636 € HT

- Agence de l'Eau Seine Normandie : 2 636 € HT
- Conseil Général de Seine-Maritime : 0 € HT

#### Mission coopération décentralisée : 44 500 € HT

### 4 - Facturation et Prix de l'Eau

**Les abonnés de la Régie Rouen-Elbeuf et de la Prestation de Service Secteur « Nord-Ouest 2018 » reçoivent 1 facture par an.**

**Les abonnés des services Prestation de Service Ouest et DSP Jumièges reçoivent 2 factures par an :**  
Une facture sur estimation et une facture sur relevé d'index du compteur.

Les factures type 120 m<sup>3</sup> sont présentées dans la note liminaire.

#### Prix de l'eau sur le territoire en Régie (régie Rouen-Elbeuf et prestations de service)

**Le prix de l'eau 2018 a été adopté par délibération du Conseil Communautaire du 18 décembre 2017.**

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût du service de l'eau (fonctionnement et investissement).
- À compter du 01/01/2016 la redevance investissement a été intégré à la part consommation.

#### Prix de l'eau sur les services en DSP

Ce prix comporte :

- Une part fixe « abonnement » selon le diamètre du compteur
- Une part « consommation », correspondant au coût de fonctionnement du service de l'eau et couvrant la rémunération du délégataire.
- Une part « redevance investissement » destinée à financer les études et investissements sur les installations de production et de distribution.

**La part « exploitant » du tarif est révisable par application d'une formule contractuelle.**



## 4 - Ressources en eau - Production et zones de distribution

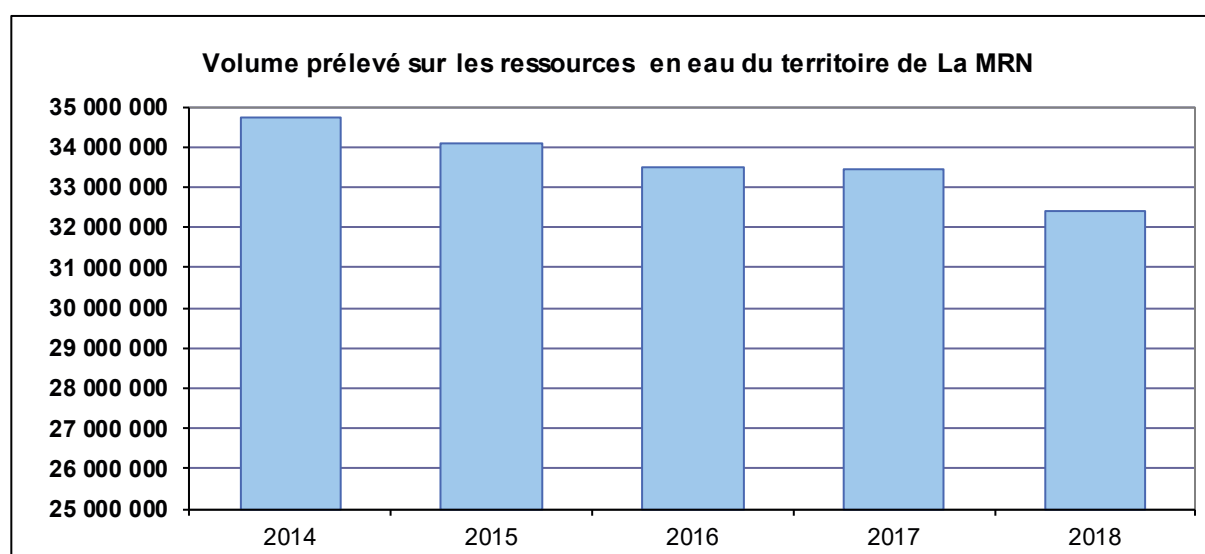
### 1 - Les ressources

Les ressources en eau de la Métropole proviennent de forages ou de sources situés soit sur le territoire même de la Métropole soit en périphérie. Du fait de son étendue la Métropole est ainsi alimentée par 40 ressources internes sous maîtrise d'ouvrage Métropole, dont les capacités sont fortement variables de 600 à 50 000 m<sup>3</sup>/jour, et 7 ressources externes.

#### Production

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des volumes prélevés sur les ressources de la Métropole.

Territoire de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	NN-1	N/an 2014
Volume prélevé en m <sup>3</sup>	34 732 519	34 084 472	33 499 619	33 467 882	32 401 593	-3,2%	-6,71%



Ces valeurs à la baisse, gain de 2 330 926 m<sup>3</sup> en 5 ans, soit -6,7%, sont corrélées par les tendances observées suivantes :

- ✓ Amélioration du rendement de réseau (+7,1%, soit un gain de 5,4 points) et diminution de l'indice linéaire de perte (-29,0%) sur 5 ans.
- ✓ Une baisse des volumes consommés de -1,2% sur l'année 2018 (vis-à-vis de 2017), et une hausse sur 5 ans de 1%.

Par ailleurs et afin de satisfaire l'ensemble des besoins et en fonction des structures historiques particulières, la Métropole importe et ou exporte de l'eau vers les collectivités voisines.

#### **Importation en provenance :**

- Du SERPN pour les communes de Yville-sur-Seine (bourg), La Londe, la partie ouest de la commune d'Elbeuf-Le-Buquet, le hameau de la Maison-Brulée à Moulineaux et La Bouille.
- Du Syndicat de Préaux pour la commune de Roncherolles, sécurisation de l'alimentation.
- Du SIAEPA de Montville pour les communes de Malaunay, Le Houleme, Saint-Pierre-de-Varengeville et Hénouville.
- Du Syndicat de l'Austreberthe pour les hameaux du Pont des Vieux et du Paulu, communes de Saint-Pierre-de-Varengeville et Saint-Paër.

#### **Exportation vers les collectivités suivantes :**

- SIAEPA de Montville.
- SIAEPAP de l'Andelle.
- CCVS St Wandrille Rançon - hameau de Gauville, des Yaux et du Beauquenay.

Les importations représentent 3,08% des volumes distribués, les exportations représentent 1,72% des volumes produits.

## Caractéristiques des points de production

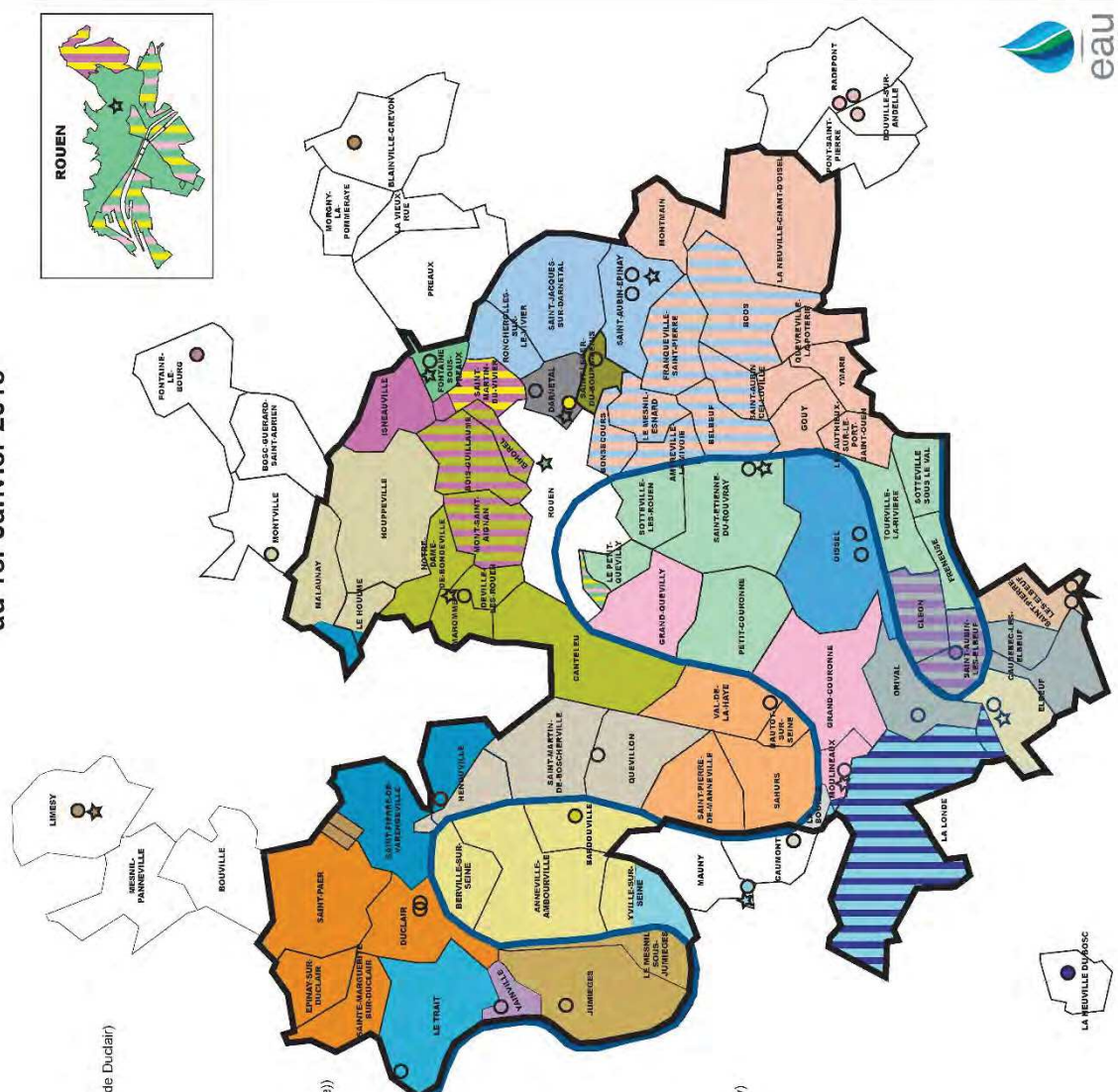
Suivant leurs caractéristiques, les eaux suivent un traitement de filtration et de désinfection, ou seulement une désinfection au chlore gazeux, avant refoulement dans les réservoirs de stockage et distribution.

Eau de la Métropole Rouen Normandie Service / Commune / Ressource Ouvrage		Capacité technique de production en m <sup>3</sup> /jour (base 20h)	DUP (quantité max autorisée)			Volume en 2018	
			Date	Q m <sup>3</sup> /j	Q m <sup>3</sup> /h	en m <sup>3</sup> /j	en m <sup>3</sup> /an
<b>Régie ROUEN (30 communes)</b>	Darnétal - Carville (2 sources)	8 000	15/11/04	8 000	400	1 913	<b>698 200</b>
	Darnétal (Village)	2 000	21/07/15	2 000		1 286	<b>469 520</b>
	Douville - Grande Aulnaie	4 000	15/09/94	2 000	200	1 814	<b>661 990</b>
	Fontaine sous Préaux (Jatte) (3 sources)	24 000	27/11/81	20 000		15 914	<b>5 808 460</b>
	Fontaine sous Préaux (Village)					88	<b>32 100</b>
	Moulineaux (2 puits)	28 500	23/09/87	44 000	1 800	12 037	<b>4 393 600</b>
	Oissel - Forage Le Catelier	1 400	21/08/00	1 500	80	673	<b>245 630</b>
	Oissel - Forage La Perreuse	1 800	01/07/91	2 000	105	1 157	<b>422 350</b>
	Radepont - Château	4 800	15/09/94	4 200	210	789	<b>288 030</b>
	Radepont - Petite Aulnaie	4 000	31/03/05	2 800	200	1 719	<b>627 600</b>
	St Aubin Epinay - Longues Raies	7 000	27/03/95	4 500		910	<b>332 015</b>
	St Aubin Epinay - (Puits) Serv. Bas	560	03/08/93	1 400	70	163	<b>59 495</b>
	St Jacques sur Darnétal - (Forage) Serv. Haut	900				602	<b>219 660</b>
	St Léger du BD. - Forage du Vieux Château	1 500	29/09/00	1 000	160	505	<b>184 330</b>
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (3 forages)	50 000	15/11/85	75 000		19 257	<b>7 028 810</b>
<b>Régie Elbeuf</b>	Elbeuf - Forage des Ecameaux (Mont Duve)	6 000	11/10/94	12 000	600	577	<b>210 590</b>
	Orival - Forage du Nouveau Monde F1	3 000	28/03/91	9 600	140	3 938	<b>1 437 350</b>
	Orival - Forage du Nouveau Monde F2	5 000			260		
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F1 (1925)	2 800	22/11/84	2 000	100	1 868	<b>681 830</b>
	St Aubin lès Elbeuf - Forage F2 (1949)	2 800	22/11/84	2 000	100		
	St Pierre lès E. - Forage de l'Oison ('Saint Cyr')	2 200	14/08/86	2 200	110	738	<b>269 270</b>
	St Pierre lès E. - Forage du Vallon de La Fieffe	1 000	24/04/87	2 000	100	280	<b>102 030</b>
<b>PS OUEST Prestation de Service (Malaunay-Duclair)</b>	Yainville - Forage de 1948		14/01/85	960	40	0	<b>0</b>
	Yainville - Forage de 2003	800	10/12/03	2 000	100	391	<b>142 554</b>
	Forage de Bardouville	600	10/07/09	500	30	110	<b>40 223</b>
<b>PS Nord-Ouest 2018 Prestation de Service (Maromme)</b>	Forage de Duclair - Le Chinois (commun aux 2 services)	1 000	22/11/05	2 000	185	781	<b>284 999</b>
		1 280				614	<b>224 201</b>
	Fontaine le Bourg - Cailly F6	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F7	6 000	22/10/18	29 000		9 685	<b>3 534 924</b>
	Fontaine le Bourg - Cailly F8	3 000					
	Fontaine le Bourg - Cailly F10	1 760					
	Fontaine le Bourg - Cailly F11	4 200					
	Fontaine le Bourg - Cailly F12	1 860					
	Fontaine le Bourg - Cailly F13	4 680					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F14bis	Forage de réserve					
	Fontaine le Bourg - Cailly F15	Forage de réserve					
	Maromme champ captant (5 sources)	12 000	22/10/18	21 600		8 443	<b>3 081 836</b>
	Maromme - Forage F1	4 000					
	Maromme - Forage F2	4 400					
	Maromme - Forage F3	3 000					
	Val de la Haye - La Commanderie	1 280	19/12/12	800	65	387	<b>141 384</b>
Le Trait - Forage de La Neuville	2 000	19/09/00	1 200	100	1 239	<b>452 293</b>	
Forage de Quevillon	1 800	08/12/14	2 000	100	696	<b>254 053</b>	
<b>DSP Jumièges</b>	Captage de Jumièges	600	27/03/08	580	25	198	<b>72 266</b>
<b>Capacité technique TOTALE de production d'eau potable de la Métropole Rouen Normandie</b>		<b>215 520</b>		<b>249 240</b>		<b>88 771</b>	<b>32 401 593</b>

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

Points de production d'eau potable - Zones de desserte  
au 1er Janvier 2018

- Anneville Ambourville-Bardouville-Berville sur Seine-Yville sur Seine (Captage de Bardouville / Quevillon)
- Canteleu-Déville les Rouen-Miaromme-Notre Dame de Bondeville (Captages et usine de Maromme)
- Caudebec-les-Elbeuf-Elbeuf-Orival (Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Cléon-Saint Aubin les Elbeuf (Captage de Saint Aubin les Elbeuf / Captage du Nouveau Monde (Orival))
- Darnétal (Captage de Darnétal)
- Duclair-Epinay sur Duclair-Sainte Marguerite sur Duclair-Saint Paër-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Duclair)
- Elbeuf (Les Ecarreaux)
- Elbeuf-La Bouille-La Londe-Moulineux (Captage des Varras (Maury) / La Neuville du Bosc)
- Fontaine sous Préaux (Captage et usine de Fontaine sous Préaux)
- Frenseuse-Petit Couronne-Petit Quevilly-Saint Etienne du Rouvray-Soiteville sous le Val-Soiteville les Rouen-Tourville la Rivière (Captages et usine de la Chapelle)
- Grand Couronne-Grand Quevilly-Moulineux (Captage et usine de Moulineux)
- Hautot sur Seine-Senus-Saint Pierre de Mienneville-Val de la Haye (Captage Val de la Haye)
- Hérouville (le haut)-Le Houme-Malaunay-Saint Pierre de Varengueville (Captage de la Fontaine (Hérouville))
- Hérouville (le bas)-Quevillon-Saint Martin de Boscherville (Captage du Béalâtre (Quevillon))
- Houppesville-Le Houme-Malaunay (Captage des Sondres et des Anglais (Montville))
- Isneauville-Saint Martin du Vivier (Mont Perreux) (Captages de la Vallée du Cailly)
- Jumièges-Le Meenil sous Jumièges (Captage de Jumièges)
- La Bouille (Captage du Val Galopin (Caumont))
- Le Trait
- Oisnel (Captages de Oisnel)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle / Captages de Saint Aubin Epinay)
- Plateau Est (Captages de la Vallée de l'Andelle)
- Plateau Nord (Captages et usine de Maromme / Captages de la Vallée du Cailly)
- Rouen La Jatte (Captages de Fontaine et usine de La Jatte)
- Rouen Bas de Ville (Moulineux / Carville (Darnétal) / La Jatte)
- Rouen Grand Mare-Châtelet (Carville (Darnétal) et captages de la Vallée du Cailly)
- Saint Aubin Epinay-Saint Jacques sur Darnétal-Roncherolles sur le Vivier (Captages de Saint Aubin Epinay)
- Saint Léger du Bourg Denis (Captage de Saint Léger du Bourg Denis)
- Saint Martin du Vivier (Captage de Carville (Darnétal) / Vallée du Cailly)
- Saint Paër-Saint Pierre de Varengueville (Captage de Limésey)
- Saint Pierre les Elbeuf (Captage de Saint Pierre les Elbeuf)
- Yainville
- Yville sur Seine (Captage des Varras (Maury))



○ Captage d'eau  
 ☆ Usine de traitement de l'eau  
 — Périmètre de la METROPOLE

## Patrimoine production

Le patrimoine production est constitué de 7 usines de traitement et 30 forages.

Eau de La Métropole Rouen Normandie Commune / Ouvrage			Type de Filière de traitement	Capacité nominale de production en m <sup>3</sup> /jour
Régie ROUEN (30 communes)	Darnétal	Carville	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	8 000
	Fontaine sous Préaux	Village	Ultrafiltration	
	Moulineaux	Moulineaux	Traitement réalisé au travers d'une unité d'ultrafiltration membranaire, suivi d'un affinage sur charbon actif avant stérilisation au chlore.	28 500
	Rouen	Jatte	Traitement de l'eau réalisé par ultrafiltration et désinfection au chlore.	20 000
	St Aubin Epinay	Longues Raies	Traitement sur filtration sable, ozonation, collage au sulfate d'aluminium et désinfection au chlore gazeux.	4 500
	St Etienne du Rouvray	La Chapelle	Traitement de préozonation, filtration bi-couche charbon actif / sable et désinfection au chlore gazeux.	50 000
Régie ELBEUF	Elbeuf	Mont Duvé	Traitement sur filtres bicouche, sable de quartz et anthracite, et désinfection au chlore.	6 000
PS Nord-Ouest Prestation de Service Nord-Ouest (Maromme)	Maromme	Maromme	Le traitement comprend un pré-traitement par coagulation (chlorure ferrique), un étage de filtration sur filtres bicouches (pierre ponce et sable), une stérilisation à l'ozone, une filtration sur charbon actif en grains et une désinfection finale au chlore gazeux. En période de forte turbidité, la filtration est précédée d'un prétraitement supplémentaire la floculation.	20 000

Bâches usines		Capacité en m <sup>3</sup>
Elbeuf	Elbeuf - Usine du Mont-Duve	60
Le Grand-Quevilly	Grand-Quevilly - Calvaire	3 000
Rouen	Rouen - Grand Mare Couperin	2 250
Rouen	Rouen - Moulineaux	560
Rouen	Rouen - Carville	400
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Longues Raies	200
St Etienne du Rouvray	St Etienne du Rouvray - La Chapelle (2 x 1250)	2 500
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des bâches d'usines de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie</b>		<b>8 970</b>

Avant distribution l'eau est stockée dans des réservoirs qui outre le rôle de stockage assurent la pression.

Réservoirs de distribution (hors bâches usines)		Capacité en m <sup>3</sup>
Amfreville la Mivoie	Service Bas - Buissonnets	300
Amfreville la Mivoie	Service Haut (moyen) - Mutuels	300
Anneville-Ambourville	Ambourville	450
Bardouville	Bardouville	150
Belbeuf	Service Bas - Becquet	100
Bois Guillaume	Sente Sainte Venise	1 500
Canteleu	Canteleu - Sente aux Lapins	2 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Bas - Chêne Fourchu	3 000
Caudebec lès Elbeuf	Service Haut - Chêne Fourchu	500
Darnétal	Mont aux Asniers	1 140
Darnétal	Branly Bas	570
Darnétal	Branly Haut	300
Darnétal	Table de Pierre - "Cimetière"	300
Darnétal	Bois du Roule	300
Déville lès Rouen	Fontenelle 1 / Déville lès Rouen	1 200
Déville lès Rouen	Fontenelle 2 / Déville lès Rouen	1 200
Duclair	Le Maupas / Duclair	150
Duclair	Le Chinois / Duclair	1 000
Elbeuf sur Seine	Bourgtheroulde	3 000
Elbeuf sur Seine	Le Neubourg	1 000
Elbeuf sur Seine	Les Mesliers	500
Elbeuf sur Seine	Saint-Cyr	300
Elbeuf sur Seine	Chêne à la Vierge	200
Fontaine sous Préaux	Ruette aux Cailloux	400
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - La Lorie	800
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - Les Vaubeuges 2014	3 300
Franqueville St Pierre	Franqueville St Pierre - RN14	600



Réservoirs de distribution (hors bâches usines) suite		Capacité en m <sup>3</sup>
Freneuse	Route des Crêtes	300
Gouy	Réservoir de Gouy - Les Fries	500
Grand Couronne	Service Bas	1 000
Grand Couronne	Service Moyen	850
Grand Couronne	Service Moyen - Les Bouttières	500
Grand Couronne	Service Haut - Les Essarts	500
Hautôt sur Seine	Hautôt sur Seine (Val de La Haye)	350
Hénouville	La Cabotterie	200
Houpeville	Bâche surpresseur - Les Gaudines	500
Isneauville	Ventelette 1 - 2 et 3 (Quincampoix)	4 000
Jumièges	Jumièges	350
La Londe	La Londe	350
La Neuville Chant d'Oisel	La Neuville Chant d'Oisel	600
Le Houlme	Bois Planté	300
Le Houlme	Domaine aux Loups	200
Le Trait	Caudebec / Le Trait	450
Le Trait	Duclair / Le Trait	450
Le Trait	Archimède / Le Trait	250
Malaunay	Service Bas - Route de Barentin	150
Maromme	Maromme 1 (Service Haut)	2 500
Maromme	Maromme 2 (Service Bas)	2 500
Maromme	Maromme - Garstedt	1 200
Mesnil sous Jumièges	Mesnil sous Jumièges	250
Mont Saint Aignan	Boucicaut	2 000
Mont Saint Aignan	Galliéni 1	300
Mont Saint Aignan	Galliéni 2	200
Moulineaux	Moulineaux	350
Notre Dame de Bondeville	Notre Dame de Bondeville - Forêt Verte	300
Oissel	Oissel - Le Diguët	3 000
Orival	Orival - Les Roches	150
Quevillon	Service Bas	500
Quèvreuille la Poterie	Quèvreuille la Poterie	500
Roncherolles sur le Vivier	Roncherolles	300
ROUEN	Champ de Courses (St Etienne du Rouvray)	13 000
ROUEN	Sainte Marie	6 000
ROUEN	Moïse	6 000
ROUEN	Jatte	6 000
ROUEN	Saint Hilaire	3 000
ROUEN	Ernemont	2 000
ROUEN	Bel Air (Mont St Aignan)	1 000
ROUEN	Mont Gargan	1 000
ROUEN	Canadiens (Bihorel)	1 500
ROUEN	Châtelet	4 500
Notteville lès Rouen	Léon Salva - Service Bas	10 400
Notteville lès Rouen	Léon Salva - Service moyen	7 400
Notteville sous le Val	Notteville sous le Val	500
St Aubin Epinay	St Aubin Epinay - Bois des Chartreux	300
St Aubin lès Elbeuf	Service Bas - Parc Saint Rémy	2 000
St Aubin lès Elbeuf	Service Haut - Paul Doumer	1 200
St Etienne du Rouvray	Maryse Bastié	3 500
St Jacques sur Darnétal	St Jacques sur Darnétal	300
St Léger du Bourg Denis	Cantony	150
St Léger du Bourg Denis	La Lande	200
St Léger du Bourg Denis	Waddington	50
St Martin de Boscherville	Le Genetey	100
St Martin du Vivier	Mesnil Grémichon	150
St Paër	Saint-Paër	350
St Pierre de Varengueville	Saint Pierre de Varengueville	150
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas enterré - Route de St Didier des Bois	1 500
St Pierre lès Elbeuf	Service Bas semi-enterré - Route de St Didier des Bois	1 200
St Pierre lès Elbeuf	Bosc-Tard	350
Tourville la Rivière	Casanova	200
Tourville la Rivière	Bois St Christophe	2 000
Yainville	Tour 1950	300
Yainville	Semi-enterré 1976	500
Yville-sur-Seine	Yville sur Seine - Le Mauny	200
<b>Capacité globale de stockage d'eau potable des réservoirs de distribution de l'Eau de La Métropole-Rouen-Normandie</b>		<b>127 210</b>

Remarques : Réservoirs Rouen Bel Air et Mont Gargan :

Chacun 1 cuve de 1000m<sup>3</sup> en service et 1 cuve de 500m<sup>3</sup> hors service

## 2 - Qualité des eaux distribuées

La surveillance des eaux distribuées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) donne les résultats suivants :

- ❖ [99,91 % de conformité sur les paramètres microbiologiques, indicateur de performance P101.1](#)
- ❖ [98,15 % de conformité sur les paramètres physico-chimiques, indicateur de performance P102.1](#)

Territoire Eau de La MRN	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
Année 2018	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P101.1	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité P102.1
Contrôles Réglementaires ARS BILAN 2018	1 173	1	99,91%	1 297	24	98,15%

Pour les paramètres microbiologiques, on note 1 non-conformité sur le secteur de la PS Nord-Ouest. Celle-ci a été levée suite à la contre-analyse.

Pour les paramètres physico-chimiques, on note 24 prélèvements non-conformes :

- Sur le secteur de la Régie Rouen-Elbeuf
  - Un prélèvement non-conforme sur le paramètre Nickel : 29,3 µg/l, limite de qualité 20 µg/l, sur l'[UDI Rouen Bas de Ville](#). Ce paramètre Nickel est représentatif des matériaux utilisés en domaine privé après compteur
  - 2 prélèvements non-conformes, sur le paramètre Plomb : 13,9 µg/l et 20 µg/l, limite de qualité 10 µg/l, sur l'[UDI Plateau EST Franqueville](#). Les investigations menées sur le réseau ont démontré l'absence de matériau plomb (branchement) sur le domaine public.
- Sur le Secteur de Bardouville - PS OUEST
  - 8 prélèvements (sur 12) non-conformes sur les paramètres Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl : (maximum mesuré 0,12 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l), sur [TTP Bardouville](#).
  - Voir dérogation ci-dessous
- Sur le Secteur de Malaunay-Le Houlme - PS OUEST
  - 5 prélèvements (sur 12) non-conformes sur le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl : (maximum mesuré 0,16 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l), sur l'[UDI Malaunay – Le Houlme](#).
  - L'eau desservant ce secteur provient du forage « des Anglais » gérés par le SIAEPA de Montville. À la suite des travaux réalisés en 2012/2013 – interconnexion de secours Ventelette / Montville, ces eaux (forage des Anglais) peuvent être mélangées avec celles en provenance du champ captant du Haut Cailly (ressources MRN).
  - La Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie, œuvre auprès du SIAEPA de Montville pour assurer, via l'interconnexion de secours Ventelette / Montville, un accroissement de leur prélèvement (achat d'eau en gros) afin de garantir un taux de dilution suffisant et le respect de la norme. Dans ce contexte, on observe depuis le second semestre 2018, un doublement des prélèvements réalisés par le SIAEPA de Montville au départ de la Ventelette qui sont passés de 400 à 800 m<sup>3</sup>/jour, (900 m<sup>3</sup>/jour en février 2019). On constate depuis une légère amélioration des résultats. Pour information la Direction de l'Eau de la Métropole a validé le principe d'un prélèvement jusqu'à hauteur de 2000 m<sup>3</sup> par jour.
- Sur le Secteur de St Martin de Boscherville - PS Nord-Ouest
  - 7 prélèvements (sur 12) non-conformes sur les paramètres Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déisopropyl : (maximum mesuré 0,17 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l), sur [TTP Quevillon](#).
  - Voir dérogation ci-dessous
- Sur le Secteur de Jumièges
  - Un prélèvement (sur 12), non-conforme pour le paramètre Atrazine déséthyl-déisopropyl : 0,12 µg/l, limite de qualité 0,10 µg/l, sur l'[UDI Jumièges](#).
  - À la suite de la mise en service de l'interconnexion (24 juin 2017), entre Yainville et Jumièges, l'eau du forage de Jumièges est diluée avec celle de Yainville, le taux de dilution a été porté à 50%, afin de respecter les normes de potabilité (le résultat non conforme concerne l'analyse de janvier 2018).

## Qualité d'eau : Dérogations

Concernant les non-conformités observées, en Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déiisopropyl, l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a rendu le 22 avril 2013 un avis relatif à la détermination de valeurs sanitaires maximales (VMax) de pesticides ou métabolites de pesticides dans les eaux destinées à la consommation humaine.

Ainsi l'ANSES propose pour les pesticides caractérisés par des effets toxiques à seuil, ayant une Valeur Toxicologique de Référence (VTR) chronique, de déterminer une Valeur sanitaire Maximale (VMax).

Pour Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déiisopropyl : cette valeur est de 60 µg/l, en deçà de cette valeur, cette eau ne constitue pas un danger potentiel pour la santé des personnes.

Les valeurs mesurées en Atrazine déséthyl-déiisopropyl, sur le réseau sont largement inférieures à la VMax définie par l'ANSES, rapport de 1 à 300.

- Une demande de dérogation Atrazine déséthyl et Atrazine déséthyl-déiisopropyl a été instruite sur les secteurs UDI St Martin de Boscherville et UDI Bardouville.
  - Arrêté de dérogation pris le 5 juillet 2019, pour une période de 3 ans, la limite de qualité est portée à 2 µg/l.
  - Le programme d'action concerne la poursuite des actions préventives menées au sein des bassins d'alimentation des captages de Bardouville et Quevillon, ainsi que la réalisation d'une interconnexion de secours avec l'unité de potabilisation située à Maromme.

### 3 - Préservation de la ressource - Études

#### ❖ Indice d'avancement de protection de la ressource P108.3

Cet indice définit le taux d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection des ressources (points de prélèvement dans le milieu naturel).

La valeur de l'indicateur déterminée par l'ARS, est fixée comme suit :

0% aucune action

20% Étude environnementale et hydrogéologique en cours

40% Avis d'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus) et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

Année \ Nom du Captage	2014 : Indice 108.3 ARS en %	2015 : Indice 108.3 ARS en %	2016 : Indice 108.3 ARS en %	2017 : Indice 108.3 ARS en %	2018 : Indice 108.3 ARS en %
Darnétal Carville	60%	60%	60%	60%	60%
Darnétal (village)	50%	60%	60%	60%	60%
Douville - Grande Aulnaie	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Jatte)	60%	60%	60%	60%	60%
Fontaine (Village)	60%	60%	60%	60%	60%
Moulineaux	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Catehier	60%	60%	60%	60%	60%
Oissel - Perreuse	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Château	60%	60%	60%	60%	60%
Radepont - Petite Aulnaie	80%	80%	80%	80%	80%
St Aubin Ep. - Longues Raies	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin Ep. (Puits) Serv. Bas	60%	60%	60%	60%	60%
St Jacques (Forage) Serv. Haut	60%	60%	60%	60%	60%
St Léger BD - Vieux Chateau	60%	60%	60%	60%	60%
SER - Forage de La Chapelle	60%	60%	60%	60%	60%
Elbeuf - (Mont Duve) Forage Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	60%	60%	60%	60%	60%
St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 1948	60%	60%	60%	60%	60%
Forage Yainville 2003	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Bardouville	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Duclair	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Quevillon	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de Val de la Haye	60%	60%	60%	60%	60%
Forage de La Neuville Le Trait	60%	60%	60%	60%	60%
Forages Vallée du Cailly	60%	60%	60%	60%	60%
Sources de Maromme	50%	50%	50%	50%	60%
Forage de Jumieges	60%	60%	60%	60%	60%
<b>Indice consolidé d'avancement de protection de la ressource P108.3</b>	<b>59,3%</b>	<b>59,5%</b>	<b>59,6%</b>	<b>59,8%</b>	<b>60,4%</b>

L'indice d'avancement de protection de la ressource consolidé, calculé en prorata des volumes prélevés, est de **60,4%**.



## Études DUP

- **DUP Maromme :**
  - Arrêté en date du 31/05/18 au titre du code de la santé publique
  - Arrêté en date du 22/10/18, au titre du code de l'environnement, commun avec le Champ captant du Haut Cailly
  
- **DUP champ captant du Haut Cailly :**
  - Arrêté en date du 24/01/19 au titre du code de la santé publique
  - Arrêté en date du 22/10/18, au titre du code de l'environnement, commun avec Maromme
  
- **DUP Fontaine sous Préaux (révision) :**
  - Avis hydrogéologue agréé, définition des périmètres de protection et périmètres satellites, septembre 2014
  - Acquisition de la bétouille de la Triboudaine à Quincampoix
  - Dossier de consultation des services de l'État déposé en avril 2016
  - Avis des services : demande de complément rendu en avril 2018
  - Dépôt enquête publique à l'Agence Régionale de Santé, 13 février 2019
  
- **DUP Moulineaux (révision) :**
  - Étude complémentaire d'incidence sur le niveau du ruisseau des Moulins 2014
  - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
  - Étude de modélisation des travaux hydrauliques (réduction de l'impact des pompages au niveau des sources ruisseau de Moulineaux) finalisée en mars 2017
  - Complément d'avis hydrogéologue agréé sollicité le 01/08/18, suite traçage positif de bétouille (contexte BAC Varras-Moulineaux)
  
- **DUP Carville (révision) :**
  - Étude environnementale finalisée en mai 2016
  - Avis de l'hydrogéologue agréé rendu en novembre 2016
  - Dossier de consultation des services de l'État - Phase administrative commandée 11/10/18
  
- **DUP Bardouville (révision) :**
  - Étude environnementale finalisée en mars 2017
  - Avis hydrogéologue agréé - juillet 2019
  - Chiffrage en cours des mesures compensatoires par le Bureau d'Études
  
- **DUP Orival et Ecameaux (révision) :**
  - Réunion de relance de la procédure en septembre 2016
  - Avis hydrogéologue agréé attendu pour juin 2019

## Études BAC et révision DUP : Études de Bassin d'Alimentation des Captages

- **BAC Fontaine sous Préaux**
  - Arrêtés préfectoraux du 5 novembre 2012 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage et du 17 décembre 2013 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2014/2017.
  - Arrêté préfectoral du 14 juin 2017 fixant le programme d'actions agricoles pour 3 ans : 2017/2019.
    - Dans le cadre de la protection de l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec, le syndicat mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec porte une animation de proximité auprès des agriculteurs, des gestionnaires de voiries (DIRNO), des collectivités et des particuliers.
    - Les actions agricoles concernent principalement l'adaptation des systèmes de production, la réduction d'intrants et l'aménagement du paysage.

- Acquisition des périmètres de protection satellite - La Triboudaine à Quincampoix.
  - Les actions non agricoles concernent principalement l'accompagnement de :
    - ✓ La Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest (DIRNO) pour la réhabilitation des bassins de gestion des eaux de plateforme de l'A28.
    - ✓ Les communes pour l'arrêt d'usage des pesticides (y compris sur les espaces où les usages sont encore autorisés).
    - ✓ Les particuliers pour l'arrêt d'usage des pesticides.
- **BAC Moulineaux et Les Varras**
    - Arrêté inter-préfectoral (Seine-Maritime et Eure) le 19 août 2013 délimitant l'Aire d'Alimentation du Captage (AAC).
    - Animation portée par le Syndicat des Eaux du Roumois et Plateau du Neubourg (SERPN) – convention entre la Métropole et le SERPN, cette dernière inclue les captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la vallée de l'OISON (SERPN et MRN).
    - Programme d'action agricole : **2<sup>ème</sup> programme d'action** - 2018/2021 - durée 3 ans.
      - Ce nouveau programme recentre les objectifs et indicateurs sur un nombre plus réduit mais mieux ciblé d'actions à la suite d'une concertation avec les partenaires agricoles. Ces actions concernent :
        - ✓ La protection du territoire et des zones d'écoulement préférentielles, notamment vis-à-vis des risques de transfert rapide vers le milieu ;
        - ✓ Le travail du sol et les pratiques agricoles ;
        - ✓ La gestion des intrants, notamment les fertilisants et les produits phytosanitaires ;
        - ✓ Suivi renforcée et recherche de matières actives ;
        - ✓ La diversification des cultures par assolement et rotations culturales ;
        - ✓ La couverture végétale du sol, permanente ou temporaire ;
        - ✓ Étude et traçages de bétouilles complémentaires (impact sur la révision DUP Moulineaux).
  - **BAC Les Ecameaux à Elbeuf et Le Nouveau Monde à Orival**
    - Convention entre le SERPN (Syndicat des Eaux du Roumois et du Plateau du Neubourg) et la MRN.
    - Le diagnostic et l'animation agricole sont communs sur les périmètres des captages des VARRAS (SERPN) MOULINEAUX et NOUVEAU MONDE (MRN) et les captages de la Vallée de l'OISON (SERPN et MRN).
  - **BAC Bardouville**
    - Phase étude environnementale et études complémentaires finalisées en mai 2016
    - Convention entre le Parc des Boucles de la Seine Normande, la commune de Bardouville et la MRN
      - Étude sur le devenir agricole des terres après exploitation de la carrière
      - Acquisition de parcelles par la Métropole-Rouen-Normandie de 120 ha pour la gestion des milieux silicicoles dont environ 50 ha sur l'Aire d'Alimentation du Captage : mise en œuvre d'exploitants agricoles avec application d'un cahier des charges : 0 phytosanitaire.
  - **BAC Carville**
    - Lancement étude février 2015
    - Traçage bétouilles : avril 2015
    - Phase étude environnementale : octobre 2015
    - Avis hydrogéologue rendu en novembre 2016
    - Animation agricole globalisée sur les AAC de St-Aubin-Epinay, Les Longues Raies, Darnétal, Les Sources du Robec, Carville et Blainville-Crevon (mêmes exploitants agricoles)
  - **BAC Jumièges**
    - Phase étude environnementale finalisée en février 2017
    - Avis d'hydrogéologue agréé ne rendant pas nécessaire la révision de la DUP en mai 2017
    - Animation BAC ZA portée par le Syndicat de Bassin Versant (convention de partenariat)
    - Programme d'actions agricole (pour 3 ans) en cours d'élaboration, en concertation avec la profession, les services de l'État et l'Agence de l'Eau Seine Normandie

## Champ Captant de La Chapelle - Étude de diagnostic de la qualité de l'eau brute et traitée, des performances de traitement de la station et de définition de moyen de protection hydro géotechnique de la qualité des eaux brutes

La constatation d'une présence d'ammonium élevée dans l'eau brute de deux forages sur les trois du champ captant a conduit à réaliser une étude en partenariat avec des industriels, l'Agence de l'Eau et la DREAL sur les risques et l'hydro-géotechnique de l'alimentation des captages.

Les études menées en 2015 – diagnostic, recherche de polluants, modélisation hydrogéologique – ont démontré qu'une protection des captages peut être réalisée efficacement par la mise en place d'une barrière hydro-géotechnique pouvant isoler la fraction d'eau de nappe transitant sur le secteur industriel, afin de ne pas polluer les eaux brutes alimentant le champ captant. Ces forages doivent fonctionner le temps de la dépollution.

Réalisation et mise en service de 6 forages – barrière hydraulique – sur la parcelle cadastrée « Oissel AD42 ». La protection est efficace et conforme aux simulations.

## Étude pollution au solvant chloré – Vallée du Cailly

Suite à la mise en évidence d'une pollution au Poly-Chloro-Éthylène (PCE), une étude historique a été réalisée en partenariat entre le syndicat mixte du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) sur la Vallée du Cailly, pour identifier les sources potentielles de pollution puis définir un protocole de caractérisation du panache de pollution. Cette étude a permis de mettre en évidence la présence de 93 sources potentielles de pollution des eaux souterraines aux Composés Organiques Halogénés Volatils (COHV).

Une seconde étude incluant la réalisation de qualitomètres a pour objectif de caractériser la concentration en solvants chlorés et appréhender l'étendue du panache de pollution dans la vallée du Cailly.

- Les qualitomètres devaient être réalisés en 2017 mais n'ont pas pu l'être du fait de la défaillance de l'entreprise de forage ayant conduit à la résiliation du marché pour faute du titulaire.
- Un nouveau marché a été conclu au printemps 2018 avec une nouvelle entreprise. Toutefois, les prix proposés ne permettent pas de réaliser l'ensemble des qualitomètres du protocole proposé par l'INERIS (présenté en COPIL du 14 juin 2016). Il a donc été décidé avec l'AESN et l'INERIS de réaliser uniquement les qualitomètres sur le secteur amont (Montville).
- Sur les 11 qualitomètres prévus au protocole sur Montville, 8 seront réalisés, les autorisations pour les 3 autres n'ayant pas été obtenues. Les travaux de foration ont débuté le 26 juin. À ce jour, 5 qualitomètres sont réalisés.
- Ainsi, notamment en raison du retard significatif pris dans la réalisation de l'étude et de la réévaluation du coût de réalisation des qualitomètres, il a été décidé d'un commun accord entre le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec, l'INERIS et l'AESN de restreindre pour le moment l'étude à la zone de Montville. Les résultats de l'étude sur ce secteur amont sont prévus pour la fin de l'année 2019 (deux campagnes de prélèvements) et l'étude pourra être poursuivie sur l'aval (Maromme) suite à cette première analyse.

## Recherche en eau

Soucieuse de pouvoir continuer à fournir un service de qualité à ses abonnés et de satisfaire leurs besoins en eau potable à long terme ; face aux pressions qui croissent liées notamment aux inondations, aux pollutions industrielles anciennes, aux pollutions agricoles et à l'urbanisation, la Direction de l'Eau de la Métropole Rouen Normandie a lancé en 2015 une étude préliminaire qui visait, dans un premier temps, à faire un recensement des ressources potentielles susceptibles a priori d'être encore disponibles au sein de son territoire ou dans son proche voisinage.

Cette étude préliminaire confiée au Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), présentée le 7 octobre 2015 en présence de l'AESN, avait pour objectif de viser un débit de l'ordre 50 000 m<sup>3</sup>/jour tout en respectant des critères de base : origine bicarbonaté calcique équilibrée, souterraine, non vulnérable à la sécheresse, de qualité constante même en cas de pluviométrie passagère importante, et proche des canalisations de transfert.

Cette étude préliminaire avait alors permis de mettre en exergue environ 13 à 14 secteurs hors vallée de la Seine, susceptibles de pouvoir répondre partiellement aux attentes de la Métropole, et quatre zones dans la vallée du fleuve, avec un potentiel a priori suffisant pour pouvoir espérer atteindre l'objectif des 50 000 m<sup>3</sup>/jour par site. À ce

stade, sur un plan strictement hydrodynamique, en dehors de toutes considérations liées à la qualité des eaux et aux risques d'entraînement d'une pollution – (cf. rapport BRGM/RP-65139-FR).

La quasi-totalité des sites présentent un certain nombre de risques, notamment liés à la présence de sources potentielles de pollution et de conduits karstiques, mais interfèrent aussi avec des enjeux économiques. Cette étude a proposé de retenir plus particulièrement six secteurs, dont trois dans la vallée de la Seine, pour mener des recherches plus approfondies. Ces six secteurs représentent en effet le meilleur compromis notamment entre le débit recherché, le risque existant a priori d'entraînement d'une pollution et l'état de sollicitation quantitatif de la ressource.

En partenariat avec le BRGM et l'Agence de l'Eau, une convention de recherche et de développement partagés visant à définir un champ captant d'une capacité de production complémentaire de l'ordre de 50 000 m<sup>3</sup>/jour a été signée en 2017. Cette étude devrait remettre ces conclusions en 2021.

L'objectif du programme est donc de pouvoir, en cas de besoin, disposer à terme (horizon 10-15 ans en considérant les autorisations et les travaux) d'une nouvelle ressource en eau sécurisée.

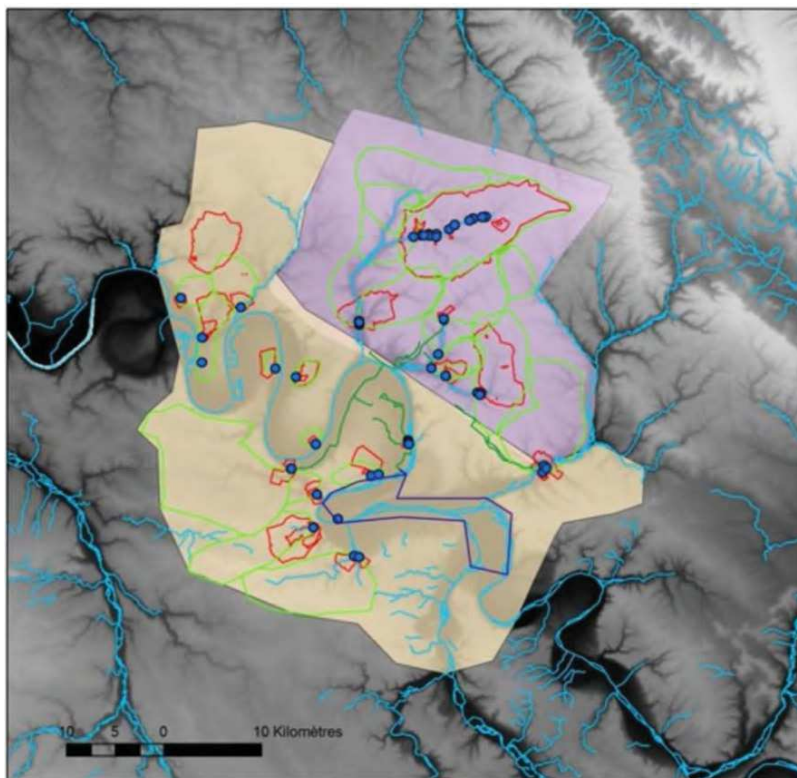
### Constitution d'un modèle mathématique de l'hydro-système Seine-craie-alluvions sur les territoires de la Métropole Rouen Normandie et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec

Pour faire face aux différentes pressions quantitatives et qualitatives qui s'exercent sur les ressources du territoire de la Métropole Rouen Normandie, un comité de pilotage s'est constitué avec l'Agence de l'Eau, les services de l'État, le BRGM, le syndicat mixte du SAGE Cailly, Aubette, Robec et la Métropole.

Ce groupe a décidé de créer un partenariat de recherche et de développement partagé afin de mieux appréhender les flux d'eaux souterraines, nappes, hydro-système de la craie et les relations avec les rivières.

Ainsi, parallèlement à la recherche d'une capacité de production d'eau complémentaire de qualité, une modélisation hydro géotechnique de l'ensemble des captages de la Métropole et du Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette est engagée.

Cet outil prédictif, permettra d'une part, de mieux cerner les ressources potentielles de qualité et d'autre part, d'aider à la protection des ressources existantes et la gestion éventuelle de crise. Le modèle calé et ayant fait l'objet de scénarios types sont attendus en 2021.



*Surface couverte par la modélisation*

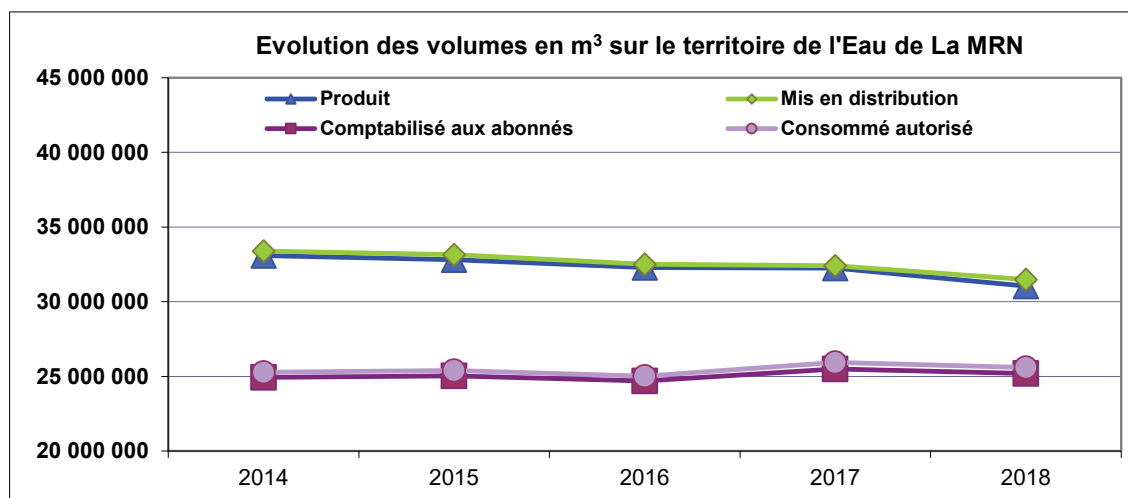
## 5 - Exploitation - Caractéristiques techniques

### 1 - Indicateurs techniques

#### Volumes en m<sup>3</sup>

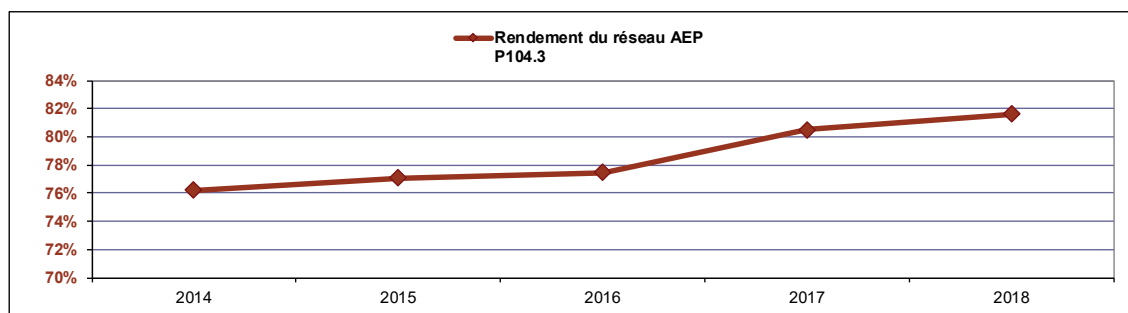
Les principaux indicateurs techniques concernant les volumes, prélevés, produits, mis en distribution et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Services AEP de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1	N/an 2014
V1 Volumes prélevés	34 732 519	34 084 472	33 499 619	33 467 882	<b>32 401 593</b>	-3,2%	<b>-6,71%</b>
V2 Volumes de service utilisés dans le processus de production	1 639 375	1 272 073	1 220 057	1 214 241	<b>1 356 901</b>	11,7%	<b>-17,23%</b>
Volumes produits sur la Métropole Rouen Normandie : V3 = V1 - V2	33 093 144	32 812 399	32 279 562	32 253 641	<b>31 044 692</b>	-3,7%	<b>-6,19%</b>
V4 Volumes importés en gros (1) (provenant des syndicats hors de la Métropole Rouen Normandie)	1 004 104	1 071 365	983 409	989 578	<b>970 948</b>	-1,9%	<b>-3,30%</b>
V5 Volumes exportés en gros (2) (Exports d'eau hors de la Métropole Rouen Normandie)	703 510	722 817	758 846	829 673	<b>534 122</b>	-35,6%	<b>-24,08%</b>
Volumes mis en distribution sur la Métropole Rouen Normandie : V6 = V3 + V4 - V5	33 393 738	33 160 947	32 504 125	32 413 546	<b>31 481 518</b>	-2,9%	<b>-5,73%</b>
V7 Volumes de service du réseau	170 694	179 714	153 302	207 246	<b>160 145</b>	-22,7%	<b>-6,18%</b>
V8 Volumes comptabilisés	24 936 320	25 040 882	24 693 197	25 487 500	<b>25 191 543</b>	-1,2%	<b>1,02%</b>
V9 Volumes autorisés non comptés	168 881	169 935	160 310	239 101	<b>242 028</b>	1,2%	<b>43,31%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9	25 275 894	25 390 531	25 006 809	25 933 847	<b>25 593 716</b>	-1,3%	<b>1,26%</b>
Rendement du réseau : $R = (V10 + V5) / (V3 + V4)$	76,19%	77,07%	77,46%	80,51%	<b>81,61%</b>	1,4%	<b>7,11%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km	2 897	2 903	2 911	2 910	<b>2 961</b>	1,8%	<b>2,21%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILVnc = (V6 - V8) / L / 365$	8,00	7,66	7,35	6,52	<b>5,82</b>	-10,8%	<b>-27,23%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : en m <sup>3</sup> /km/jour $ILP = (V6 - V10) / L / 365$	7,68	7,33	7,06	6,10	<b>5,45</b>	-10,7%	<b>-29,04%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : $ILC = (V10+V5) / L / 365$	24,57	24,65	24,25	25,20	<b>24,18</b>	-4,1%	<b>-1,60%</b>
Nombre d'abonnés : N	191 468	189 738	195 302	193 033	<b>195 643</b>	1,4%	<b>2,18%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L	66,09	65,36	67,09	66,34	<b>66,08</b>	-0,4%	<b>-0,02%</b>



## Indicateurs de performances

Indicateurs Techniques des Services AEP de l'Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1	N/an 2014
Rendement du réseau AEP P104.3	76,19%	77,07%	77,46%	80,51%	81,61%	1,4%	7,1%
Indice Linéaire des Volumes non comptés : ILVnc (m <sup>3</sup> /km/jour) P105.3	8,0	7,7	7,4	6,5	5,8	-10,8%	-27,2%
Indice Linéaire de Perte en Réseaux : ILP (m <sup>3</sup> /km/jour) P106.3	7,7	7,3	7,1	6,1	5,4	-10,7%	-29,0%
Indice Linéaire des volumes Consommés : ILC (m <sup>3</sup> /km/jour)	24,6	24,6	24,2	25,2	24,2	-4,1%	-1,6%



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau. Il s'établit pour l'année 2018 à **81,61%**

L'amélioration du rendement de réseau se poursuit avec un gain sur les 5 dernières années, correspondant au périmètre de la MRN, de **7,1%**, soit 5,4 points.

Le Décret n°2012-97 du 27 janvier 2012, relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable, précise dans son article 2 : les modalités d'application de la majoration du taux de redevance pour l'usage « alimentation en eau potable ».

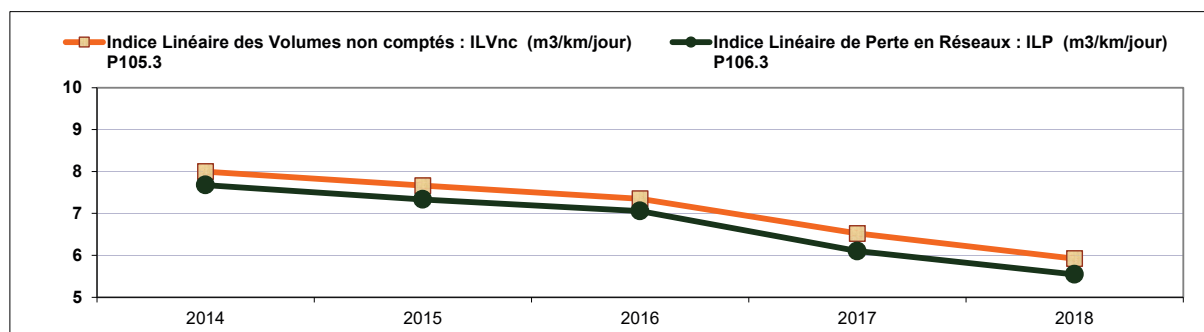
L'une des conditions d'application de cette majoration serait : « lorsque le rendement de réseau est inférieur à 85% ou lorsque cette valeur n'est pas atteinte au résultat de la somme d'un terme fixe égal à 65 et du cinquième de la valeur de l'indice linéaire de consommation (...). Si les prélèvements réalisés sur des ressources faisant état de règle de répartition sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an, la valeur du terme fixe est égale à 70. »

Ainsi pour l'Eau de la MRN, le rendement est de 81,61%, les volumes prélevés sont supérieurs à 2 millions de m<sup>3</sup>/an ; la somme « S » à prendre en compte est donc de :

$$S = 70 + 1/5 (ILC) = 70 + 4,836 = 74,836$$

Cette somme est inférieure au rendement de la MRN.

En parallèle l'amélioration observée sur l'**Indice Linéaire de Perte (ILP)** pour la période 2014/2018 est de **29%**. Ce dernier s'établit pour l'année 2018 à **5,45 m<sup>3</sup>/km/jour**.



L'**indice linéaire de perte (ILP)** permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement des réseaux qui vise à lutter contre les pertes, et d'autre part les actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez l'abonné.



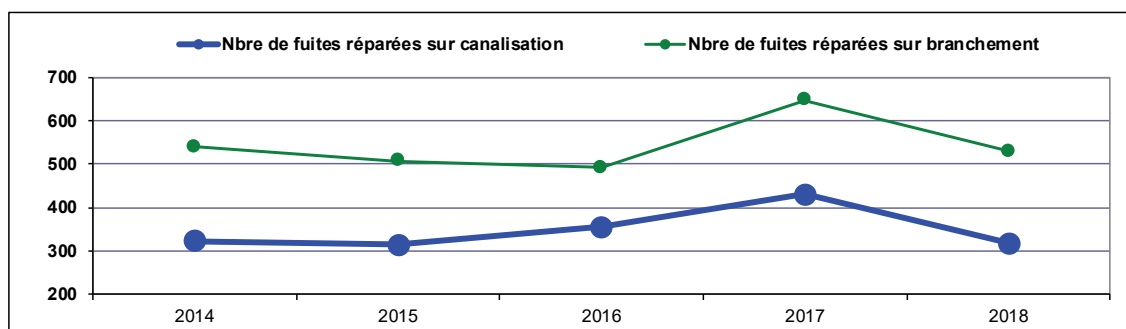
L'indice linéaire de consommation (ILC) est compris entre 10 et 30 m<sup>3</sup>/km/jour, à ce titre est conforme au standard de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le réseau peut être qualifié d'intermédiaire, ni urbain ILC >30, ni rural ILC <10. Cette notion regroupe des réalités très différentes entre les différents services. Elle doit être relativisée, à titre d'exemple le service Régie de Rouen-Elbeuf, dont l'ILC est de 26,4 m<sup>3</sup>/km/jour est proche d'une qualification : urbain, celui de Jumièges de 6,2 m<sup>3</sup>/km/jour sont caractéristiques d'un service rural. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en diminution de **1,6%**.

L'indice linéaire des volumes non comptés (ILVnc) permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraisons des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'établit à **5,8 m<sup>3</sup>/km/jour**. Sur les 5 dernières années cet indicateur est en amélioration de **27,2%**.

## Fuites

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de fuites réparées sur branchement	539	508	492	647	<b>530</b>
Nbre de fuites réparées sur canalisation	323	315	355	430	<b>318</b>
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 539	1 571	1 173	1 116	276
Nombre TOTAL de fuites réparées	<b>2 401</b>	<b>2 386</b>	<b>2 020</b>	<b>2 193</b>	<b>1 124</b>

La baisse observée sur les dispositifs de comptages n'est pas représentative. De fait certains services (opérateurs) ne comptabilisent pas ou peu ce type d'incident. La consolidation à l'échelle de « Eau de la MRN » est donc difficilement interprétable.



L'indice linéaire de réparation (ILR) permet de caractériser l'état général du réseau, de même pour l'indice de réparation des branchements. L'évolution de ces indices (à périmètre constant) reflète les tendances observées sur le nombre de fuites.

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de canalisation en km	2 897	2 903	2 911	2 910	<b>2 961</b>
Nbre de fuites réparées sur canalisation	323	315	355	430	<b>319</b>
Indice Linéaire de Réparation : ILR	<b>0,11</b>	<b>0,11</b>	<b>0,12</b>	<b>0,15</b>	<b>0,11</b>

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de branchements	128 418	128 749	129 920	130 358	<b>130 805</b>
Nbre de fuites réparées sur branchement	539	508	492	647	<b>530</b>
Indice de Réparation de branchement : IRb	<b>0,42</b>	<b>0,39</b>	<b>0,38</b>	<b>0,50</b>	<b>0,41</b>

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

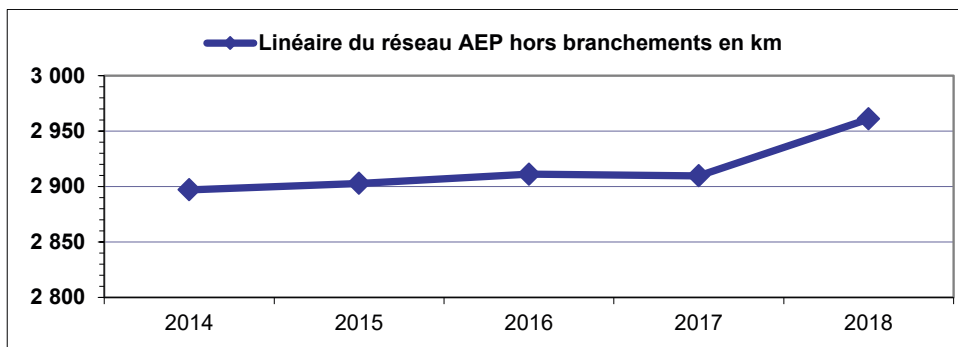
### ❖ Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées, indicateur de performance P151.1

La consolidation de cet indicateur sur le périmètre de la MRN est de **1,57 pour 1000 abonnés**.

## 2 - Patrimoine

### Réseau

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N/an 2014
Linéaire du réseau AEP hors branchements en km	2 897	2 903	2 911	2 910	2 961	1,8%	2,2%



L'augmentation de linéaire observée est principalement due à la mise à jour des données dans le SIG avec la prise en compte des travaux d'extension réseau (dont 8km en 2018 – liaison secours Plateau EST « Chapelle/Vaubeuges ») et l'intégration des linéaires de canalisation suite à la rétrocession dans le domaine public des lotissements.

#### ❖ Taux moyen de renouvellement de réseau, indicateur de performance P107.2

Il est calculé sur la moyenne du linéaire de réseau renouvelé sur les 5 dernières années, il s'élève à **0,74%**.

Sur les 5 dernières années, le renouvellement annuel de réseau est passé de 0,65% à 0,93%, en progression de **42,4%**.

Dans le cadre du budget investissement canalisation, un effort est fait afin de rationaliser le réseau (suppression des canalisations en doublon, simplification des maillages...), sur l'année 2018, cet effort a porté sur 0,928 km, il participe à la pérennisation du réseau et à la diminution de l'âge moyen de ce dernier.

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N/an 2014
Linéaire de réseau AEP renouvelé en km	18,939	15,921	22,478	24,093	27,568	14,4%	45,6%
Taux de renouvellement annuel du linéaire de réseau	0,65%	0,55%	0,77%	0,83%	0,93%	12,4%	42,4%
Taux moyen de renouvellement du linéaire sur 5 ans P107.2	0,55%	0,57%	0,63%	0,68%	0,74%	7,5%	34,9%

La programmation du renouvellement d'une canalisation est priorisée en fonction de sa vétusté (âge, matériaux, analyse de la fréquence et nombre de fuites), des besoins nouveaux (urbanisation, renforcement) mais également en fonction des travaux de voirie engagés par les communes ou les autres concessionnaires.

#### ❖ Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau AEP, indicateur de performance P103.2

Cet indice est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013, il annule le précédent indice défini dans l'annexe I de l'arrêté du 2 mai 2007.

Sa valeur est comprise entre 0 à 120 suivant l'existence de : plans (10 points), procédure de mise à jour (5 points), la connaissance des diamètres, nature et âges (30 points).

Dès qu'un minimum de 40 points est obtenu, les points supplémentaires peuvent être acquis en fonction de la localisation des équipements annexes, d'un inventaire des équipements électromécaniques, la localisation des branchements, une synthèse de la recherche et réparation de fuites, la localisation des autres interventions (purges...), programme pluriannuel de renouvellement de canalisation, et une modélisation du réseau (75 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable de La MRN, résulte de la consolidation des indices des différents services au prorata du linéaire de réseau et s'élève à **109,7**.



## Branchements

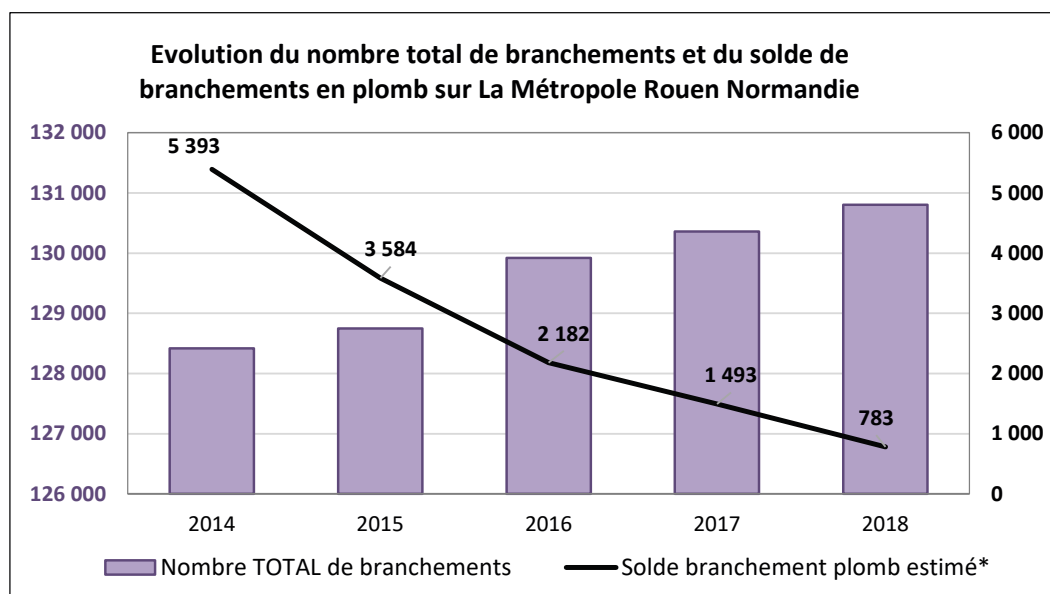
Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N/an 2014
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>128 418</b>	<b>128 749</b>	<b>129 920</b>	<b>130 358</b>	<b>130 805</b>	<b>0,34%</b>	<b>1,86%</b>
Nombre de branchements Neufs	644	429	450	604	510	-15,56%	-20,81%
Nombre de branchements Supprimés	134	98	73	166	63	-62,05%	-52,99%
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>40</i>	<i>22</i>	<i>19</i>	<i>22</i>	<i>5</i>	<i>-77,27%</i>	<i>-87,50%</i>
Nombre de branchements Renouvelés	3 244	2 150	2 339	2 035	1 702	-16,36%	-47,53%
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>2 264</i>	<i>1 787</i>	<i>1 383</i>	<i>667</i>	<i>705</i>	<i>5,70%</i>	<i>-68,86%</i>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>5 393</b>	<b>3 584</b>	<b>2 182</b>	<b>1 493</b>	<b>783</b>	<b>-47,56%</b>	<b>-85,48%</b>
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>4,01%</i>	<i>2,60%</i>	<i>1,49%</i>	<i>0,96%</i>	<i>0,60%</i>		

\* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2018, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

À fin 2018, le nombre de branchements est de 130 805 unités.

Le nombre de branchements neufs réalisés dans le cadre de l'exploitation des réseaux (hors lotissements privés) est de 510 unités, en parallèle 63 branchements ont été supprimés dont 5 branchements plomb.

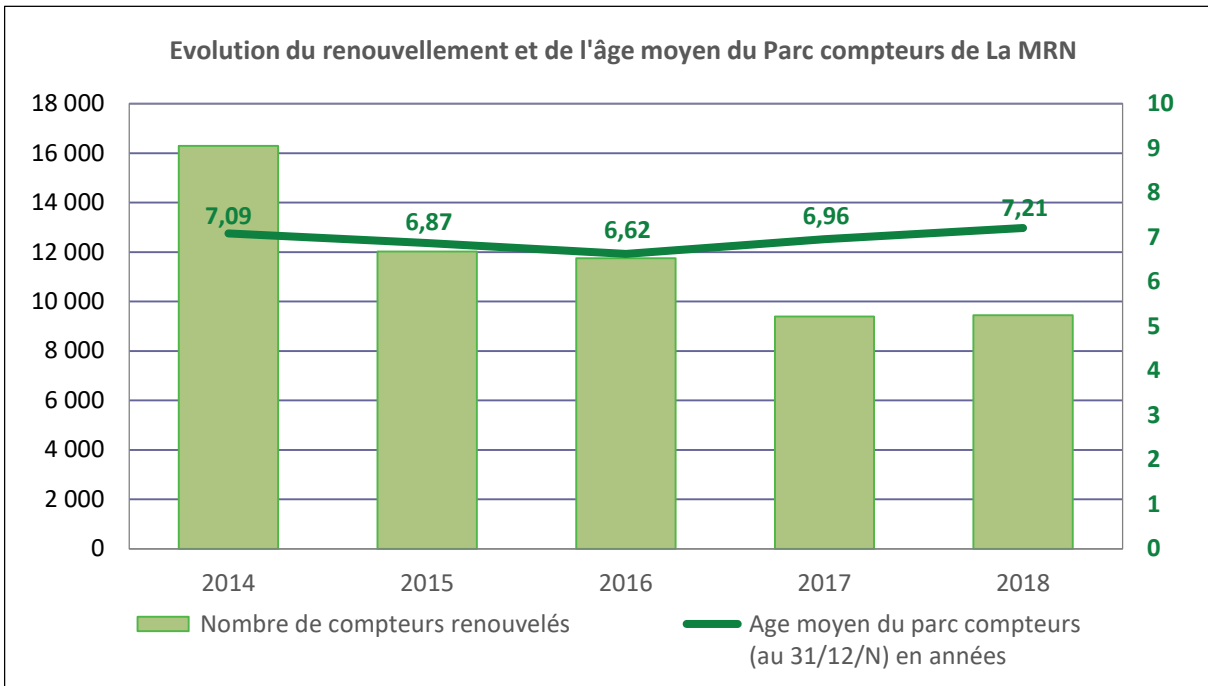
Le nombre de branchements renouvelés en 2018 est de 1 702, dont 705 en plomb.



## Compteurs

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N/an 2014
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>193 617</b>	<b>194 208</b>	<b>196 488</b>	<b>200 088</b>	<b>202 577</b>	<b>1,24%</b>	<b>4,63%</b>
Nombre de compteurs renouvelés	16 293	12 022	11 745	9 391	<b>9 440</b>	0,52%	<b>-42,06%</b>
Taux de renouvellement	36,67%	21,35%	22,36%	14,79%	<b>10,50%</b>	-29,05%	<b>-71,38%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>7,09</b>	<b>6,87</b>	<b>6,62</b>	<b>6,96</b>	<b>7,21</b>	<b>3,56%</b>	

Le nombre de compteurs est en augmentation. Il correspond d'une part aux nouveaux branchements, et d'autre part à l'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs (compteurs divisionnaires).

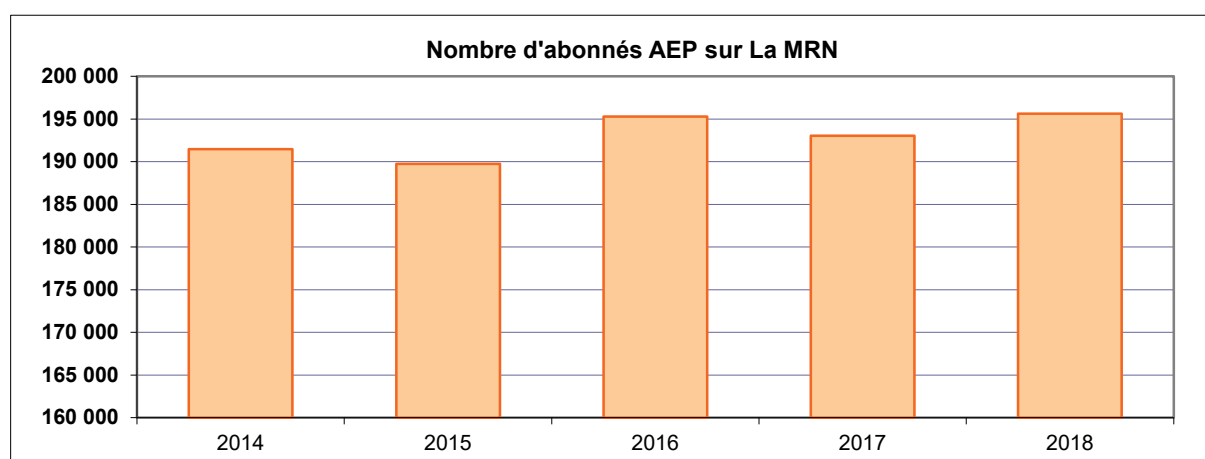


## 6 - Gestion clientèle abonnés

### 1 - Abonnés

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N / an 2014
Nombre d'Abonnés Domestiques	191 271	189 473	195 053	192 567	<b>195 505</b>	1,5%	
Nombre d'Abonnés Non Domestiques	197	265	249	466	<b>138</b>	-70,4%	
<b>Nombre TOTAL d'abonnés AEP</b>	<b>191 468</b>	<b>189 738</b>	<b>195 302</b>	<b>193 033</b>	<b>195 643</b>	1,4%	<b>2,2%</b>

Remarque : les valeurs sur le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



On observe une augmentation de **1,5 %** du nombre d'abonné en 2018, la tendance observée sur les 5 dernières années est une hausse de **2,2 %**.

Les **abonnés domestiques** ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

Les **abonnés non domestiques**, sont donc les abonnés pour lesquels l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service, ne recouvre pas la redevance due au titre de la pollution domestique.

**Le nombre moyen d'habitant par abonné domestique est de 2,55.**

### 2 - Volumes consommés

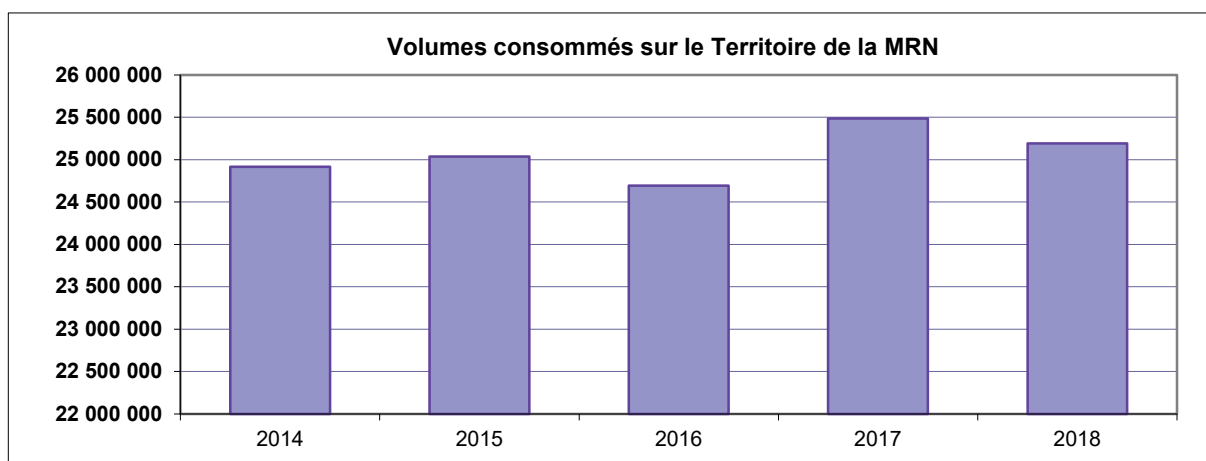
Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1	N / an 2014
<b>TOTAL des volumes consommés en m<sup>3</sup></b>	<b>24 918 062</b>	<b>25 037 406</b>	<b>24 693 197</b>	<b>25 487 500</b>	<b>25 191 543</b>	-1,2%	<b>1,10%</b>

97% des volumes consommés sont qualifiés de domestiques contre 3% de non domestiques (cf. définition domestique-non domestique ci-dessus).

**La consommation domestique moyenne par abonné est de 124,96 m<sup>3</sup>/an.**

**La consommation globale par habitant est de 138,24 litres/jour (base 365 jours).**

Remarque : les valeurs sur les volumes consommés par les abonnés domestiques et les volumes consommés par les non domestiques pour 2017 transmises par EDN sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016 et 2018.



### 3 - Indicateurs de performances

#### ❖ Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés P152.1

L'ensemble des services de la MRN, ont un délai d'ouverture de 48h00.

Ce délai s'applique aux branchements neufs (hors délai de réalisation) et aux remises en service de branchements existants et fonctionnels. Dans le cas où il n'y a pas de coupure d'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et que le délai d'ouverture du branchement est respecté.

Ce point explique un taux de **100%**.

Territoire Eau de La MRN	2014	2015	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre d'interventions pour ouverture	6 572	5 954	5 402	8 431	9 878	17,2%
Nombre d'interventions n'ayant pas respecté le délai d'ouverture	1	0	0	0	0	
<b>Taux de respect du délai d'ouverture P152.1</b>	<b>99,98%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100,00%</b>	

*La très forte augmentation du nombre d'interventions pour ouverture sur la PS Nord-Ouest 2018 (+1029%) s'explique par la comptabilisation, non pas des ouvertures effectives avec déplacement d'agent, mais par le nombre de mutation de logement (prise d'un nouvel abonnement après départ d'un ancien occupant).*

#### ❖ Taux de réclamations P155.1

Cet indicateur comptabilise les réclamations écrites (courrier, mail, fax...) correspondant à des écarts ou non conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service ou vis-à-vis de la réglementation, en particulier en ce qui concerne l'application du règlement de service.

Ces réclamations peuvent porter notamment sur la qualité de l'eau, la qualité du service, la facturation à l'exception du niveau de prix.

Territoire Eau de La MRN	2016	2017	2018	N/N-1
Nombre de réclamations écrites	506	418	518	23,9%
<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnés P155.1</b>	<b>2,59</b>	<b>2,17</b>	<b>2,65</b>	

*Le nombre de réclamations écrites à prendre en compte pour ce calcul a été modifié et corrigé sur les années 2016 à 2018. Ainsi, le taux de réclamations consolidé à l'échelle de La MRN en 2018 est de **2,65 pour 1000 abonnés**.*

### ❖ Taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente P154.0

Cet indicateur mesure le montant des impayés TTC au titre de l'année N-1 comptabilisé au 31/12 de l'année N, divisé par le chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12 de l'année N.

Cet indicateur doit prendre en compte uniquement les parts liées à la facture EAU POTABLE (hors assainissement), il s'agit donc :

- ✓ Part EAU exploitant (opérateur éventuel)
- ✓ Part EAU de la collectivité – part investissement
- ✓ Redevance prélèvement Agence de l'Eau
- ✓ Redevance pollution Agence de l'Eau (comptabilisée sur le chapitre EAU de la facture)
- ✓ Taxe Voies Navigables de France
- ✓ TVA

La consolidation de cet indicateur a été réalisée à partir des données des différents exploitants, à noter que le taux d'impayés est commun aux secteurs Régie Rouen- Elbeuf, PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Pour la MRN le taux d'impayés sur la facture d'eau de l'année précédente est de **3,26%**.

### ❖ Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité P109.0

Ce montant comptabilise les abandons de créances à caractère social : votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité et les abandons de créances réalisés par l'opérateur (notamment ceux liés au fond de solidarité logement) ; ainsi que les versements effectués par la collectivité au profit d'un fond créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté (fond de solidarité logement).

La MRN a versé à un fond de solidarité logement la somme de 110 000 €.

Le montant cumulé des abandons de créances des 2 opérateurs privés Eaux de Normandie et Veolia Eau (1<sup>er</sup> semestre sur le secteur St MARTIN de B.), dans le cadre des DSP en 2018 est de 0,00 € HT.

La règle de calcul est : montant en euros hors taxes / volumes facturés, soit **0,0046 €/m<sup>3</sup>**.

### Remises pour fuite

Territoire Eau de La MRN	Remises pour fuites instruites dans le cadre du règlement de service			
	Part EAU		Part ASSAINISSEMENT	
	Volumes	Montant HT	Volumes	Montant HT
<b>TOTAL Remises pour Fuites Année 2018</b>	<b>99 703</b>	<b>143 165,04 €</b>	<b>124 252</b>	<b>143 327,26 €</b>

## 7 - Programme de travaux réalisés sur le territoire de la Métropole en 2018

S'agissant des engagements financiers en terme d'investissement, certains travaux peuvent être achevés sur 2019

Commune	Nom ouvrage	Objet					Description	Montant Total Travaux
		<b>Branchements</b>						-
METROPOLE	Branchements plomb	Renouvellement de branchements en plomb					Renouveler les branchements plomb (sous-traitance, régie et contrat exploitation)	
METROPOLE	Compteurs vente	Renouvellement de compteurs					Renouveler les compteurs anciens et équiper de radio relève	
		<b>Protection de la ressource</b>						<b>163 500 €</b>
Fontaine-le-Bourg	Haut-Cailly (forages)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP obtenue	0 €
Moulineaux	Moulineaux (sources)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - additif avis HGA et tranche conditionnelle étude avec SERPN	9 500 €
Maromme	Maromme (station)	Etude de BAC et DUP (3)					Arrêté obtenu	0 €
Duclair	Duclair (forage)	Etude de BAC et DUP (3)					Traçages	24 800 €
Darnétal	Darnétal (forages)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - inscriptions aux hypothèques	30 000 €
Darnétal	Carville (sources)	Etude de BAC et DUP (3)					DUP - phase administrative 600 parcelles	99 200 €
		<b>Défense Extérieure Contre l'Incendie</b>						<b>1 295 424 €</b>
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Bardouville	Monts (rue des)	Renforcement pour amélioration DECI du secteur	1 817	0	0		Renforcement dans le cadre des travaux de voirie	333 000 €
Déville-lès-Rouen	Grand Aulnay (rue du)	Renforcement pour amélioration DECI du secteur	130	0	0		Renforcement pour amélioration DECI - zone ZAC Clairette en coordination de voirie	49 000 €
Duclair	Patis (chemin des)	Renforcement pour amélioration DECI du secteur	0	490	0		Renforcement et maillage pour un renforcement efficace du secteur	80 000 €
Freuseuse	d'Elbeuf (rue )	Renforcement pour amélioration DECI du secteur	170	170	0		Première tranche de travaux liés à la défense extérieure contre l'incendie le long de la rue d'Elbeuf. Amélioration de l'existant prioritaire	65 000 €
Freuseuse	d'Elbeuf (rue )	Renforcement du réseau (8)	650	0	52		Renforcement pour la DECI	260 000 €
Gouy	Incarville (rue d')	Mailler réseau pour amélioration DECI	0	135	0		Renforcement et maillage pour un renforcement efficace du secteur	55 592 €
Jumièges	Mainberte (rue)	Renforcement de la canalisation	276	0	19		Renforcement et maillage pour un renforcement efficace du secteur	66 832 €
Mont-Saint-Aignan	Mont à Cat (rue du)	Renforcement pour amélioration DECI du secteur	100	0	0		Renforcement et maillage pour un renforcement efficace du secteur	31 000 €
Saint-Martin-de-Boscherville	RD 982	Renforcement du réseau pour DECI	957	0	48		Renforcement dans le cadre des travaux de voirie	355 000 €
		<b>Renouveau de réseau</b>						<b>10 097 692 €</b>
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Cœur de Métropole								
Rouen	Martin Luther King (place) - lot 1	Renouvellement de canalisation (4)	100			0	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 1 Vieux Marché	financement MRN
Rouen	Vieux Marché (place du) - lot 1	Renouvellement de canalisation (4)	178			1	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 1 Vieux Marché	financement MRN
Rouen	Vieux Marché (place du) - lot 1	Renouvellement de canalisation (4)	105			1	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 1 Vieux Marché	financement MRN
Rouen	Bouvreuil (rue) - lot 2	Renouvellement de canalisation (4)	140			0	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 2 Quartier des Musées	financement MRN
Rouen	Restout (place) - lot 2	Renouvellement de canalisation (4)	90			1	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 2 Quartier des Musées	financement MRN
Rouen	Rougemare (place de la) - lot 2	Renouvellement de canalisation (4)	160			0	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 2 Quartier des Musées	financement MRN
Rouen	Cathédrale (place de la) - lot 3	Renouvellement de canalisation (4)	50			1	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 3 Seine Cathédrale	financement MRN
Rouen	Cathédrale (place de la) - lot 3	Renouvellement de canalisation (4)	50			0	Aménagement Cœur de Métropole - Lot 3 Seine Cathédrale	financement MRN

		Renouveau de réseau (suite 1)					10 097 692 €	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Bihorel	Carnot (rue Sadi)	Renforcement et renouvellement de la canalisation	300	0	0		Renforcement du réseau AEP + pose 1 BI 100mm en coordination voirie	106 214 €
Bihorel	Caron (rue Dr) - D243 -	Renouvellement de canalisation (4)	420	0	0		2 conduites à changer !! Dn100 et Dn200 - 1925 - 1 fuite chacune en coordination avec la voirie. Fonte JC 100 (1925) + Fonte Jexp 200 (1962)	231 082 €
Bihorel	Caux (rue Phillibert)	Renouvellement de canalisation (4)	580	0	0		Entre la route de Neufchâtel et la rue du Dr Caron en coordination avec la voirie. Fonte Jexp Dn100 (1962) en coordination avec la voirie	180 527 €
Bihorel	Sansonnet (rue)	Déplacement de canalisation (4)	94	0	0		Déplacement canalisation vers domaine public	25 637 €
Bois-Guillaume	Firmin (rue)	Renforcement du réseau (8)	129	0	0		Renforcement en fonte 2GS 100 ancienne FJC 60	49 239 €
Bois-Guillaume	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	472	0	22		Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	165 932 €
Bois-Guillaume	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	1 587	0	70		Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	622 916 €
Bois-Guillaume	Nice (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	114	0	3		Renouveler la canalisation en coordination	34 734 €
Boos	Bois d'Ennebourg (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	333	0	10		Renouveler la canalisation en coordination	166 000 €
Darnétal	Ravine (sente de la)	Renouvellement de canalisation (4)	-	100	2		Renouveler la canalisation	22 736 €
Elbeuf	Poussin (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	360	0	23		Renouveler la canalisation	122 666 €
Franqueville Saint Pierre	Mermoz (rue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	180	0	13		Renouveler la canalisation en coordination	42 706 €
Grand-Couronne	Lambert (rue Théophile)	Renouvellement de canalisation (4)	180	0	13		Renouveler la canalisation	85 621 €
Hérouville	D982	Renouvellement de canalisation (4)	350	-35	18		Suppression PVC<1980 - vu avec WL le 23/05/18 - Dn 100 en anticipation futur raccordement Duclair	124 000 €
Houpeville	Orée du Bois (lotissement)	Renouvellement de canalisation (4)	647	0	39		Renouveler la canalisation en mauvais état	126 479 €
Isneauville	Eglise (rue de)	Renouvellement de canalisation (4)	725	0	23		Amiante Ciment 150mm (1960)	340 968 €
Isneauville	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	1 500	0	13		Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	146 753 €
La Bouille	Bateau (place du)	Renouvellement de canalisation (4)	60	0	0		Renouveler la canalisation en coordination	19 800 €
La Londe	Lesage (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	100	0	8		Renouveler la canalisation en coordination	70 211 €
Le Grand-Quevilly	Brossolette (rue Pierre)	Renouvellement de canalisation (4)	180	0	11		Renouveler la canalisation	104 624 €
Le Grand-Quevilly	Canadiens (avenue des)	Renouvellement de canalisation (4)	46	0	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	17 806 €
Le Grand-Quevilly	Debussy (rue Claude)	Déplacement de canalisation (4)	190	0	5		Dévoier canalisation	91 502 €
Le Grand-Quevilly	Delacroix (place Eugène)	Renouvellement de canalisation (4)	70	0	6		Renouveler la canalisation	28 700 €
Le Grand-Quevilly	Dubuc (rue Marc)	Déplacement de canalisation (4)	100	0	8		Dévoier canalisation	79 837 €
Le Grand-Quevilly	Zola (rue Emile)	Renouvellement de canalisation (4)	250	0	30		Renouveler la canalisation	140 097 €
Le Houllme	Quilbeuf (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	458	0	30		Renforcement pour maillage DN150 Briand/Dieppe + encorbeillement	145 000 €
Le Petit-Quevilly	Bruyères (place des)	Renouvellement de canalisation (4)	600	0	3		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	1 125 000 €
Le Petit-Quevilly	Corneille (rue Pierre)	Renouvellement de canalisation (4)	681	-93	36		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	355 721 €
Le Petit-Quevilly	Davey (rue Eugène)	Renouvellement de canalisation (4)	490	0	13		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	190 060 €
Le Petit-Quevilly	Dolet (place Etienne)	Renouvellement de canalisation (4)	120	0	6		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	68 171 €
Le Petit-Quevilly	Duclos (rue Frédéric)	Renouvellement de canalisation (4)	64	0	11		Renouveler la canalisation en coordination avec RNA Quevilly	39 003 €
Le Petit-Quevilly	Jacquard (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	320	0	19		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	162 724 €

		Renouveau de réseau (suite 2)					10 097 692 €	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Le Petit-Quevilly	Jean Jaures - 2	Renouvellement de canalisation (4)	220	0	21		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	116 322 €
Le Petit-Quevilly	Jean Jaures - 3	Renouvellement de canalisation (4)	235	0	13		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	105 915 €
Le Petit-Quevilly	Jean Jaures - 4	Renouvellement de canalisation (4)	311	0	35		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	189 365 €
Le Petit-Quevilly	Macé (rue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	175	0	24		Renouveler la canalisation en coordination avec la rénovation de la voirie	85 912 €
Le Petit-Quevilly	Rouget de l'Isle et Dolet	Sécurisation distribution (6)	50	0	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T3	28 641 €
Le Trait	Briand (rue Aristide)	Renouvellement de canalisation (4)	233	15	14		Renouveler la canalisation	71 344 €
Le Trait	Pascal (rue Blaise)	Renouvellement de canalisation (4)	100	0	8		Renouveler la canalisation	64 000 €
Le Trait	Labeuf (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	140	0	7		Renouveler la canalisation dans le cadre du projet Gallieni	0 €
Le Trait	Galliéni (rue)	Renforcement du réseau (8)	550	0	55		Renforcement de canalisation	139 766 €
Le Trait	Rateau (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	180	0	0		Renouveler la canalisation	0 €
Malaunay	Sandy (place)	Renouvellement de canalisation (4)	4	0	0		Renouveler la canalisation	5 000 €
Maromme	2 Moulins (impasse des)	Renouvellement de canalisation (4)	50	0	6		Renouvellement	9 579 €
Maromme	Yard (rue Francis)	Extension du réseau (7)	0	160	0		Extension du réseau financé dans le cadre du projet BINCHE	0 €
Mont-Saint-Aignan	Boutrolle (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	390	0	0		Renouveler la canalisation	120 000 €
Mont-Saint-Aignan	Bulins (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	366	0	0		Renouvellement	109 800 €
Mont-Saint-Aignan	D121	Renouvellement de canalisation (4)	430	0	0		Renouveler la canalisation	134 000 €
Mont Saint Aignan	Gonssolin (rue Lefort)	Renouvellement de canalisation (4)	250	-250	0		Rationalisation canalisation et abandon réservoir 500 m3 Bel Air	155 000 €
Mont-Saint-Aignan	Lenepveu (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	516	0	6		Renouveler la canalisation en mauvais état	109 301 €
Mont-Saint-Aignan	Loiseau (impasse)	Renouvellement de canalisation (4)	280	0	0		Renouvellement	81 000 €
Petit-Couronne	Clémenceau (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	6	0	0		Renouveler suite découpe accidentelle par un tiers	68 922 €
Rouen	Adam (rue Edouard)	Renouvellement de canalisation (4)	401	-145	0		Fonte grise JExp Dn100 prévoir ratio et renforcement en Dn150	208 399 €
Rouen	Beauvoisine (place)	Renouvellement de canalisation (4)	50	0	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	12 743 €
Rouen	Belges (boulevard des)	Renouvellement de canalisation (4)	90	0	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	47 460 €
Rouen	Cauchoise (place)	Renouvellement de canalisation (4)	106	0	4		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	108 485 €
Rouen	Dr Paul Helot (rue)	Renforcement du réseau (8)	814	0	0		Fonte grise JExp 100 (1959) + FJC 100 (19xx)	309 944 €
Rouen	Florence (rue)	Renouvellement de canalisation (4)	24	0	3		Fonte JExp 100 (1963) vêtuste à renouveler pour continuité exploitation	16 349 €
Rouen	Grieu (rue Henri)	Renouvellement de canalisation (4)	450	0	0		FJC 100 à renouveler en coordination avec la voirie	190 153 €
Rouen	Lepigny (rue Marin)	Renouvellement de canalisation (4)	130	-130	9		Fonte JExp 100 (1963) x 2 conduites besoin de renouvellement continuité de service	91 775 €
Rouen	Lyons (route de)	Extension du réseau (7)	0	533	8		Maillage entre Rouen et Darnétal > besoin d'eau route de Lyons > non desservie	184 181 €
Rouen	Maréchal de Lattre de Tassigny (place du)	Sécurisation distribution (6)	35	0	0		Maillage Jatte Ste Marie > en vue de mettre EQF sur le réseau Jatte	53 285 €
Rouen	Mame (boulevard de la)	Renouvellement de canalisation (4)	65	0	4		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	33 000 €
Rouen	Mame (boulevard de la)	Renouvellement de canalisation (4)	165	0	12		Renouveler la canalisation suite aux fuites en coordination T4	88 500 €
Rouen	Nell (rue Alexandra David)	Extension du réseau (7)	0	163	3		Extension du réseau entre 2 rues à Rouen	50 859 €
Rouen	Neufchâtel (route de)	Renouvellement de canalisation (4)	170	0	0		Renouvellement de la conduite avant les travaux F1	99 500 €



		Renouvellement de réseau (suite 3)					10 097 692 €	
Commune	Nom ouvrage	Objet	Longueur renouvelée	Longueur extension	Nbre brts renouvelés	dont brts Plomb	Description	Montant Total Travaux
Rouen	Rondeaux (avenue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)	600	530	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	216 820 €
Rouen	Rondeaux (avenue Jean)	Renouvellement de canalisation (4)			0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	81 327 €
Rouen	Vergetiers (rue des)	Renouvellement de canalisation (4)	95	0	8		Renouveler et rationaliser le réseau en coordination de voirie	51 831 €
Rouen	Verte (rue) et Bernard Tissot (place)	Renouvellement de canalisation (4)	46	0	1		Renouveler la canalisation	30 254 €
Rouen	Yard (rue Francis)	Renouvellement de canalisation (4)	163	0	6		FJC 100 (19xx) à faire /// 2ø400 + 1 Aø300 RAS (info Exploitation)	58 028 €
Rouen	Yser (boulevard)	Renouvellement de canalisation (4)	209	0	0		Renouveler et dévoyer dans le cadre de T4	271 063 €
Sahurs	Maze & Grande voie (rue du)	Extension du réseau (7)	339	342	8		Maillage du réseau	163 000 €
Saint Aubin Epinay	Champ des Oiseaux (rue du)	Renouvellement de canalisation (4)	680	0	33		Renouveler la canalisation en coordination	275 089 €
Saint Jacques sur Darnétal	Forgettes (sente des)	Renouvellement de canalisation (4)	276	0	13		Renouveler la canalisation en coordination	64 547 €
Saint-Martin-du-Vivier	Mesnil Grémichon (avenue du)	Renouvellement de canalisation (4)	117	0	0		Renouveler la canalisation en coordination	45 723 €
Sotteville lès Rouen	Hôtel de Ville (place)	Renouvellement de canalisation (4)	448	0	10		Renouveler la canalisation en coordination	185 131 €
Yainville	République (parking) - phase 1	Renforcement du réseau (8)	526	0	1		Renforcement du réseau	74 992 €
<b>Gros entretien d'ouvrages</b>							<b>1 269 994 €</b>	
Bardouville	Réservoir	Reprise des conduites liées au réservoir					Renouveler les colonnes montantes (Alimentation, distribution, trop-plein et vidange)	54 992 €
Saint-Aubin -lès-Elbeuf	Parc Saint Rémy (réservoir)	Reprise des conduites liées au réservoir					Conduite vidange fuyarde + travaux intérieurs 30 ml	62 583 €
Saint-Etienne -du-Rouvray	Champ de Courses (réservoir)	Reprise d'étanchéité intérieure					Reprise d'étanchéité intérieure par mortier hydraulique travaux 2018-2019	426 707 €
Saint-Etienne -du-Rouvray	Usine Chapelle - Création Reprise Vaubeuges	Création d'une station de pompage					dans le cadre du secours du Plateau Est = Interconnexion usine de la Chapelle - Réservoir des Vaubeuges	725 712 €

# Présentation par service

## 1 - Service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf

### 1 - Présentation du service

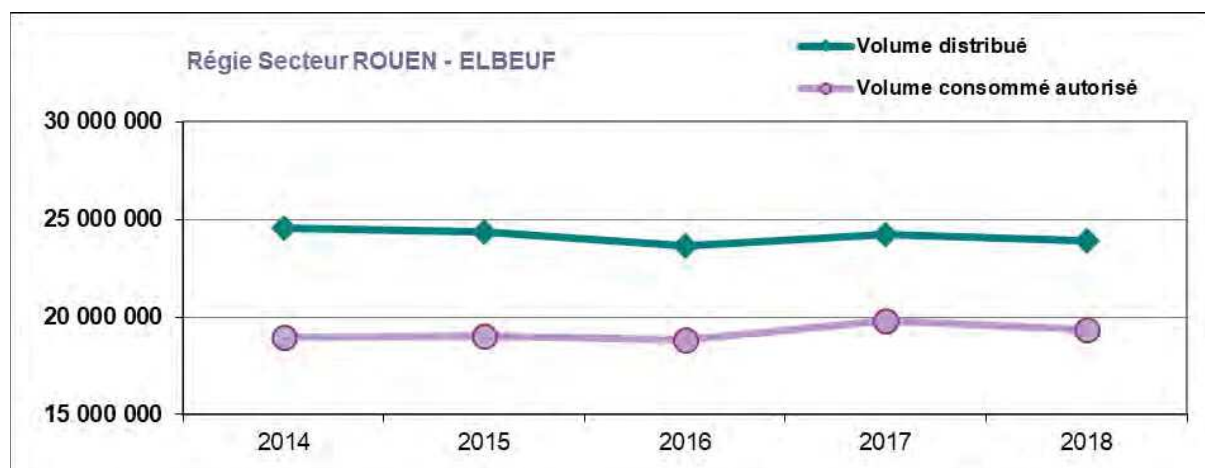
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, le service exploité directement par la Métropole - Secteur Rouen-Elbeuf, regroupe les services de production, distribution et gestion clientèle des 40 communes suivantes :

- Amfreville-la-Mivoie
- Belbeuf
- Bonsecours
- Boos
- Caudebec-lès-Elbeuf
- Cléon
- Darnétal
- Elbeuf-sur-Seine
- Fontaine-sous-Préaux
- Franqueville-St-Pierre
- Freneuse
- Gouy
- Grand-Couronne
- Grand-Quevilly
- La Bouille
- La Londe
- La Neuville-Chant-d'Oisel
- Le Mesnil-Esnard
- Les Authieux-sur-le-Port-St-Ouen
- Montmain
- Moulineaux
- Oissel
- Orival
- Petit-Couronne
- Petit-Quevilly
- Quèvreville-la-Poterie
- Roncherolles-sur-le-Vivier
- Rouen
- Sotteville-lès-Rouen
- Sotteville-sous-le-Val
- St-Aubin-Celloville
- St-Aubin-Épinay
- St-Aubin-lès-Elbeuf
- St-Etienne-du-Rouvray
- St-Jacques-sur-Darnétal
- St-Léger-du-Bourg-Denis
- St-Martin-du-Vivier
- St-Pierre-lès-Elbeuf
- Tourville-la-Rivière
- Ymare

Ce service distribue environ 75,5% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **368 810 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2016) soit 73,9% de la population.

## 2 - Indicateurs techniques

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Darnétal - Carville	1 180 700	1 110 000	1 206 500	848 660	698 200	-17,7%
	Darnétal (Village)	501 000	457 500	462 369	474 350	469 520	-1,0%
	Douville - Grande Aulnaie	491 200	469 429	470 700	561 650	661 990	17,9%
	Fontaine sous Préaux - Jatte	5 888 800	6 333 100	6 057 400	6 130 100	5 808 460	-5,2%
	Fontaine sous Préaux (Village)	35 818	27 200	30 400	29 280	32 100	9,6%
	Moulineaux	5 617 300	4 828 500	4 530 500	4 547 100	4 393 600	-3,4%
	Oissel - Catelier	254 198	249 420	249 880	248 080	245 630	-1,0%
	Oissel - Perreuse	382 688	444 880	424 900	435 120	422 350	-2,9%
	Radepont - Château	623 000	569 200	259 870	452 210	288 030	-36,3%
	Radepont - Petite Aulnaie	812 300	808 720	750 350	1 037 450	627 600	-39,5%
	St Aubin Epinay - Longues Raies	340 500	423 700	495 500	173 275	332 015	91,6%
	St Aubin Epinay - Puits Bas Service	62 860	67 800	72 720	39 095	59 495	52,2%
	St Jacques sur D. - Forage Haut Service	205 520	207 570	208 380	212 410	219 660	3,4%
	St Léger du BD - Vieux Château	178 473	197 970	201 620	197 870	184 330	-6,8%
	St Etienne du Rouvray - La Chapelle	6 336 850	6 036 450	5 952 100	6 582 900	7 028 810	6,8%
	Elbeuf - Station du Mont-Duve 'Les Ecameaux'	369 852	351 622	367 780	458 420	210 590	-54,1%
	Orival - 2 Forages du Nouveau Monde	1 398 729	1 422 267	1 304 610	1 251 490	1 437 350	14,9%
	St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages	407 352	426 259	592 520	592 110	681 830	15,2%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage de l'Oison ('St Cyr')	291 701	322 683	325 400	305 290	269 270	-11,8%
	St Pierre lès Elbeuf - Forage Vallon de La Fieffe	127 924	128 363	130 170	117 100	102 030	-12,9%
<b>TOTAL : V1</b>	<b>25 506 765</b>	<b>24 882 633</b>	<b>24 093 669</b>	<b>24 693 960</b>	<b>24 172 860</b>	<b>-2,1%</b>	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>1 406 724</b>	<b>1 025 926</b>	<b>956 006</b>	<b>1 041 136</b>	<b>1 116 396</b>	<b>7,2%</b>
<b>Volumes produits : V3 = V1 - V2</b>		<b>24 100 041</b>	<b>23 856 707</b>	<b>23 137 663</b>	<b>23 652 824</b>	<b>23 056 464</b>	<b>-2,5%</b>
Volumes importés en gros (1)	<b>TOTAL : V4</b>	<b>722 472</b>	<b>761 892</b>	<b>724 554</b>	<b>755 374</b>	<b>879 195</b>	<b>16,4%</b>
Volumes exportés en gros (2)	<b>TOTAL : V5</b>	<b>251 491</b>	<b>247 210</b>	<b>219 752</b>	<b>192 009</b>	<b>2 182</b>	<b>-98,9%</b>
<b>Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5</b>		<b>24 571 022</b>	<b>24 371 389</b>	<b>23 642 465</b>	<b>24 216 189</b>	<b>23 933 477</b>	<b>-1,2%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>154 201</b>	<b>165 473</b>	<b>136 815</b>	<b>191 230</b>	<b>146 986</b>	<b>-23,1%</b>
<b>Volumes comptabilisés : V8</b>		<b>18 642 595</b>	<b>18 705 568</b>	<b>18 548 679</b>	<b>19 397 630</b>	<b>18 965 105</b>	<b>-2,2%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>145 351</b>	<b>144 903</b>	<b>137 003</b>	<b>216 564</b>	<b>218 711</b>	<b>1,0%</b>
<b>Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9</b>		<b>18 942 146</b>	<b>19 014 763</b>	<b>18 822 497</b>	<b>19 805 424</b>	<b>19 330 801</b>	<b>-2,4%</b>
<b>Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)</b>		<b>77,32%</b>	<b>78,24%</b>	<b>79,80%</b>	<b>81,93%</b>	<b>80,77%</b>	<b>-1,41%</b>
<b>Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km</b>		<b>1 948,138</b>	<b>1 950,191</b>	<b>1 953,526</b>	<b>1 952,011</b>	<b>2 003,342</b>	<b>2,6%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365</b>		<b>8,34</b>	<b>7,96</b>	<b>7,14</b>	<b>6,76</b>	<b>6,79</b>	<b>0,5%</b>
<b>Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365</b>		<b>7,92</b>	<b>7,53</b>	<b>6,76</b>	<b>6,19</b>	<b>6,29</b>	<b>1,7%</b>
<b>Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10+V5) / L / 365</b>		<b>26,99</b>	<b>27,06</b>	<b>26,71</b>	<b>28,07</b>	<b>26,44</b>	<b>-5,8%</b>
<b>Nombre d'abonnés : N</b>		<b>137 133</b>	<b>135 822</b>	<b>141 049</b>	<b>139 081</b>	<b>140 977</b>	<b>1,4%</b>
<b>Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L</b>		<b>70,39</b>	<b>69,65</b>	<b>72,20</b>	<b>71,25</b>	<b>70,37</b>	<b>-1,2%</b>



## Réseau

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Linéaire de réseau en km hors branchements</b>	<b>1 948,138</b>	<b>1 950,191</b>	<b>1 953,526</b>	<b>1 952,011</b>	<b>2 003,342</b>
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	2 401,913	2 405,036	2 409,691	2 408,176	2 462,452

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

La mise à jour du SIG entraîne une augmentation de 50 km sur la Régie.

Les nouveaux linéaires correspondent principalement aux tracés suivants :

- le sous-fluvial de 8,05 km allant de St Etienne du Rouvray (Usine La Chapelle) jusqu'à Franqueville Saint Pierre (Réservoir Les Vaubeuges),
- les canalisations (av Jean Rondeaux) pour le futur éco-quartier Flaubert mises en place lors des travaux de la ligne T4,
- les nombreux chantiers de constructions d'immeubles sur le Plateau Est et la Boucle Sud.

## Branchements

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>90 755</b>	<b>90 969</b>	<b>91 233</b>	<b>91 511</b>	<b>91 822</b>
Nombre de branchements Neufs	424	294	324	402	360
Nombre de branchements Supprimés	124	80	60	124	49
Nombre de branchements Renouvelés	2 035	2 068	2 189	1 796	1 280
dont branchement plomb supprimés	<b>38</b>	<b>22</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>5</b>
dont branchement plomb renouvelés	<b>1 505</b>	<b>1 465</b>	<b>1 240</b>	<b>656</b>	<b>698</b>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>4 900</b>	<b>3 413</b>	<b>2 155</b>	<b>1 477</b>	<b>774</b>
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	5,40%	3,75%	2,36%	1,61%	0,84%

\* Suite à l'estimation du solde de branchement plomb fin 2018, les soldes plomb antérieurs ont été corrigés en tenant compte du nombre de branchements plomb supprimés et renouvelés.

La Régie a engagé depuis plusieurs années le renouvellement des branchements en plomb. Ainsi, 703 branchements en plomb ont été éradiqués en 2018, le solde est estimé à 774 unités.

## Compteurs

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>138 913</b>	<b>138 685</b>	<b>140 317</b>	<b>142 918</b>	<b>144 568</b>
Nombre de compteurs renouvelés	10 491	9 810	9 818	8 155	8 733
Taux de renouvellement	7,55%	7,07%	7,00%	5,71%	6,04%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>7,41</b>	<b>8,00</b>	<b>7,49</b>	<b>7,74</b>	<b>7,77</b>

## Fuites

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de fuites réparées sur canalisation	189	204	193	230	225
Nbre de fuites réparées sur branchement	336	357	337	426	363
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	1 015	1 103	826	656	637
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>1 540</b>	<b>1 664</b>	<b>1 356</b>	<b>1 312</b>	<b>1 225</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur canalisation	189	204	193	230	225
Linéaire de canalisation en km	1 948,138	1 950,191	1 953,526	1 952,011	0,137
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,097</b>	<b>0,105</b>	<b>0,099</b>	<b>0,118</b>	<b>0,112</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur branchement	336	357	337	426	363
Nombre de branchements	90 755	90 969	91 233	91 511	91 822
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,370</b>	<b>0,392</b>	<b>0,369</b>	<b>0,466</b>	<b>0,395</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>137 133</b>	<b>135 822</b>	<b>141 049</b>	<b>139 081</b>	<b>140 861</b>	<b>116</b>	<b>140 977</b>

### Répartition des volumes consommés

Régie Secteur Rouen - Elbeuf	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
<b>Volumes consommés</b>	<b>18 642 595</b>	<b>18 705 568</b>	<b>18 548 679</b>	<b>19 397 630</b>	<b>18 211 478</b>	<b>753 627</b>	<b>18 965 105</b>

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>Régie Secteur Rouen - Elbeuf</b>						
<b>BILAN 2018</b>	<b>808</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	<b>863</b>	<b>3</b>	<b>99,65%</b>

Nota : Les non-conformités ont été levées suite aux contre analyses

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la Régie de ROUEN-ELBEUF.

Pour l'UDI Rouen, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique, des actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses doivent être poursuivies dans les aires d'alimentation des captages. De plus, la station de traitement de Carville doit faire l'objet d'une réfection. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour les UDI Plateau Est Neuville et Montmain, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique. Sur une antenne du réseau de Quèvreville la Poterie, le suivi renforcé du chlorure de vinyle n'a révélé aucun dépassement de la norme. Les canalisations en PVC à l'origine du problème, ont été supprimées en avril 2018. Parallèlement, la démarche visant à mettre en évidence, à l'échelle des UDI, tous les secteurs avec relargage de CVM devra être poursuivie.

Pour l'UDI Plateau Est Franqueville, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. La présence de perchlorates a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. Les actions correctives doivent être poursuivies. Dans l'attente des travaux de sécurisation de l'alimentation de ce secteur, toutes les mesures doivent être prises pour éviter tout dépassement de norme (aluminium, turbidité, spore) au sortir de l'unité de traitement des Longues Raies.

Pour l'UDI Fontaine sous Préaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Les actions de prévention contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides doivent être poursuivies dans l'aire d'alimentation des captages.

Pour l'UDI secteur SUD de Rouen et l'UDI Oissel, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

Pour l'UDI Darnétal, l'UDI Grand-Quevilly, l'UDI Maison Brûlée, et l'UDI Grand Couronne-Moulineaux, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour les UDI St Jacques et St Léger du Bourg Denis, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI Roncherolles sur le Vivier, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Pour les UDI St Pierre lès Elbeuf, Orival et Elbeuf Ouest, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Pour les UDI Freneuse, Elbeuf Buquet, Elbeuf Est, Caudebec lès Elbeuf, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne la qualité chimique.

Pour l'UDI St Aubin lès Elbeuf, le contrôle sanitaire a révélé pour l'ésamétazachlore (métabolite de pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1µg/l (l'eau peut être consommée sans risque pour la santé). Il importe que les travaux de réfection de la station de potabilisation des Ecameaux démarrent dans les meilleurs délais et que les actions soient menées dans l'aire d'alimentation de ce captage pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates. Enfin, les branchements publics en plomb résiduels doivent être supprimés dans les délais les plus contraints.

*Voir les synthèses de l'Agence Régionale de Santé jointes en annexe.*

## 5 - Indicateurs de performance

Régie Secteur Rouen - Elbeuf		Code indicateur	2014	2015	2016	2017	2018	
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	99,76%	99,88%	99,75%	100,00%	100,00%	
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	98,62%	99,44%	98,73%	99,43%	99,65%	
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Darnétal Carville	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%	
	Darnétal (village)		50%	60%	60%	60%	60%	
	Douville - Grande Aulnaie		60%	60%	60%	60%	60%	
	Fontaine (Jatte)		60%	60%	60%	60%	60%	
	Moulineaux		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Catelier		60%	60%	60%	60%	60%	
	Oissel - Perreuse		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Château		60%	60%	60%	60%	60%	
	Radepont - Petite Aulnaie		80%	80%	80%	80%	80%	
	St Aubin Ep. - Longues Raies		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Aubin Ep. - Puits Serv. Bas		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Jacques - Forage Serv. Haut		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Léger BD - Vieux Chateau		60%	60%	60%	60%	60%	
	St Etienne du R. - La Chapelle		60%	60%	60%	60%	60%	
	Vallée du Cailly		60%	60%	60%	60%	60%	
	Indice d'avancement de la protection de la ressource P 108.3 Indices consolidés / UGE		Elbeuf - (Mont Duve) For. Les Ecameaux	60%	60%	60%	60%	60%
			Orival - 2 For. du Nouveau Monde	60%	60%	60%	60%	60%
St Aubin lès Elbeuf - 2 Forages		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. de l'Oison ('St Cyr')		60%	60%	60%	60%	60%		
St Pierre lès Elbeuf - For. Vallon de La Fieffe		60%	60%	60%	60%	60%		
UGE 084 Oissel		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 114 Sect. Sud		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 123 St Léger du B.D.		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 145 Sect. St Jacques		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 167 ROUEN		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%		
UGE 169 Darnétal	50,0%	50,0%	60,0%	60,0%	60,0%			
UGE 337 Sect. Plateau Est	67,2%	68,5%	67,6%	69,9%	66,6%			
UGE 236 CREA CAEBS	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%			
Indice consolidé Régies Rouen & Elbeuf	60,4%	60,7%	60,6%	60,8%	60,5%			
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable sur 120pts	P 103.2	109	110	110	111	110		
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	77,32%	78,24%	79,80%	81,93%	80,77%		
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	8,34	7,96	7,14	6,76	6,79		
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	7,92	7,53	6,76	6,19	6,29		
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,59%	0,62%	0,67%	0,73%	0,71%		
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,95	1,50	1,37	1,65	1,60		
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	99,98%	100%	100%	100%	100%		
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	18,61	21,52	2,67	2,32	2,26		
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %) REGIE GLOBALE	P 154.0	3,71%	3,73%	3,83%	4,07%	3,27%		

Remarque : Le taux d'impayés intègre la Régie Rouen-Elbeuf, (Yainville jusqu'en 2014) et les contrats de prestation de service PS Nord-Ouest et PS Ouest.

Le calcul de ce taux d'impayés s'appuie sur les données fournies directement par les services comptables de la Métropole pour le calcul du CA EAU, et ceux de la TPM pour le montant des impayés.



## 2 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur Ouest

### 1 - Présentation du service

Le service du Secteur Nord-Ouest est exploité en prestation de service par **STGS**.

Il concerne les communes d'Anneville-Ambourville, Bardouville, Berville-sur-Seine, Duclair, Hénouville (haut), Houpeville, Le Houleme, Malaunay, St-Pierre-de-Varengueville, Yainville et Yville-sur-Seine.

Ce service distribue environ 4,0% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **24 608 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2016) soit 4,9% de la population.

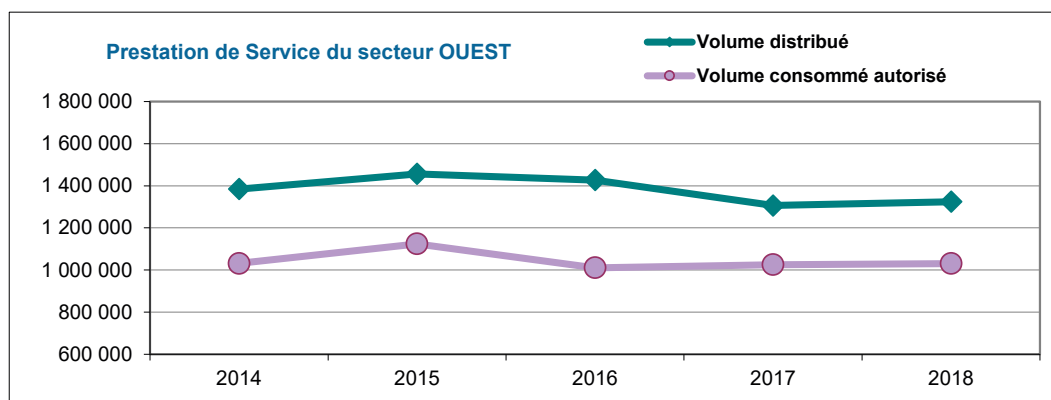
#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et STGS, pour 6 années à compter du 01/01/2015 jusqu'au 31/01/2021.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

### 2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Duclair	268 294	282 026	287 399	259 865	284 999	9,7%
	Forage de Yainville 1948	0	0	0	0	0	
	Forage de Yainville 2003	128 041	138 363	157 118	156 498	142 554	-8,9%
	Forage de Bardouville	118 282	48 501	29 107	44 057	40 223	-8,7%
	<b>TOTAL : V1</b>	<b>514 617</b>	<b>468 890</b>	<b>473 624</b>	<b>460 420</b>	<b>467 776</b>	<b>1,6%</b>
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>5 983</b>	<b>4 760</b>	<b>1 436</b>	<b>1 649</b>	<b>1 798</b>	<b>9,0%</b>
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>508 634</b>	<b>464 130</b>	<b>472 188</b>	<b>458 771</b>	<b>465 978</b>	<b>1,6%</b>
Volumes importés en gros (1)	<b>TOTAL : V4</b>	<b>919 643</b>	<b>1 036 755</b>	<b>1 004 922</b>	<b>913 053</b>	<b>963 263</b>	<b>5,5%</b>
Volumes exportés en gros (2)	<b>TOTAL : V5</b>	<b>43 861</b>	<b>44 310</b>	<b>49 866</b>	<b>65 343</b>	<b>105 009</b>	<b>60,7%</b>
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>1 384 416</b>	<b>1 456 575</b>	<b>1 427 244</b>	<b>1 306 481</b>	<b>1 324 231</b>	<b>1,4%</b>
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>3 363</b>	<b>3 506</b>	<b>3 519</b>	<b>3 482</b>	<b>3 985</b>	<b>14,5%</b>
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	<b>1 024 076</b>	<b>1 116 504</b>	<b>1 003 263</b>	<b>1 018 265</b>	<b>1 022 637</b>	<b>0,4%</b>
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>3 924</b>	<b>4 189</b>	<b>4 004</b>	<b>3 829</b>	<b>4 249</b>	<b>11,0%</b>
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>1 031 363</b>	<b>1 124 199</b>	<b>1 010 786</b>	<b>1 025 576</b>	<b>1 030 871</b>	<b>0,5%</b>
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		75,28%	77,85%	71,81%	79,52%	<b>79,47%</b>	<b>-0,1%</b>
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		235,271	241,032	244,695	245,486	<b>243,089</b>	<b>-1,0%</b>
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		4,20	3,87	4,75	3,22	<b>3,40</b>	<b>5,7%</b>
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		4,11	3,78	4,66	3,14	<b>3,31</b>	<b>5,5%</b>
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		12,52	13,28	11,88	12,18	<b>12,80</b>	<b>5,1%</b>
Nombre d'abonnés : N		10 542	10 680	10 841	10 968	<b>11 062</b>	<b>0,9%</b>
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		44,81	44,31	44,30	44,68	<b>45,51</b>	<b>1,9%</b>



## Réseau

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseau en km hors branchements	235,271	241,032	244,695	245,486	243,089
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	281,396	287,292	295,095	296,131	294,044

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## Branchements

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>9 225</b>	<b>9 252</b>	<b>10 080</b>	<b>10 129</b>	<b>10 191</b>
Nombre de branchements Neufs	74	27	34	76	63
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	27	1
Nombre de branchements Renouvelés	66	107	0	56	70
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>36</i>	<i>27</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>37</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>9</b>
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>0,40%</i>	<i>0,11%</i>	<i>0,10%</i>	<i>0,09%</i>	<i>0,09%</i>

En 2016 la base de données branchements a été mise à jour

## Compteurs

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>10 794</b>	<b>11 129</b>	<b>11 230</b>	<b>11 341</b>	<b>11 525</b>
Nombre de compteurs renouvelés	2 140	1 290	1 513	678	316
Taux de renouvellement	19,83%	11,59%	13,47%	5,98%	2,74%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>8,50</b>	<b>6,72</b>	<b>5,51</b>	<b>5,44</b>	<b>5,87</b>

## Fuites

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de fuites réparées sur canalisation	44	34	38	34	21
Nbre de fuites réparées sur branchement	46	31	41	37	33
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	9	117	87	87	53
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>99</b>	<b>174</b>	<b>166</b>	<b>158</b>	<b>107</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur canalisation	44	34	38	34	21
Linéaire de canalisation en km	235,271	241,032	244,695	245,486	243,089
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,187</b>	<b>0,141</b>	<b>0,155</b>	<b>0,139</b>	<b>0,086</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur branchement	46	31	41	37	33
Nombre de branchements	9 225	9 252	10 080	10 129	10 191
Indice de Réparation de branchement : IRb	0,499	0,335	0,407	0,365	0,324

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
Nombre d'abonnés	10 542	10 680	10 841	10 968	11 052	10	11 062

### Répartition des volumes consommés

PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
Volumes consommés	1 010 248	1 116 504	1 003 263	1 018 265	1 015 674	6 963	1 022 637

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS PS Secteur OUEST "Malaunay-Duclair"	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2018</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>100,00%</b>	<b>118</b>	<b>13</b>	<b>88,98%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS OUEST.

Sur les UDI de YAINVILLE et UDI Yville-sur-Seine, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de très bonne qualité chimique.

Sur l'UDI de BARDOUVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

Cependant concernant l'UDI Bardouville, le contrôle sanitaire a révélé, pour les triazines (pesticides), des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 5 mois pour l'atrazine déséthyl déisopropyl et pour la déséthylatrazine (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). L'ARS va instruire le dossier de demande de dérogation élaboré par la collectivité.

Les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de l'eau dans ce secteur doivent être engagés dans les délais les plus contraints. De plus, des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Sur les UDI MALAUNAY Le HOULME, HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Sur les UDI HOUPEVILLE et HENOUVILLE Métropole, l'eau est de bonne qualité chimique.

Sur l'UDI MALAUNAY Le HOULME, le contrôle sanitaire a révélé pour l'atrazine déséthyl déisopropyl (pesticide) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 5 mois (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). La Préfète a demandé au syndicat d'eau de la région de Montville de mettre en œuvre sans délai les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme (sollicitation de l'interconnexion existante).

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Sur l'UDI de DUCLAIR, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

(Synthèses ARS jointes en annexe).

## 5 - Indicateurs de performance

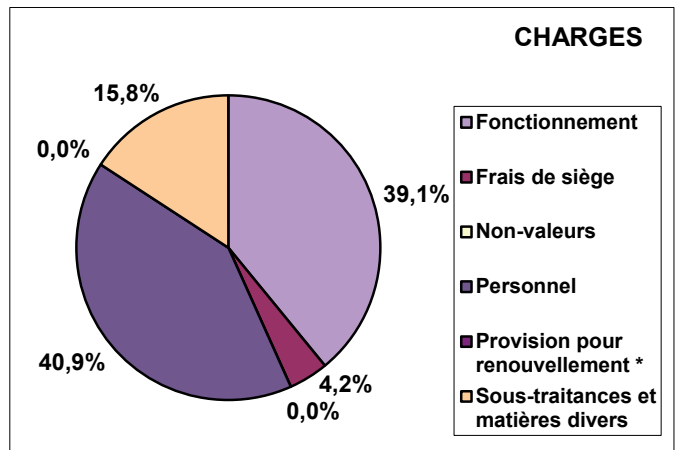
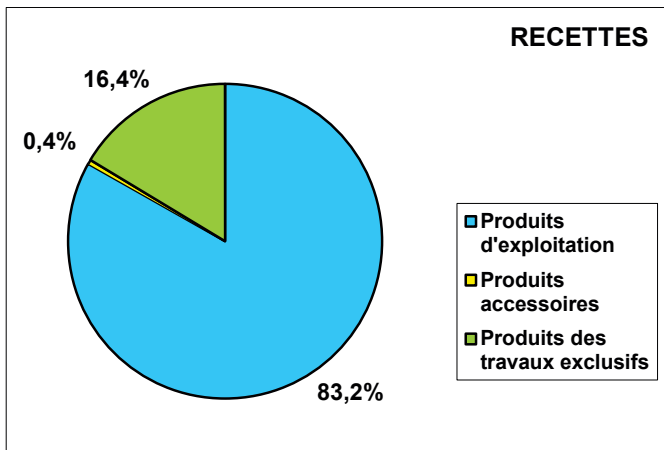
Prestation de Service du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Code indicateur	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	97,9%	99,2%	98,1%	100%	88,98%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Duclair	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 1948		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Yainville 2003		60%	60%	60%	60%	60%
	Forage de Bardouville		60%	60%	60%	60%	60%
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 160 Duclair		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 189 Yainville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
	UGE 125 Sect. Bardouville		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	26	30	30	104	106	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	75,28%	77,85%	71,81%	79,52%	79,47%	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	14,83	3,87	4,75	3,22	3,40	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	4,11	3,78	4,66	3,14	3,31	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,65%	0,63%	0,65%	0,41%	0,61%	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	2,47	3,18	3,51	3,10	1,90	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	1,33	0,67	0,65	0,91	0,81	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	1,03%	Globalisé en REGIE				
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )	P 109.0	0,00000					

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service

PS du secteur OUEST "Malaunay-Duclair"		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	702 954 €
	Produits accessoires	3 681 €
	Produits des travaux exclusifs	138 436 €
	<b>Total</b>	<b>845 071 €</b>
Charges	Fonctionnement	352 268 €
	Frais de siège	37 876 €
	Non-valeurs	
	Personnel	368 978 €
	Provision pour renouvellement *	
	Sous-traitances et matières divers	142 609 €
	<b>Total</b>	<b>901 731 €</b>
<b>Résultat Brut en 2018</b>		<b>-56 660 €</b>

\* Garantie de continuité de service et fonds contractuels



### 3 - Contrat pour l'exploitation en Régie avec prestation de service du Secteur « Nord-Ouest 2018 »

#### 1 - Présentation du service

Le service du Secteur « Nord-Ouest 2018 » est exploité en prestation de service par **Eaux de Normandie**.

Il concerne les communes de Bihorel, Bois-Guillaume, Canteleu, Déville-lès-Rouen, Épinay-sur-Duclair, Hautôt-sur-Seine, Hénouville (le bas), Isneauville, Le Trait, Maromme, Mont-Saint-Aignan, Notre-Dame-de-Bondeville, Quevillon, Sahurs, Saint-Martin-de-Boscherville, Saint-Paër, Saint-Pierre-de-Manneville, Saint-Pierre-de-Varengueville (bas), Sainte-Marguerite-sur-Duclair et Val-de-la-Haye, le Hameau de la Muette en partie sur la commune de Quincampoix, et le Hameau du Mont Perreux sur la commune de Saint-Martin-du-Vivier.

Ce service distribue environ 20,3% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **103 406 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2016) soit 20,7% de la population.

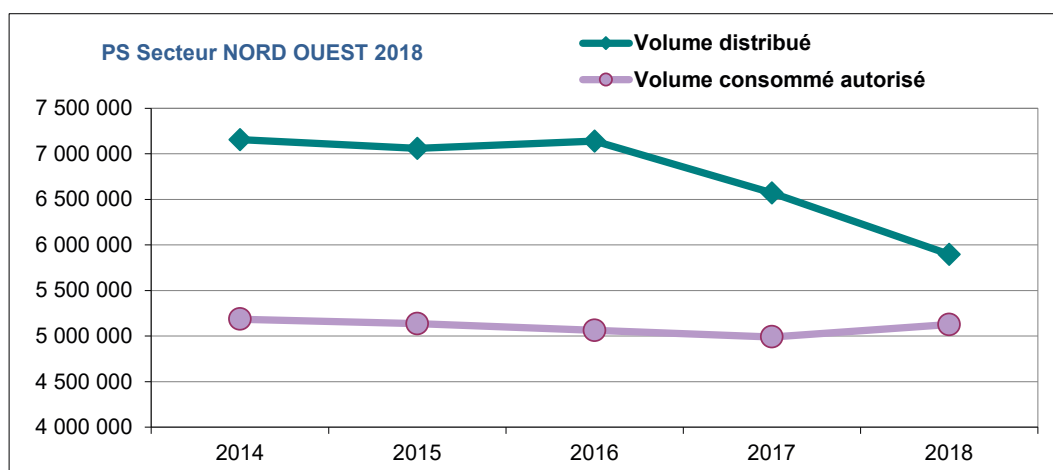
#### Historique du contrat

Le contrat a été conclu par la Métropole et Eaux de Normandie filiale de Lyonnaise des Eaux Suez, pour 3 années à compter du 01/01/2018 jusqu'au **31/12/2020**.

Ce dernier définit les modalités de l'exploitation production, distribution et de la gestion clientèle des abonnés.

#### 2 - Indicateurs techniques

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest 2018		2014	2015	2016	2017	2018	Evolution NN-1
Volumes prélevés	Forages des champs captants du Cailly	4 031 279	4 338 924	4 789 115	4 247 946	3 534 924	-16,8%
	Sources de Maromme	3 568 706	3 169 917	2 891 965	2 831 052	3 081 836	8,9%
	Forage de La Commanderie - Val de la Haye	209 661	163 840	154 490	174 475	141 384	-19,0%
	Forage de La Neuville - Le Trait	399 829	428 824	436 895	461 004	452 293	-1,9%
	Forage de Duclair	204 856	221 291	243 050	236 746	224 201	-5,3%
	Forage de Quevillon PS EdN					130 912	6,3%
	Forage de Quevillon DSP VE	153 717	261 260	274 807	239 030	123 141	
<b>TOTAL : V1</b>	<b>8 568 048</b>	<b>8 584 056</b>	<b>8 790 322</b>	<b>8 190 253</b>	<b>7 688 691</b>	-6,1%	
Volumes de service utilisés dans le processus de production	<b>TOTAL : V2</b>	<b>226 303</b>	<b>240 949</b>	<b>262 185</b>	<b>171 032</b>	<b>238 269</b>	39,3%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		<b>8 341 745</b>	<b>8 343 107</b>	<b>8 528 137</b>	<b>8 019 221</b>	<b>7 450 422</b>	-7,1%
Volumes importés en gros (1)	<b>TOTAL : V4</b>	<b>34 717</b>	<b>36 907</b>	<b>41 402</b>	<b>26 150</b>	<b>10 339</b>	-60,5%
Volumes exportés en gros (2)	<b>TOTAL : V5</b>	<b>1 222 395</b>	<b>1 321 868</b>	<b>1 430 740</b>	<b>1 475 027</b>	<b>1 564 691</b>	6,1%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		<b>7 154 068</b>	<b>7 058 146</b>	<b>7 138 799</b>	<b>6 570 345</b>	<b>5 896 070</b>	-10,3%
Volumes de service du réseau	<b>TOTAL : V7</b>	<b>12 770</b>	<b>11 735</b>	<b>8 738</b>	<b>12 054</b>	<b>8 638</b>	-28,3%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / Dx 365 (ou 366j)	<b>5 152 925</b>	<b>5 105 120</b>	<b>5 034 728</b>	<b>4 959 936</b>	<b>5 099 472</b>	2,8%
Volumes autorisés non comptés	<b>TOTAL : V9</b>	<b>19 163</b>	<b>19 360</b>	<b>18 955</b>	<b>18 285</b>	<b>18 600</b>	1,7%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		<b>5 184 858</b>	<b>5 136 215</b>	<b>5 062 421</b>	<b>4 990 275</b>	<b>5 126 710</b>	2,7%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		76,49%	77,07%	75,77%	80,36%	<b>89,69%</b>	11,6%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		666,794	664,772	666,145	665,556	<b>667,809</b>	0,3%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		8,22	8,05	8,65	6,63	<b>3,27</b>	-50,7%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		8,09	7,92	8,54	6,50	<b>3,16</b>	-51,5%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		26,33	26,62	26,71	26,61	<b>27,45</b>	3,1%
Nombre d'abonnés : N		42 588	42 044	42 224	41 777	<b>42 399</b>	1,5%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		63,87	63,25	63,39	62,77	<b>63,49</b>	1,1%



### Réseau

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseau en km hors branchements	666,794	664,772	666,145	665,556	667,809
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	802,924	801,337	803,055	803,006	805,619

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

### Branchements

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>27 226</b>	<b>27 313</b>	<b>27 382</b>	<b>27 490</b>	<b>27 562</b>
Nombre de branchements Neufs	115	105	82	123	85
Nombre de branchements Supprimés	10	18	13	15	13
Nombre de branchements Renouvelés	805	88	143	180	333
<i>dont branchement plomb supprimés</i>	<i>2</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont branchement plomb renouvelés</i>	<i>723</i>	<i>295</i>	<i>143</i>	<i>10</i>	<i>7</i>
<b>Solde branchement plomb estimé*</b>	<b>456</b>	<b>161</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<i>Pourcentage branchement plomb</i>	<i>1,67%</i>	<i>0,59%</i>	<i>0,06%</i>	<i>0,03%</i>	<i>0,00%</i>

Solde branchement plomb estimé : mise à jour de l'estimation du solde plomb selon l'inventaire 2018.

### Compteurs

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>42 691</b>	<b>43 166</b>	<b>43 698</b>	<b>44 572</b>	<b>45 223</b>
Nombre de compteurs renouvelés	3 653	915	402	534	380
Taux de renouvellement	8,56%	2,12%	0,92%	1,20%	0,84%
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>2,74</b>	<b>3,34</b>	<b>4,15</b>	<b>4,85</b>	<b>5,73</b>



## Fuites

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de fuites réparées sur canalisation	58	73	115	158	70
Nbre de fuites réparées sur branchement	135	115	108	182	128
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	480	341	256	355	181
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>673</b>	<b>529</b>	<b>479</b>	<b>698</b>	<b>379</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur canalisation	58	73	115	158	70
Linéaire de canalisation en km	509,785	664,772	665,498	665,108	665,034
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,114</b>	<b>0,110</b>	<b>0,173</b>	<b>0,238</b>	<b>0,105</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

PS Nord-Ouest 2018	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur branchement	134	115	108	182	127
Nombre de branchements	22 687	27 313	27 382	27 490	27 562
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,591</b>	<b>0,421</b>	<b>0,394</b>	<b>0,662</b>	<b>0,461</b>

## 3 - Données clientèle - abonnés

### Abonnés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
<b>Nombre d'abonnés</b>	<b>42 588</b>	<b>42 044</b>	<b>42 224</b>	<b>41 777</b>	42 387	12	<b>42 399</b>

### Répartition des volumes consommés

PS Nord-Ouest 2018	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
<b>Volumes consommés</b>	<b>5 148 495</b>	<b>5 101 644</b>	<b>5 034 728</b>	<b>4 959 936</b>	5 099 472	0	<b>5 099 472</b>

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

## 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	PS Nord-Ouest 2018	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités
<b>BILAN 2018</b>	<b>268</b>	<b>1</b>	<b>99,6%</b>	<b>293</b>	<b>7</b>	<b>97,6%</b>

Selon le rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine publié par l'Agence Régionale de Santé (ARS), l'eau est de très bonne qualité bactériologique et très bonne ou bonne qualité chimique sur l'ensemble des zones de distribution de la PS Nord-Ouest 2018.

Pour l'UDI SAHURS, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour les UDI MAROMME USINE DE TRAITEMENT, UDI MAROMME MELANGE, UDI DEVILLE lès Rouen et UDI ISNEAUVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique.

Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages de la vallée du Cailly pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

Pour les UDI LE TRAIT et UDI secteur ST PAER, l'eau est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Pour l'UDI ST MARTIN DE BOSCHERVILLE, l'eau est de très bonne qualité bactériologique.

Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour des Triazines (pesticides) des dépassements de la norme de 0,1 µg/l pendant 7 mois pour l'atrazine déséthyl désopropyl et pendant 4 mois pour la déséthylatrazine (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). L'ARS va instruire le dossier de demande de dérogation élaboré par la collectivité.

Les travaux nécessaires à la fiabilisation et la sécurisation de la distribution de l'eau dans ce secteur doivent être engagés dans les délais les plus contraints. De plus, des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides et les nitrates.

Un dépassement ponctuel non confirmé de la norme a été constaté pour le chlorure de vinyle sur une antenne du réseau d'Hérouville (route de Duclair). La démarche visant à mettre en évidence, à l'échelle des UDI, tous les secteurs avec relargage de CVM devra être poursuivie.

(Synthèses ARS jointes en annexe)

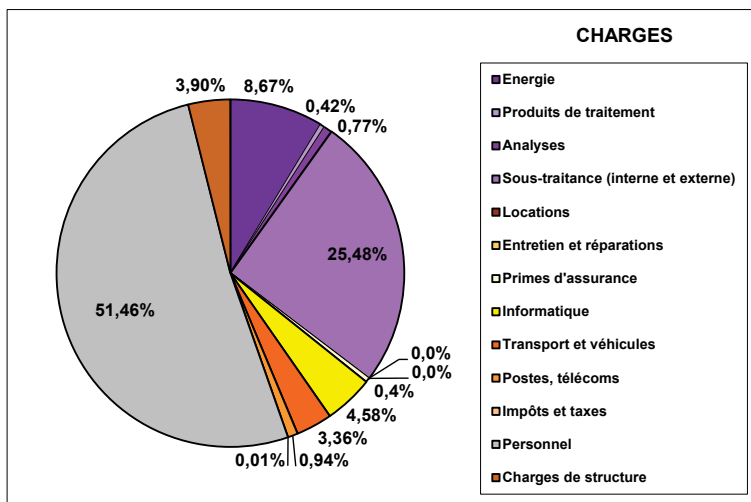
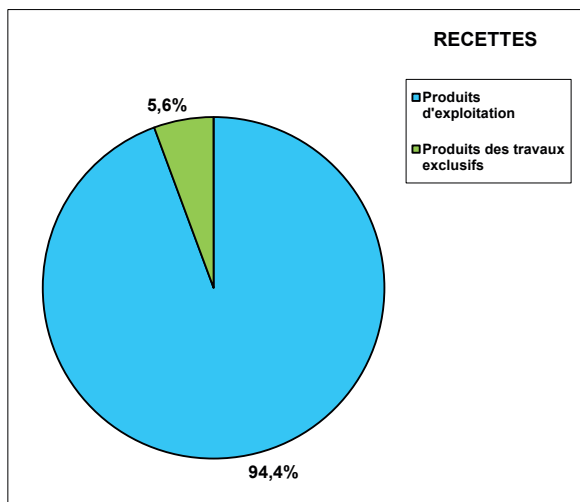
## 5 - Indicateurs de performance

Prestation de Service du secteur Nord-Ouest 2018		Code indicateur	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	99,65%	99,62%	99,63%	<b>99,63%</b>
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	99,66%	99,33%	98,31%	99,67%	<b>97,61%</b>
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forages Vallée du Cailly	P 108.3	60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Sources de Maromme		50%	50%	50%	50%	<b>60%</b>
	Forage de Val de la Haye		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Forage de La Neuville		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Forage de Duclair		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
	Forage de Quevillon		60%	60%	60%	60%	<b>60%</b>
P 108.3 Indice consolidé / UGE	UGE 334 Sect. Maromme		55,3%	56%	56,2%	56,0%	<b>60,0%</b>
	UGE 077 Sect. Sahurs		60,0%	60%	60,0%	60%	<b>60,0%</b>
	UGE 134 Le Trait		60,0%	60%	60,0%	60%	<b>60,0%</b>
	UGE 058 Sect. St Paër		60,0%	60%	60,0%	60%	<b>60,0%</b>
	UGE 057 St Martin de B.		60,0%	60%	60,0%	60%	<b>60,0%</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	P 103.2	<del>76,49%</del>	103	103	104	<b>109</b>	
Rendement du réseau de distribution (en %)	P 104.3	76,49%	77,07%	75,77%	80,36%	<b>89,69%</b>	
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 105.3	8,22	8,05	8,65	6,63	<b>3,27</b>	
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)	P 106.3	8,09	7,92	8,54	6,50	<b>3,16</b>	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)	P 107.2	0,65%	0,46%	0,55%	0,64%	<b>0,84%</b>	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)	P 151.1	1,50	1,36	1,30	1,39	<b>1,27</b>	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)	P 152.1	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>	
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)	P 155.1	3,85	5,90	2,77	1,68	<b>4,46</b>	
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)	P 154.0	Globalisé en REGIE					
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )	P 109.0						

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service

PS du secteur Nord-Ouest 2018		Montant en € HT
Recettes	Produits d'exploitation	3 600 323 €
	Produits des travaux exclusifs	215 153 €
	<b>Total</b>	<b>3 815 476 €</b>
Charges	énergie	346 650 €
	produits de traitement	16 800 €
	analyses	30 745 €
	sous-traitance (interne et externe)	1 018 914 €
	locations	
	entretien et réparations	
	primes d'assurance	16 019 €
	informatique	183 270 €
	transport et véhicules	134 538 €
	postes, télécoms	37 483 €
	impôts et taxes	278 €
	personnel	2 057 433 €
	sous-total charges d'exploitation	<b>3 842 130 €</b>
	charges de structure	156 049 €
	<b>Total</b>	<b>3 998 179 €</b>
<b>Résultat Brut en 2018</b>		<b>-182 703 €</b>



## 4 - Contrat pour l'exploitation par affermage du service d'eau potable des communes de Jumièges et Le Mesnil-sous-Jumièges

### 1 - Présentation du service

Le service dessert les communes de **Jumièges** et **Mesnil-sous-Jumièges**.

Il distribue environ 0,4% des volumes consommés de la Métropole, il alimente **2 429 habitants** (selon recensement INSEE population totale 2016) soit 0,5% de la population.

#### Historique du contrat

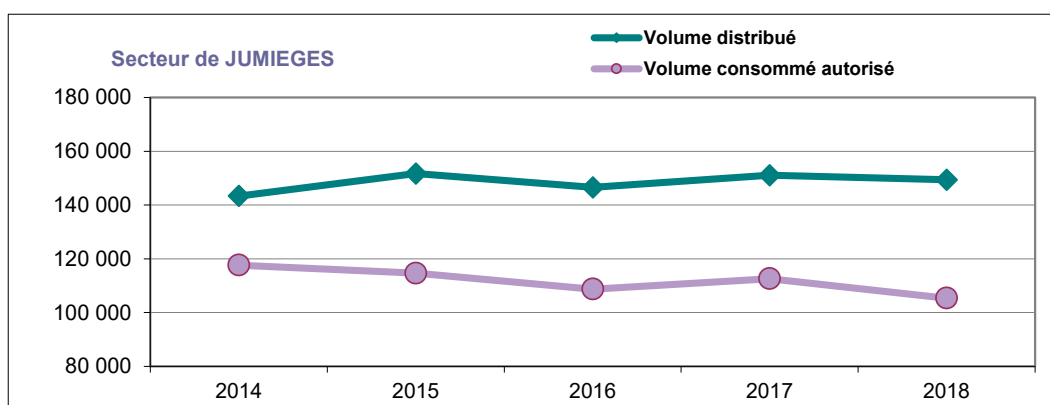
Le contrat d'affermage a été conclu entre la Collectivité et la Lyonnaise des Eaux - Eaux de Normandie, à compter du 01/02/2009 jusqu'au **31/01/2021**, pour une durée initiale de 12 années.

Il s'agit d'un contrat d'affermage (délégation de service public). Ce dernier définit les modalités de l'exploitation du service et de la gestion des abonnés clients.

Les travaux d'entretien et de réparation, de relevé compteur et facturation sont à la charge du délégataire, ainsi que le renouvellement des équipements électromécaniques. À cette fin, un plan de renouvellement prévisionnel est annexé au marché.

### 2 - Indicateurs techniques

Service du secteur de Jumièges		2014	2015	2016	2017	2018	Evolution N/N-1
Volumes prélevés	Forage de Jumièges	143 089	149 253	142 004	123 249	72 266	
	TOTAL : V1	143 089	149 253	142 004	123 249	72 266	-41,4%
Volumes de service utilisés dans le processus de production	TOTAL : V2	365	438	430	424	438	3,3%
Volumes produits : V3 = V1 - V2		142 724	148 815	141 574	122 824	71 828	-41,5%
Volumes importés en gros (1)	TOTAL : V4	748	2 867	4 950	28 241	77 557	174,6%
Volumes exportés en gros (2)	TOTAL : V5	100	0	0	0	0	0,0%
Volumes mis en distribution : V6 = V3 + V4 - V5		143 372	151 682	146 524	151 065	149 385	-1,1%
Volumes de service du réseau	TOTAL : V7	480	480	1 757	480	529	10,2%
Volumes comptabilisés	Volumes comptabilisés sur 365 jours : V8 = Vr / D x 365	116 724	113 690	106 527	111 669	104 329	-6,6%
Volumes autorisés non comptés	TOTAL : V9	443	463	433	423	468	10,6%
Volumes consommés autorisés : V10 = V7 + V8 + V9		117 647	114 633	108 717	112 572	105 326	-6,4%
Rendement du réseau : R = (V10 + V5) / (V3 + V4)		82,07%	75,57%	74,20%	74,52%	70,51%	-5,4%
Linéaire de canalisation (hors branchements) : L en km		46,774	46,774	46,701	46,701	46,626	-0,2%
Indice Linéaire des volumes non comptés : ILVnc = (V6 - V8) / L / 365		1,56	2,23	2,35	2,31	2,65	14,5%
Indice Linéaire de pertes en réseau : ILP = (V6 - V10) / L / 365		1,51	2,17	2,22	2,26	2,59	14,6%
Indice Linéaire des volumes consommés : ILC = (V10 + V5) / L / 365		6,90	6,71	6,38	6,60	6,19	-6,3%
Nombre d'abonnés : N		1 205	1 192	1 188	1 207	1 205	-0,2%
Nombre d'abonnés/km réseau (hors branchements) : R = N / L		25,76	25,48	25,44	25,85	25,84	0,0%



## Réseau

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
Linéaire de réseau en km hors branchements	46,774	46,774	46,701	46,701	46,626
Linéaire de réseau en km y compris branchements*	52,834	52,849	52,826	52,841	52,776

\* Le linéaire de branchement est estimé sur la base de 5 ml par unité.

## Branchements

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de branchements</b>	<b>1 212</b>	<b>1 215</b>	<b>1 225</b>	<b>1 228</b>	<b>1 230</b>
Nombre de branchements Neufs	12	3	10	3	2
Nombre de branchements Supprimés	0	0	0	0	0
Nombre de branchements Renouvelés	0	5	3	3	19
<b>Solde branchement plomb</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Compteurs

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Nombre TOTAL de compteurs</b>	<b>1 219</b>	<b>1 228</b>	<b>1 243</b>	<b>1 257</b>	<b>1 261</b>
Nombre de compteurs renouvelés	9	7	12	24	11
Taux de renouvellement	0,74%	0,57%	0,97%	1,91%	<b>0,87%</b>
<b>Age moyen du parc compteurs (au 31/12/N) en années</b>	<b>3,83</b>	<b>4,75</b>	<b>5,63</b>	<b>6,38</b>	<b>7,63</b>

## Fuites

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
Nbre de fuites réparées sur canalisation	2	4	9	8	3
Nbre de fuites réparées sur branchement	6	5	6	2	6
Nbre de fuites réparées sur dispositif de comptage	4	10	4	18	7
<b>Nombre TOTAL de fuites réparées</b>	<b>12</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>16</b>

### Indice Linéaire de Réparation sur canalisation : ILR

ILR = Nombre de fuites réparées sur canalisation / linéaire de canalisation en km

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur canalisation	2	4	9	8	3
Linéaire de canalisation en km	46,774	46,774	46,701	46,701	46,626
<b>Indice Linéaire de Réparation : ILR</b>	<b>0,043</b>	<b>0,086</b>	<b>0,193</b>	<b>0,171</b>	<b>0,064</b>

### Indice de Réparation de branchement : IRb

IRb = Nombre de fuites réparées sur branchement / nombre de branchements x 100

Secteur de Jumièges	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de fuites réparées sur branchement	6	5	6	2	6
Nombre de branchements	1 212	1 215	1 225	1 228	1 230
<b>Indice de Réparation de branchement : IRb</b>	<b>0,495</b>	<b>0,412</b>	<b>0,490</b>	<b>0,163</b>	<b>0,488</b>

### 3 - Données clientèle - abonnés

#### Abonnés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	dont abonnés Domestiques	dont abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
Nombre d'abonnés	1 205	1 192	1 188	1 207	1 205	0	1 205

#### Répartition des volumes consommés

Secteur de Jumièges	TOTAL 2014	TOTAL 2015	TOTAL 2016	TOTAL 2017	Abonnés Domestiques	Abonnés Non Domestiques	TOTAL 2018
Volumes consommés	116 724	113 690	106 527	111 669	104 329	0	104 329

Remarque : les valeurs le nombre d'abonnés domestiques et non domestiques ainsi que les volumes consommés associés transmises par EDN pour 2017 sont fortement incertaines car très différentes des valeurs de 2016.

### 4 - Qualité de l'eau

Bilan du nombre de prélèvements et des conformités en application du contrôle réglementaire effectué par l'ARS.

Contrôles Sanitaires ARS	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques			
	Secteur de Jumièges	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de non-conformités	Taux de conformité
<b>BILAN 2018</b>		13	0	100,0%	25	1	96,0%

Pour l'UDI Jumièges, l'eau est de très bonne qualité bactériologique. Concernant la qualité chimique, le contrôle sanitaire a révélé pour la déséthylatrazine déisopropyl (pesticide) un dépassement ponctuel de la norme de 0,1 µg/l (les teneurs étant inférieures à la valeur sanitaire de référence, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé, conformément à l'avis de l'ANSES du 22/04/2013). La mise en œuvre des mesures correctives doit être poursuivie (dilution maîtrisée). De plus des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

(Synthèse ARS jointe en annexe)

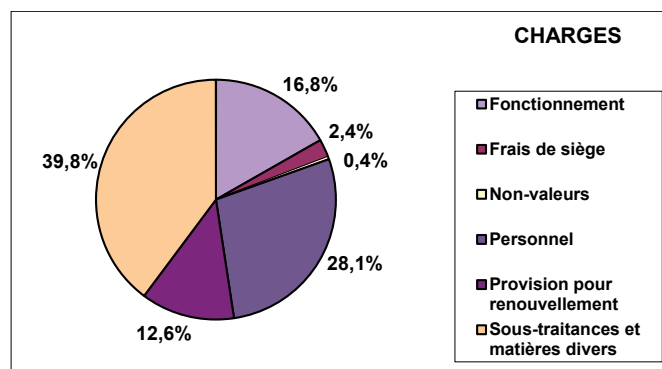
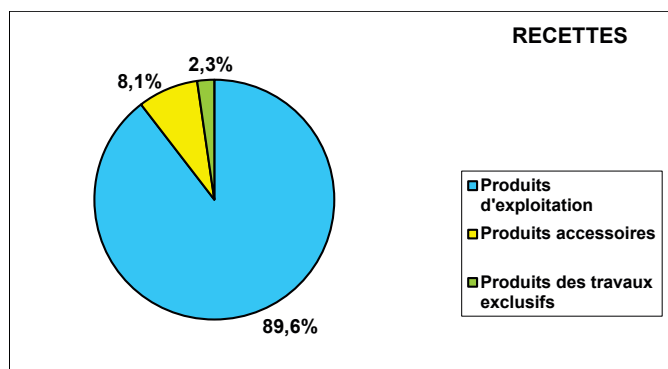
### 5 - Indicateurs de performance

Service du secteur de Jumièges		Code indicateur	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne ...	les paramètres microbiologiques	P 101.1	100%	100%	100%	100%	100%
	les paramètres physico-chimiques	P 102.1	95,5%	90,9%	91,7%	95,5%	95,7%
Indice d'avancement de la protection de la ressource	Forage de Jumièges	P 108.3	60%	60%	60%	60%	60%
	UGE 135 Sect. Jumièges		60,0%	60,0%	60,0%	60,0%	60,0%
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		P 103.2	104	104	104	104	109
Rendement du réseau de distribution (en %)		P 104.3	82,07%	75,57%	74,20%	74,52%	70,51%
Indice linéaire des volumes non comptés (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 105.3	1,56	2,23	2,35	2,31	2,65
Indice linéaire de pertes en réseau (en m <sup>3</sup> /km/jour)		P 106.3	1,51	2,17	2,22	2,26	2,59
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 5 ans (en %)		P 107.2	0,00%	0,00%	1,20%	0,90%	0,84%
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre pour 1000 abonnés)		P 151.1	5,81	6,71	3,37	6,63	6,64
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (en %)		P 152.1	100%	100%	100%	100%	100%
Taux de réclamations (Nombre pour 1000 abonnés)		P 155.1	9,96	5,03	4,21	13,26	1,66
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (en %)		P 154.0	0,32%	0,57%	0,99%	2,56%	1,79%
Taux du montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité (en €/m <sup>3</sup> )		P 109.0	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000

## 6 - Indicateurs financiers

### Recettes et charges du service (hors compte de tiers)

Service du secteur de Jumièges		Montant en € HT
<b>Recettes</b>	Produits d'exploitation	90 702 €
	Produits accessoires	8 249 €
	Produits des travaux exclusifs	2 324 €
	<b>Total</b>	<b>101 275 €</b>
<b>Charges</b>	Fonctionnement	25 448 €
	Frais de siège	3 670 €
	Non-valeurs	534 €
	Personnel	42 581 €
	Provision pour renouvellement	19 130 €
	Sous-traitances et matières divers	60 418 €
	<b>Total</b>	<b>151 781 €</b>
<b>Résultat Brut en 2018</b>		<b>-50 506 €</b>



Un avenant de fin de contrat est en cours d'écriture (4<sup>ème</sup> trimestre 2019), ce dernier prendra en compte l'ensemble des données concernant le solde des comptes de renouvellement.



**ANNEXES**  
**AU RAPPORT D'ACTIVITE**  
**SUR LE PRIX ET LA QUALITE**  
**DU SERVICE 2018**

**EAU DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

## Annexe 1 : Synthèse des données 2018 par commune

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseau (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Amfreville la Mivoie	3 249	1 423	145 856	19,076	1 256	11	1 448	1	5
Anneville-Ambourville	1 218	496	46 203	24,183	525	0	526	1	3
Bardouville	649	279	30 615	14,465	287	0	292	2	4
Belbeuf	2 180	981	96	29,147	764	10	993	3	3
Berville-sur-Seine	571	227	16 833	10,124	235	0	236	0	0
Bihorel	8 487	3 569	334 690	39,368	2 173	0	3 692	7	8
Bois Guillaume	13 922	5 591	738 783	91,193	4 181	0	5 950	4	14
Bonsécours	6 580	2 565	275 415	36,323	1 864	1	2 615	10	9
Boos	3 813	1 638	147 911	46,397	1 291	0	1 667	0	1
Canteleu	15 002	6 164	731 482	59,385	2 666	0	6 809	6	17
Caudebec lès Elbeuf	10 629	4 191	433 423	47,736	3 599	0	4 373	1	5
Cléon	5 093	2 015	274 710	30,959	235	6	2 013	2	3
Darnétal	9 721	3 962	425 033	42,124	1 883	123	4 203	3	8
Déville lès Rouen	10 465	4 422	465 103	40,902	2 730	0	4 801	4	12
Duclair	4 236	1 964	192 107	37,961	1 950	7	2 040	0	10
Duclair (Sect. PSNO2018)		8	1 002	2,998	14	0	9	0	0
Elbeuf sur Seine	16 773	6 315	788 058	72,838	275	0	6 348	3	9
Epinay sur Duclair	554	214	26 794	13,229	229	0	219	3	1
Fontaine sous Préaux	522	225	19 580	10,133	2 694	0	228	0	0
Franqueville St Pierre	6 347	2 751	277 117	56,933	360	8	2 785	5	10
Freuseuse	926	431	41 982	11,920	692	4	429	0	0
Gouy	852	355	37 918	11,231	3 720	0	359	0	0
Grand-Couronne	9 879	4 265	499 545	83,216	2 313	0	4 374	7	12
Hautôt sur Seine	421	169	15 912	7,779	186	0	191	0	2
Hérouville Bas (Sect. PSNO2018)	290	134	13 370	7,668	NR	0	139	1	0
Hérouville Haut (Sect. PSOUEST)		461	44 835	9,893	438	0	476	1	2
Houpeville	2 790	1 149	111 282	23,808	1 144	0	1 173	1	2
# Houpeville (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,325	0	0	0	0	0
Isneauville*	2 942	1 517	174 753	39,017	1 262	0	1 685	4	9
Jumièges	1 770	895	77 529	30,186	925	0	935	3	6
La Bouille	755	334	39 788	8,199	360	0	337	1	0
La Londe	2 389	1 006	95 825	31,853	1 104	0	1 005	6	3
La Neuville Chant d'Oisel	2 264	938	104 106	38,396	692	0	945	4	1
Le Houllme	4 092	2 007	160 874	22,397	1 516	0	2 149	5	3
# Le Houllme (Sect. PSNO2018)		0	0	0,159	0	0	0	0	0
Le Grand-Quevilly	26 175	12 731	1 343 070	138,142	3 720	37	13 550	8	36
Le Mesnil Esnard	8 382	3 457	351 082	48,999	2 313	47	3 486	6	8
Le Mesnil sous Jumièges	659	310	26 800	16,440	305	0	326	0	0
Le Petit Quevilly	22 429	8 276	1 084 438	78,989	4 545	0	8 404	5	13
Le Trait	5 075	2 416	371 913	41,395	1 885	0	2 571	8	16
Les Authieux sur le Port St Ouen	1 285	528	53 762	14,578	4 545	0	535	2	1
Malaunay	6 176	2 702	252 762	43,349	2 301	0	2 791	4	7
Maromme	11 080	4 784	466 605	47,739	2 210	0	5 271	7	13
Mont Saint Aignan	19 304	6 600	1 093 407	89,034	4 054	0	6 820	8	14
Montmain	1 357	627	57 011	13,040	441	0	631	2	3
Moulineaux	968	418	40 740	10,526	451	0	419	2	1
Notre-Dame de Bondeville	7 119	3 147	291 312	36,005	2 240	0	3 330	3	13
Oisiel	11 745	5 256	491 681	71,121	174	0	5 320	15	38
Orival	939	378	32 074	13,125	4 107	0	377	0	1
Petit Couronne	8 874	4 016	399 638	54,295	2 152	13	4 057	6	10
Quevillon	614	246	22 572	11,017	NR	0	248	1	0
Quévreville la Poterie	988	410	40 332	14,650	316	1	417	0	1
Quincampoix (Sect. PSNO2018) La Muette	84	33	2 912	7,182	voir note	0	voir note	0	0
Roncherolles sur le Vivier	1 084	506	44 487	14,103	488	0	517	3	4
Rouen	112 596	34 174	6 645 923	387,137	19 681	381	35 471	81	82
# Rouen (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,551	0	0	0	0	0
Sahurs	1 257	549	47 084	16,803	556	0	570	2	0
Saint Aubin Celloville	1 020	464	44 486	15,329	381	0	467	3	0
Saint Aubin Epinay	1 053	426	46 134	16,748	323	0	429	2	1
Saint Aubin lès Elbeuf	8 263	3 709	451 064	55,532	3 203	0	3 723	2	3

Communes de La Métropole ROUEN Normandie	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés	Volumes Consommés en m <sup>3</sup>	Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	Nombre de branchements	Solde branchements PLOMB	Nombre de compteurs	Nombre de fuites canalisation	Nombre de fuites branchement
Saint Etienne du Rouvray	29 180	11 713	1 410 341	159,510	7 236	127	11 965	15	37
Saint Jacques sur Darnétal	2 763	1 299	126 578	39,592	1 078	0	1 321	4	3
Saint Léger du Bourg Denis	3 453	1 497	147 685	22,002	1 420	0	1 535	1	3
Saint Martin de Boscherville	1 546	673	77 283	21,454	NR	0	711	1	1
Saint Martin du Vivier (Régie RouenElbeuf)	1 637	708	78 764	21,290	750	0	711	2	0
Saint Martin du Vivier (Sect. PSNO2018)		31	4 895	0,727	voir note	0	voir note	0	0
Saint Paër	1 384	585	71 898	35,665	622	0	621	5	2
Saint Pierre de Manneville	929	382	29 194	13,188	338	0	394	1	1
Saint Pierre de Var. (Sect. PSOUEST)	2 345	1 021	101 840	30,048	1 022	0	1 063	3	0
Saint Pierre de Var. (Sect. PSNO2018)		6	446	0,812	2	0	5	0	0
Saint Pierre lès Elbeuf	8 321	3 369	368 140	54,170	3 046	0	3 307	0	8
Sainte Marguerite sur Duclair	2 059	845	74 692	23,323	828	0	858	3	5
Sotheville lès Rouen	29 766	11 786	1 729 837	128,881	8 033	0	11 964	17	38
Sotheville sous le Val	826	292	38 817	9,283	300	0	291	0	0
Tourville la Rivière	2 555	1 082	190 857	26,775	1 015	3	1 087	2	3
Val de la Haye	709	314	43 370	13,424	345	0	329	2	0
Yainville	1 071	560	46 807	15,617	568	2	574	4	1
Ymare	1 179	460	46 846	9,197	391	2	462	1	0
Yville-sur-Seine	462	196	18 479	10,104	205	0	205	0	1
# Bosc Guérard St Adrien (Sect. PSNO2018)	0	0	0	0,071	0	0	0	0	0
# Douville s/ Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,776	0	0	0	0	0
# Fontaine le Bourg (Sect. PSNO2018)	0	0	0	5,348	0	0	0	0	0
# Pissy Poville (Sect. PSOUEST)	0	0	0	0,920	0	0	0	0	0
# Pont St Pierre (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	6,233	0	0	0	0	0
# Quincampoix (Sect. PSOUEST)	0	0	0	0,220	0	0	0	0	0
# Radepont (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	2,087	0	0	0	0	0
# Romilly sur Andelle (Régie RouenElbeuf)	0	0	0	0,751	0	0	0	0	0
# St Georges s/ Fontaine (Sect. PSNO2018)	0	0	0	2,048	0	0	0	0	0

NR : Non renseigné par l'exploitant

Remarque Isneauville\* : dans le service PS Nord-Ouest le nombre de branchements et de compteurs sur Isneauville inclue ceux de Quincampoix et St Martin du Vivier

## Annexe 2 : Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux destinées à la consommation humaine - Agence Régionale de Santé (ARS)

Régie secteur Rouen : Rouen La Jatte



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

Zone de distribution de ROUEN LA JATTE

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 325 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

## AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,41 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,87 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de ROUEN GRAND MARE CHATELET

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 242 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,20 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,55 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de ROUEN BAS DE VILLE  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux, Darnétal et Fontaine-sous-Préaux.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 117 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,60 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,27 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de DARNETAL**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Darnétal.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 34 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,43 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 24,18 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de FONTAINE-SOUS-PREAU**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Les actions menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides doivent être poursuivies.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Fontaine-sous-Préaux.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 18 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 29,45 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 25,00 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de MONTMAIN  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Charleval.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 39 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,00 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de PLATEAU EST FRANQUEVILLE  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est d'assez bonne qualité. La présence de perchlorates a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions destinées à améliorer sa qualité ont été mises en oeuvre.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Douville, de Radepont et des Longues Raies.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en oeuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 72 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,34 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,44 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de PATEAU EST NEUVILLE  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Radepont.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Sur une antenne du réseau de Quévreville la Poterie (rue de Caumont), le suivi renforcé du chlorure de vinyle n'a révélé aucun dépassement de la norme. Ceci montre l'efficacité des purges du réseau concerné maintenues jusqu'à suppression en avril 2018 des canalisations en PVC à l'origine du problème.

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,15 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,49 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint Aubin Epinay.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,92 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 23,67 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de ST AUBIN EPINAY BS**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Bas-Service.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 9 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,25 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 25,46 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de ST JACQUES/DARNETAL ÉPINAY HS**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Aubin-Epinay Haut-Service.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 13 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,92 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 23,92 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de ST LEGER BOURG DENIS  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Saint-Léger-du-Bourg-Denis.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 17,45 °F. L'eau est douce (peu calcaire). L'utilisation d'un adoucisseur n'est pas justifiée.

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,05 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de SAINT MARTIN DU VIVIER  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Darnétal, de Maromme et de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par PARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 242 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 28,20 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,55 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de GRAND QUEVILLY**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Moulineaux.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 71 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,79 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 21,07 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

Zone de distribution de OISSEL

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Oissel.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,95 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de BANLIEUE SUD ROUEN**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de la Chapelle à Saint-Etienne-du-Rouvray.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 169 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 31,71 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 26,17 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de GD COURONNE - MOULINEAUX**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Moulineaux.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandic.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 58 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,79 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 20,74 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de MAISON BRULEE

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage de Mauny (Les Varras).

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 6 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,00 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 22,00 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de CAUDEBEC-LES-ELBEUF**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 25 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,28 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 10,89 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

Zone de distribution de ELBEUF BUQUET

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Mauny (Les Varrats) et de la Neuville du Bosc.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,50 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 25,12 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de ELBEUF EST**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,28 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 11,21 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
Zone de distribution de ELBEUF OUEST  
METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le forage les Ecameaux d'Elbeuf.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 27 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,13 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 15,56 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de FRENEUSE**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de Saint-Etienne-du-Rouvray.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 45 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 31,71 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 26,71 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de ORIVAL

### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages d'Orival et le captage d'Elbeuf les Ecameaux.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


#### Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 40 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,71 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

#### NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 12,50 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*

 *La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de ST AUBIN LES ELBEUF

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est d'assez bonne qualité. La présence d'un métabolite de pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans les aires d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Saint-Aubin-les-Elbeuf et d'Orival.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau


La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.


#### Suivi Sanitaire de l'eau


Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.


Cette synthèse prend en compte les résultats des 33 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils

 Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.

 Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.

 Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.

 En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 33,16 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES


Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 23,18 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour l'esamétazachlore.

 La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de ST PIERRE LES ELBEUF

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les forages de L'Oison et la Fieffe de Saint-Pierre-les-Elbeuf.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par la Métropole Rouen Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 24 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,68 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,63 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018  
 Zone de distribution de BARDOUVILLE  
 METROPOLE ROUEN NORMANDIE

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Bardouville et de Quevillon.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 28 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,25 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 36,16 mg/l. Les teneurs en nitrates sont restées conformes à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine (5) et la déséthylatrazine déisopropyl (5).



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de YVILLE/SEINE

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les ruissellements.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Mauny (Les Varras).

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 5 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,00 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 21,93 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de DUCLAIR

### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 14 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 30,98 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,16 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 73 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
 - l'affichage en mairie ;  
 - le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
 - le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 31,41 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,89 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de MALAUNAY - LE HOULME**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de qualité moyenne. La présence d'un pesticide a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Les mesures correctives permettant de distribuer une eau conforme sont à mettre en œuvre par la collectivité. De plus, des démarches doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Montville (les Sondres et F2 les Anglais).

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par STGS.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 116 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 30,75 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 21,98 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (5).*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage d'Hénouville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 29 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de contamination avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,73 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 18,13 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Yainville.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par STGS.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 20 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,35 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 5,48 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme et de la vallée du Cailly.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 215 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 28,99 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 21,82 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de MAROMME USINE DE TRAITEMENT**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 110 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,58 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 17,24 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*







**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de DEVILLE-LES-ROUEN**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

**L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation des captages pour lutter contre les ruissellements et les pollutions diffuses.**

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de Maromme.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 130 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 26,58 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 17,18 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*

**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de ISNEAUVILLE**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de très bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par les captages de la Vallée du Cailly.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 41 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînés dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 31,41 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adouci pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 24,93 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.*



*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage du Trait.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 17 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 23,33 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 17,80 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

Zone de distribution de SAHURS

METROPOLE ROUEN NORMANDIE

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Val-de-la-Haye.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 26 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 29,47 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 28,76 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



**Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018**  
**Zone de distribution de ST MARTIN BOSCHERVILLE**  
**METROPOLE ROUEN NORMANDIE**

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2018 est de qualité moyenne. La présence de pesticides a été observée régulièrement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des travaux pour améliorer la qualité sont à réaliser et des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Un dépassement ponctuel non confirmé de la norme a été constaté pour le chlorure de vinyle sur une antenne du réseau d'Hérouville. Celui-ci, étant lié à une stagnation de l'eau très localisée dans une canalisation en PVC, est non représentatif de la qualité sur l'ensemble du réseau de distribution.

**Origine de l'eau**

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Quevillon.

**Périmètres de Protection**

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

**Gestion du service de l'eau**

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

**Suivi Sanitaire de l'eau**

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 23 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

**Conseils**



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

**BACTERIOLOGIE**

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

*L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.*

**TURBIDITE**

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

*Les valeurs sont conformes à la norme.*

**DURETE (OU TH)**

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

*La dureté moyenne est de 27,46 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).*

**NITRATES**

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

*La valeur moyenne est de 25,69 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.*

**PESTICIDES**

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

*Des dépassements de la norme réglementaire de 0,1 µg/l ont été constatés pour la déséthylatrazine désisopropyl (7) et la déséthylatrazine (4).*

*La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.*



AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage pour lutter contre les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides.

Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Duclair.

Périmètres de Protection

La procédure de protection de ce captage est formalisée par arrêté préfectoral.

Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 19 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :  
- l'affichage en mairie ;  
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.caupotable.sante.gouv.fr](http://www.caupotable.sante.gouv.fr)  
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 32,12 °F. L'eau est dure (très calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 27,51 mg/l. Les teneurs en nitrates sont inférieures à la norme de 50 mg/l. Des actions doivent être menées dans l'aire de l'alimentation du ou des captages afin de lutter contre les pollutions diffuses.

PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Aucune analyse de pesticides n'a mis en évidence un dépassement de la norme de 0,1 µg/l.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.

## Contrôle sanitaire officiel de l'eau potable – bilan annuel 2018

### Zone de distribution de JUMIEGES

#### METROPOLE ROUEN NORMANDIE

#### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2018 est d'assez bonne qualité. La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement, sans risque pour la santé. L'eau peut être consommée par tous. Des actions doivent être menées dans l'aire d'alimentation du captage de Jumièges pour lutter contre les pollutions diffuses par les pesticides.

#### Origine de l'eau

Le réseau d'eau potable de votre commune est alimenté par le captage de Jumièges et de Yainville.

#### Périmètres de Protection

La procédure de protection de ces captages est formalisée par arrêté préfectoral.

#### Gestion du service de l'eau

La zone de distribution est exploitée par Eaux de Normandie.

#### Suivi Sanitaire de l'eau

Il repose à la fois sur la surveillance régulière exercée par l'exploitant des installations de production et de distribution d'eau, et sur le contrôle sanitaire réglementaire mis en œuvre par l'ARS.

Cette synthèse prend en compte les résultats des 30 prélèvements du contrôle sanitaire effectués au niveau des installations de production et sur les réseaux.

#### Conseils



Après quelques jours d'absence, ou si vous avez des canalisations en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Mettre une carafe ouverte au réfrigérateur permet d'éliminer le goût du chlore.



En cas de présence d'un forage privé ou d'un dispositif de récupération d'eau de pluie, tout risque de communication avec l'eau du réseau public doit être écarté par un disconnecteur adapté.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter :

- l'affichage en mairie ;
- le site Internet du Ministère en charge de la santé : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr)
- le site Internet de l'ARS de Normandie : <http://www.ars.normandie.sante.fr>

#### BACTERIOLOGIE

L'eau ne doit pas contenir de bactéries susceptibles de nuire à la santé

L'eau distribuée est de très bonne qualité bactériologique.

#### TURBIDITE

Elle se manifeste par un trouble parfois imperceptible. Elle peut provenir de particules d'argiles et de limons entraînées dans les nappes souterraines par les pluies abondantes. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet.

Les valeurs sont conformes à la norme.

#### DURETE (OU TH)

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de limite réglementaire

La dureté moyenne est de 27,65 °F. L'eau est moyennement dure (calcaire). Le recours éventuel à un adoucisseur nécessite de conserver un robinet d'eau non adoucie pour la boisson et d'entretenir rigoureusement ces installations pour éviter le développement de micro-organismes (bactéries...).

#### NITRATES

Ce sont des éléments fertilisants qui ont principalement pour origine l'activité agricole. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

La valeur moyenne est de 24,00 mg/l. Elle est peu élevée et bien inférieure à la norme de 50 mg/l.

#### PESTICIDES

Ce sont des substances chimiques majoritairement utilisées pour protéger les cultures ou désherber. La limite réglementaire est 0,1 µg/L. En cas de dépassement de cette norme, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé tant que les teneurs restent en dessous du seuil sanitaire propre à chaque pesticide (par exemple 60 µg/L pour les triazines).

Un dépassement ponctuel de la norme réglementaire de 0,1 µg/l a été constaté pour la déséthylatrazine désisopropyl.



La ressource en eau potable est fragile. Réduire les apports en produits chimiques dans les sols (pesticides, engrais...) contribue à mieux la protéger.



Envoyé en préfecture le 26/12/2018  
Reçu en préfecture le 26/12/2018  
Affiché le   
ID : 076-200023414-20181217-C2018\_0692-DE



Réf dossier : 3584  
N° ordre de passage : 42  
N° annuel : C2018\_0692

**DÉLIBÉRATION**  
**RÉUNION DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2018**

**Services publics aux usagers - Assainissement et Eau - Eau Programme de travaux d'eau potable 2019 - Lancement des consultations - Marchés à intervenir : autorisation de signature - Demande de subvention : autorisation**

Le coût du programme de travaux de l'année 2019, joint en annexe, est estimé à 21 938 640 € HT pour les 71 communes de la Métropole.

Il comprend les opérations principales suivantes :

- de renouvellement du réseau et de sécurisation de la distribution pour un montant de 11 108 000 € HT,
- de remplacement de branchements en plomb pour un montant de 450 000 € HT,
- de gros entretiens et de renouvellement des équipements électromécaniques pour un montant de 380 000 € HT,
- de travaux de génie civil sur les stations et les réservoirs pour un montant de 1 540 000 € HT,
- de travaux sur les unités de production d'eau potable pour un montant de 7 404 140 € HT,
- des études pour un montant total de 1 056 500 € HT.

S'agissant des travaux d'extension et de renouvellement des réseaux d'adduction et de distribution, ils seront réalisés en partie par le groupement - SADE CGTH - SOGEA NORD OUEST TP - SPIE BATIGNOLLES NORD titulaire d'un marché à bons de commandes (pour 4 pôles métropolitains) et CISE TP (pôle Austreberthe Cailly). Ces marchés seront remis en concurrence en 2019.

Pour ce qui concerne la Régie de l'Eau périmètre ex-CAR, les travaux de remplacement de branchements en plomb seront réalisés par le groupement SAT-SADE CGTH.

Pour les opérations de gros entretiens-renouvellement, les travaux sur les ouvrages de stockage d'eau et sur les unités de production d'eau potable, de certains travaux de renouvellement,



déplacement de réseaux, ainsi que les études, il est nécessaire de procéder au lancement de consultations selon les dispositions prévues par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics et conformément au programme de travaux.

Ce programme soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire, comprend des opérations susceptibles de bénéficier de subventions de la part du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat global.

**Le Quorum constaté,**

**Le Conseil métropolitain,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,**

**Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,**

**Vu les statuts de la Métropole, notamment l'article 5.1,**

**Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement en date du 11 décembre 2018,**

**Ayant entendu l'exposé de Monsieur Hubert SAINT, Conseiller délégué,**

**Après en avoir délibéré,**

**Considérant :**

- qu'il convient de lancer les consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2019 selon les dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, sous réserve de l'approbation du budget 2019,

- que les travaux du programme 2019 sont susceptibles d'être subventionnés,

- que le programme de travaux sera soumis au Conseil de la Métropole dans le cadre du vote de la délibération budgétaire,

**Décide :**

- d'approuver le programme de travaux 2019 joint en annexe,

- d'autoriser le lancement de consultations appropriées dans le cadre du programme de travaux 2019 conformément aux dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

- d'habiliter le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres dans le cadre des procédures formalisées et à signer tous documents s'y rapportant et nécessaires à leur exécution,

et

- d'autoriser le Président à solliciter auprès du Département de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie les subventions auxquelles la Métropole pourrait prétendre.

La dépense en résultant sera imputée sur les chapitres 21 et 23 et la recette qui en résulte sera inscrite au chapitre 13 du budget Principal de la Régie publique de l'Eau et de l'Assainissement de la Métropole, sous réserve de l'adoption du budget 2019.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
LE PRÉSIDENT

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,  
Frédéric ALTHABE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

## RÉUNION DU CONSEIL DU 17 DÉCEMBRE 2018

### LISTE D'EMARGEMENT

#### **Etaient présents :**

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay), Mme ARGELES (Rouen), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait) jusqu'à 21 h 55, M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 21 h 50, M. BEREGOVOY (Rouen), Mme BERENGER (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 31, Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) jusqu'à 19 h 15, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOULANGER (Canteleu), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy), Mme BUREL F. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 21 h 34, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours) à partir de 18 h 12 et jusqu'à 20 h 38, M. CORMAND (Canteleu) jusqu'à 22 h 43, M. COULOMBEL (Elbeuf) jusqu'à 22 h 15, Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 14, M. DEBREY (Fontaine-sous-Préaux), M. DELALANDRE (Duclair) à partir de 18 h 24 et jusqu'à 21 h 20, Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), Mme DESCHAMPS (Rouen) à partir de 18 h 33 et jusqu'à 21 h 02, Mme DIALLO (Petit-Couronne) jusqu'à 21 h 20, M. DUBOC (Rouen) jusqu'à 22 h 20, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 12 et jusqu'à 21 h, M. DUCABLE (Isneauville), M. DUCHESNE (Orival), M. DUPRAY (Grand-Couronne) jusqu'à 21 h 45, Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne) à partir de 18 h 40 et jusqu'à 23 h, M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), Mme GOUJON (Petit-Quevilly), M. GOURY (Elbeuf) jusqu'à 23 h, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20 h 03, Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) à partir de 18 h 15, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan), Mme HECTOR (Rouen) jusqu'à 22 h 45, M. HIS (Saint-Paër), M. JAOUEN (La Londe) à partir de 19 h 20, M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) jusqu'à 21 h 45, Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18 h 17, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume) jusqu'à 21 h 30, Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 21 h 45, M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal) jusqu'à 20 h 04, M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. LETAILLEUR (Petit-Couronne), Mme LEUMAIRE (Malaunay), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière), M. MARTINE (Malaunay), M. MARTOT (Rouen), M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly) jusqu'à 22 h 05, Mme MASURIER (Maromme), M. MERABET (Elbeuf), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val) jusqu'à 20 h 50, Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme MILLET



(Rouen) jusqu'à 21 h 50, M. MOREAU (Rouen), M. MOURET (Rouen) jusqu'à 21 h 50, M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18 h 14, M. PENNELLE (Rouen) jusqu'à 22 h 35, M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly) à partir de 18 h 12 et jusqu'à 21 h 02, Mme RAMBAUD (Rouen), M. RANDON (Petit-Couronne), M. RENARD (Bois-Guillaume), M. ROBERT (Rouen), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. PRIMONT (Rouen), M. THORY (Le Mesnil-Esnard) jusqu'à 21 h 55, Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme) jusqu'à 21 h 50, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19 h 07.

**Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION jusqu'à 22 h 05, Mme BARRIS (Grand-Couronne) par Mme DIALLO jusqu'à 21 h 20, Mme BEAUFILS (Le Trait) par M. OBIN à partir de 21 h 55, Mme BERGES (Bois-Guillaume) par M. RENARD, M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. PESQUET, Mme BUREL M. (Cléon) par M. OVIDE, M. BURES (Rouen) par M. PRIMONT, Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme CANU, Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard) par Mme LE COMPTE, M. CHARTIER (Rouen) par Mme BERENGER à partir de 21 h 34, M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BOURGET, M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. LETAILLIEUR à partir de 22 h 15, Mme DEL SOLE (Yainville) par M. CALLAIS, Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE, Mme DESCHAMPS (Rouen) par M. CHABERT à partir de 21 h 02, M. DUBOC (Rouen) par Mme EL KHILI à partir de 22 h 20, Mme DUBOIS (Grand-Quevilly) par M. MARUT à partir de 21 h, M. DUPRAY (Grand-Couronne) par Mme LALLIER à partir de 21 h 45, M. FOUCAUD (Oissel) par M. BARRE, Mme FOURNIER (Oissel) par M. RANDON, M. FROUIN (Petit-Quevilly) par M. GOURY jusqu'à 23 h, M. GRENIER (Le Houlme) par M. DUPRAY jusqu'à 21 h 45, Mme HECTOR (Rouen) par Mme ARGELES à partir de 22 h 45, Mme KLEIN (Rouen) par M. LABBE à partir de 21 h 45, M. LABBE (Rouen) par Mme KLEIN jusqu'à 18 h 17, Mme LAHARY (Rouen) par M. ROBERT, M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. DELESTRE à partir de 21 h 45, M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) par Mme BETOUS jusqu'à 19 h 15, M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE, Mme MARRE (Rouen) par Mme HEBERT, M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) par Mme BAUD, Mme MILLET (Rouen) par M. MOREAU à partir de 21 h 50, M. MOURET (Rouen) par M. GERVAISE à partir de 21 h 50, M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN, Mme PLATE (Grand-Quevilly) par M. MERABET à partir de 21 h 02, M. ROGER (Bardouville) par M. LE GALLO, Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier) par M. LAMIRAY, Mme TAILLANDIER (Moulineaux) par M. BONNATERRE, M. TEMPERTON (La Bouille) par M. BARON, M. VAN-HUFFEL (Maromme) par Mme MASURIER à partir de 21 h 50, M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie) par Mme PIGNAT, M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) par M. MOYSE à partir de 19 h 07.

**Etaient absents :**

Mme BALLUET (Rouen), Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. DUPONT (Jumièges), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. GARCIA (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. GRELAUD (Bonsecours), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), M. HOUBRON (Bihorel), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier), Mme SLIMANI (Rouen), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen).

PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 Direction de l'Eau		
<b>I - EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX D'ADDUCTION ET DISTRIBUTION</b>		
Type d'opération	Précisions	Montant € HT
Travaux de renouvellement de réseau régulier	Porter le renouvellement vers 1 % (valeur estimée 0,75 %)	10 428 000
Interconnexions de réseaux pour mutualisation des productions	Interconnexions entre Yainville et Duclair, sécurisation et répartition du stockage sur le secteur Val de Seine	680 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>11 108 000</b>
<b>II - REMPLACEMENT DE BRANCHEMENTS EN PLOMB</b>		
Type d'opération et origine	Précisions	Montant € HT
Eradication des branchements en plomb	Fin du programme de remplacement des branchements	450 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>450 000</b>
<b>III - GROS ENTRETIEN &amp; RENOUVELLEMENT ELECTROMECHANIQUE - STATIONS - RESEAUX et DIVERS</b>		
Objet	Travaux	Montant € HT
Achat de débitmètres et mesure de niveaux de réservoirs	Sectorisation et contrôle du fonctionnement du réseau et fuites	40 000
Renouvellement des équipements de production	Achat fourniture : média filtre, vannes, pompes, surpresseurs air, matériel analyse, filtre à sable et équipements	250 000
Renouvellement des équipements de production	Remplacement ou régénération des filtres à charbon en grain (CAG)	90 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>380 000</b>
<b>IV - OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU - CONSTRUCTION OU GENIE CIVIL</b>		
Objet	Travaux	Montant € HT
Travaux conservatoires de Génie Civil et réhabilitation	La Chapelle : renouvellement du dernier plancher de filtre	400 000
Travaux de démolition	Mise en sécurité de l'usine de traitement du Mont Duve - modification des canalisations et condamnations	300 000
Reprise d'étanchéité des réservoirs	Reprise étanchéité des réservoirs Champ de Courses et Sainte Venise (2018/2019) et provision pour urgence réservoirs (filet chute de pierre, renforcement etc...)	540 000
Gestion des capacités de stockage	Création d'une station de surpression pour secours St Pierre lès Elbeuf, réservoir Anneville-Ambourville et inverseur de sources Duclair	300 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 540 000</b>
<b>V - UNITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - MESURES REGLEMENTAIRES</b>		
Objet	Travaux	Montant € HT
Protection des captages	Création de haies, fascines, Triboudaine, travaux réglementaires suite DUP,....	190 700
Mise à niveau des traitements	Remplacement des unités d'ultrafiltration de la Jatte et de Fontaine sous Préaux	1 733 440
Mise à niveau des traitements	Equiper les forages du Haut Cailly et de Quevillon de traitement des pesticides par charbon actif	5 400 000
Mise en place de dispositifs de sécurité des personnes sur les ouvrages	Diverses améliorations sur les réservoirs, usines et stations de pompage	80 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>7 404 140</b>
<b>VI - ETUDES</b>		
Objet	Travaux	Montant € HT
Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires etc...	Etudes de maîtrise d'œuvre, levés topographiques, investigations complémentaires sur réseaux avant travaux, travaux d'investigations de recherche en eau	250 000
Etude de partenariat et de recherche	Etudes de recherche en eau et de modélisation hydrogéotechnique des ressources avec le BRGM	106 500
Travaux d'investigation géotechnique et captages	Equiper de mesures et d'investigations menées en parallèle aux études du BRGM (recherche en eau et modélisation)	300 000
Schéma Directeur Eau	Schéma directeur global de la production et distribution ainsi que les performances écologiques (part 2019)	250 000
Protection et sécurisation contre les malveillances	Protection informatique et Décret OIV 1 <sup>er</sup> juillet 2016 et acquisition de matériel pour la surveillance des sites	150 000
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>1 056 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>21 938 640</b>



## **Annexe 4 : Glossaire**

### **Définitions précisées dans la circulaire du 28 avril 2008**

#### **1. Parties prenantes**

##### **Autorité organisatrice**

Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte...) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

##### **Opérateur (ou exploitant ou gestionnaire ou service gestionnaire)**

Service ou organisme dépendant de l'autorité organisatrice (cas de la gestion internalisée) ou autre organisme (cas de la gestion externalisée) désigné par l'autorité organisatrice, pour assurer tout ou partie des tâches de gestion du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>1</sup>.

##### **Habitant**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

##### **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

##### **Abonné (ou usager ou client)**

Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement<sup>2</sup>. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation) etc..

L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quel que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).

##### **Abonné domestique ou assimilé**

Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'Agence de l'Eau.

##### **Abonnement**

L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la prestation du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service<sup>3</sup>. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).

#### **2. Service, missions du service, réclamation**

##### **2.1 Service**

###### **Service**

Au sens du présent document, on entend par « service » le périmètre confié par l'autorité organisatrice à un opérateur unique. Les missions assurées peuvent être pour un service d'eau potable la production, le transfert et la distribution et pour un service d'assainissement la collecte, le transport, la dépollution et le cas échéant l'assainissement non collectif. A ces missions s'ajoute en général la gestion des abonnés.

##### **2.2 Missions du service de l'eau**

###### **Mission de production**

La mission de production consiste à assurer la mise à disposition d'eau potable en tête de réseau de distribution après avoir effectué les traitements requis. Elle peut comprendre ou non le captage, l'adduction de l'eau brute, le pompage en sortie d'usine. La conduite de transfert jusqu'au réservoir situé en dehors des limites de l'usine et ce même réservoir font partie de la distribution.

1 Inspiré de la norme NF P 15-900-1 de juillet 2000: Services publics locaux. Lignes directrices pour les activités de service de l'alimentation en eau potable et dans l'assainissement. Partie 1 : Service à l'usager - Définition 18.

2 Inspiré de la norme NF PI 5-900-1 (définitions 33 et 34)

3 Norme NF PI 5-900-1 (définition 8)

### **Mission de transfert**

La mission de transfert consiste à assurer le transport de l'eau potable depuis la sortie de l'usine de production jusqu'à des points de livraison de ventes en gros. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de distribution**

La mission de distribution consiste à acheminer l'eau potable pour la mettre à disposition des abonnés de toute nature. Cette mission peut inclure une mission de transfert.

## **2.3 Missions du service de l'assainissement collectif**

### **Mission de dépollution**

La mission de dépollution consiste à assurer le traitement des eaux usées et unitaires en vue de leur rejet au milieu naturel dans le respect de la réglementation. Elle peut comprendre ou non le pompage en sortie d'usine et le rejet lui-même. Les ouvrages situés à l'amont de l'entrée de l'usine de dépollution et de son by-pass font partie de la mission de transport.

### **Mission de transport**

La mission de transport consiste à assurer le transport des eaux usées et unitaires depuis l'aval des canalisations de collecte jusqu'à des usines de dépollution ou à des points de livraison à un autre service. Il n'y a pas d'abonnés directement desservis.

### **Mission de collecte**

La mission de collecte consiste à collecter les eaux usées et unitaires au droit des branchements des abonnés et à les acheminer jusqu'aux réseaux de transport ou aux usines de dépollution. Cette mission peut inclure une mission de transport.

## **2.4 Réclamation**

### **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, duquel une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue<sup>4</sup>.

## **3. Définitions techniques**

### **3.1 Service de l'eau**

#### **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation jusqu'aux points de raccordement des branchements des abonnés ou des appareils publics (tels que les bornes incendie, d'arrosage, de nettoyage...) et jusqu'aux points de livraison d'eau en gros. Il est constitué de réservoirs, d'équipements hydrauliques, de conduites de transfert, de conduites de distribution mais ne comprend pas les branchements.

#### **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements<sup>5</sup>.

#### **Volume produit<sup>6</sup>**

Le volume produit est le volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution. Les volumes de service de l'unité de production ne sont pas comptés dans le volume produit.

#### **Volume acheté en gros (ou achetés à d'autres services d'eau potable)**

Le volume acheté en gros est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume importé<sup>7</sup>.

#### **Volume vendu en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Il est strictement égal au volume exporté<sup>7</sup>.

4 Définition 3.2 de la norme ISO 10002 : 2004 de juillet 2004. Management de la qualité. Satisfaction des clients.

Lignes directrices pour le traitement des réclamations dans les organismes.

5 Il s'agit donc de la même définition que celle de l'ASTEE dans la revue Techniques Sciences Méthodes n° 4bis-90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

6 Définition de l'ASTEE. Techniques Sciences Méthodes n° 4bis -90 d'avril 1990 : Rendement des réseaux d'eau potable - Définition des termes utilisés.

7 Le volume importé et le volume exporté sont également définis par l'ASTEE

8 Ces définitions correspondent aux définitions du SANDRE : Échanges DDASS - Distributeurs Version 0.4 du 07/02/2006

### Volume mis en distribution<sup>6</sup>

Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

### Volume comptabilisé<sup>6</sup>

Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés.

### Volume de service du réseau<sup>6</sup>

Le volume de service du réseau est le volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.

### Volume consommateurs sans comptage<sup>6</sup>

Le volume consommateurs sans comptage est le volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation.

### Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume comptabilisé, du volume consommateurs sans comptage et du volume de service du réseau.

### Prélèvement

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons pour n laboratoires).

### Echantillon<sup>8</sup>

Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'en effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).

## 3.2 Service de l'eau : correspondance des définitions avec la terminologie de l'IWA

L'International Water Association présente dans son document « Performance Indicators for Water Supply Services - Opérations & Maintenance Specialist Group » un tableau permettant de faire un bilan des volumes d'eau sur un service. La correspondance entre la terminologie de l'IWA et celle de l'ASTEE (reprise en grande partie au § 3.1) figure dans le tableau suivant, qui est le bilan des volumes tel que vu par l'IWA :

System input volume / Volume produit (1) + Volume acheté en gros (3) + Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)	Authorised Consumption / Volume consommé autorisé (2) + Volume vendu en gros (4)	Billed authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie facturée)	Billed metered consumption (included water exported) / Volume comptabilisé (1) (partie facturée) + Volume vendu en gros (4)	Revenue water / Volume facturé (1)
		+ Volume vendu en gros (4)	Billed unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie facturée)	
	Waterlosses / Volume de pertes en (5)	Unbilled authorised consumption / Volume consommé autorisé (2) (partie non facturée)	Unbilled metered consumption / Volume comptabilisé (1) (partie non facturée)	Non revenue water / Volume non facturé
		Apparent losses / Pertes apparentes	Unbilled unmetered consumption / Volume consommateurs sans comptage (1) (partie non facturée) + Volume de service du réseau (1)	
Real losses / Pertes réelles		Unauthorised consumption / Volume détourné (1)		
		Metering inaccuracies / Volume défaut de comptage (1)		
		Real losses on raw water mains and at the treatment works (if applicable) / Volume des pertes en adduction (1) + Volume besoin des usines (1)		
		Leakage on transmission and/or distribution mains / Volume des fuites (1) (pour la part due aux conduites de transfert et de distribution)		
		Leakage and overflows at transmission and/or distribution tanks / Volume gaspillé (1) (pour la part due aux débordements de réservoirs) + Volume de fuites (1) (pour la part due aux fuites de réservoirs)		



			Leakage on service connections up to the measurement point / Volume des fuites (1) (pour la part due aux branchements jusqu'aux compteurs)
--	--	--	---

(1) défini par l'ASTEE

(2) défini dans le présent document

(3) strictement égal au volume importé défini par l'ASTEE

(4) strictement égal au volume exporté défini par l'ASTEE

(5) volume des pertes en distribution de l'ASTEE si le périmètre considéré est le système de transport et de distribution, c'est-à-dire hors adduction et production

On a les égalités suivantes :

Volume consommé autorisé IWA = volume consommé autorisé (défini dans le présent document) + volume vendus en gros (exporté)

Volume consommé total = volume consommé autorisé IWA + volume détourné + volume défaut de comptage

### 3.3 Service de l'assainissement collectif

#### Réseau de collecte des eaux usées

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées et unitaires issues des abonnés, du domaine public ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution. Il est constitué de la partie publique des branchements, des canalisations de collecte, des canalisations de transport, des ouvrages et équipements hydrauliques<sup>9</sup>.

#### Station d'épuration (ou usine de dépollution)

Ensemble des installations chargées de traiter les eaux collectées par le réseau de collecte des eaux usées avant rejet au milieu naturel et dans le respect de la réglementation (appelée aussi usine de traitement, STEP).

#### Inondation

L'eau pluviale ne peut être évacuée par le réseau car les bouches d'engouffrement sont obstruées totalement ou partiellement (le réseau en lui-même n'est pas saturé) ; en période de crue de cours d'eau, l'eau inonde la chaussée suite à un défaut d'étanchéité des déversoirs d'orage.

#### Débordement

L'eau n'est pas évacuée par le réseau soit par manque de capacité hydraulique (y compris pompage, notamment en période de crue), soit suite à une obstruction partielle ou totale de canalisations de collecte ou de transport (les ouvrages d'engouffrement ne sont pas en cause).

#### Infiltrations

L'eau s'infiltré dans les locaux des usagers par le sol ou les murs en sous-sol.

#### Refolement

Retour d'eau du réseau public vers les locaux de l'utilisateur par l'intermédiaire de son branchement. Cela se produit lorsque le branchement n'est pas équipé d'un dispositif anti-refoulement (clapet, pompage) et que la pression (ou niveau d'eau) est élevée dans le réseau public.

<sup>9</sup> Il est courant de parler de « réseau de collecte hors branchements » pour ne désigner que les canalisations de collecte, de transport et les ouvrages et équipements hydrauliques.



**Ma Métropole**

metropole-rouen-normandie.fr

**0 800 021 021**

Service & appel gratuits

**Métropole Rouen Normandie**

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

**[www.metropole-rouen-normandie.fr](http://www.metropole-rouen-normandie.fr)**